

06

**RAPPORT DE GESTION SUR
LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2007**

07



eutelsat
COMMUNICATIONS

1	
INTRODUCTION	2
1.1 Points-clés de l'exercice	3
1.2 Extrait du compte de résultat consolidé d'Eutelsat Communications	4

2	
PRÉSENTATION DES MARCHÉS DU GROUPE	5
2.1 L'industrie des Services Fixes par Satellite (« SFS »)	5
2.2 L'évolution de la demande et de l'offre de capacité satellitaire	6
2.3 Les principales tendances du secteur	7
2.4 Concurrence	8

3	
PRÉSENTATION DES SERVICES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE	10
3.1 Un portefeuille de services dominé par les Applications Vidéo	10
3.2 Analyse de l'activité commerciale au cours de l'activité	11
3.3 Autres informations concernant l'activité commerciale au cours de l'exercice	13

4	
L'ÉVOLUTION DE LA FLOTTE DE SATELLITES AU COURS DE L'EXERCICE	16
4.1 Présentation de la flotte de satellites	16
4.2 Incidents au cours de l'exercice	20
4.3 Évolution du nombre de répéteurs	21
4.4 Politique d'assurance du Groupe concernant sa flotte de satellite	21

5	
ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	22
5.1 Filiales	23
5.2 Eutelsat S.A. (France) et ses filiales	25
5.3 Participations	26

6	
COMPTES CONSOLIDÉS CLOS AU 30 JUIN 2007 – INFORMATIONS FINANCIÈRES	27
6.1 Principes comptables et financiers – Normes IFRS	27
6.2 Bilan consolidé simplifié d'Eutelsat Communications	28
6.3 Compte de résultats consolidé simplifié d'Eutelsat Communications	29
6.4 Résultat opérationnel	31
6.5 Résultat financier	31
6.6 Résultat net consolidé	34

7	
COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2007 – INFORMATIONS FINANCIÈRES	35
7.1 Principes comptables et financiers	35
7.2 Activité et événements de la Société au cours de l'exercice	35
7.3 Extraits du bilan et compte de résultat de la Société au 30 juin 2007	35

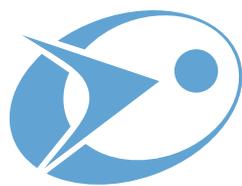
8	
PERSPECTIVES DU GROUPE	38

9	
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	39
9.1 Élection d'administrateurs indépendants	39
9.2 Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'administration	39
9.3 Informations communiquées au Conseil d'administration	41
9.4 Les autres dossiers suivis par le Conseil d'administration	42
9.5 Rôle & Composition des comités ou groupes de travail du Conseil d'administration	42
9.6 Informations concernant les membres du Conseil d'administration	43
9.7 Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux	44
9.8 Autres informations concernant les mandataires sociaux	45
9.9 Informations relatives au capital de la Société	45

10	
AUTRES INFORMATIONS PRÉSENTÉES	50
10.1 Recherche et Développement	50
10.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices	50
10.3 Charges et dépenses non déductibles au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007	50
10.4 Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	50
10.5 Acquisition d'actions par la Société	51
10.6 Participation des salariés au capital	51
10.7 Politique de dividendes	51
10.8 Affectation du résultat	51
10.9 Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par les Assemblées générales des actionnaires	52
10.10 Information environnementale	53
10.11 Calendrier indicatif de communication financière	53
10.12 Événements post-clôture	53

11	
PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE	55
11.1 Risques relatifs la flotte de satellite du Groupe et aux investissements associés à son déploiement	55
11.2 Risques relatifs à l'évolution du marché des télécommunications par satellite	56
11.3 Risques financiers et autres risques	58

A	
ANNEXES	
A.1 Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices (art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)	60
A.2 Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes	61
A.3 Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce	62
A.4 Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-197 du Code de commerce portant sur les plans d'options de souscription d'actions et les plans d'attribution gratuite et d'actions	72



eutelsat

COMMUNICATIONS

Groupe Eutelsat Communications
Société anonyme au capital de 217 401 082 euros
Siège social : 70, rue Balard 75015 Paris
481 043 040 R.C.S. Paris

>> RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2007

Cher(s) actionnaire(s)

Il nous appartient de vous présenter un rapport de gestion concernant l'activité d'Eutelsat Communications (la Société) et du Groupe Eutelsat ⁽¹⁾ au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Nous vous présentons aussi les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2007, ces derniers comptes prenant en considération les relations intragroupes avec nos filiales ou des Sociétés liées.

Le présent document a été arrêté par le Conseil d'administration du 25 juillet 2007.

(1) Le Groupe Eutelsat ou le Groupe désigne Eutelsat Communications et l'ensemble de ses sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications.

1

INTRODUCTION

Avec une part de marché de 30 % en Europe étendue et de 14 % dans le monde², le Groupe est le co-leader européen de Services Fixes par Satellite (SFS). Il exploite une flotte de 24 satellites en orbite géostationnaire (ou GÉO) sur 20 positions orbitales et fournit principalement de la capacité pour des services vidéo, des réseaux professionnels de données ainsi que des services à valeur ajoutée.

Grâce à sa flotte de satellites localisés de 15° Ouest à 70,5° Est, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, (l'« Europe étendue »), ainsi que l'Afrique subsaharienne une partie importante des continents asiatique et américain, lui donnant potentiellement accès à 90 % de la population mondiale.

Parmi les utilisateurs de la capacité du Groupe figurent les principaux opérateurs européens et internationaux de médias et de télécommunications tels que :

- les radiodiffuseurs privés et publics, notamment l'Union européenne de Radiodiffusion (UER), la RAI, France Télévisions, Deutsche Welle, BBC, Mediaset, TVN, TF1, RTL, France 24, ARD et ZDF ou encore NHK, Discovery Channel, CCTV, Eurosport et Euronews ;

- d'importants opérateurs de télévision numérique payante, notamment SKY Italia, le Groupe Canal+, BSkyB, ABSat, ART, Orbit, Multichoice Africa, NOVA, Gateway, Cyfra+, Polsat, n, Digiturk, NTV+ et Tricolor ;
- des groupes internationaux tels que Renault, Shell, Total, General Motors, Volkswagen ou encore Euronext, Reuters, Schlumberger, Associated Press ;
- des prestataires de services de réseaux d'entreprise ou d'opérateurs de réseaux tels que Hughes Network Systems, Algérie Télécom, Orascom, AT & T, ou encore Siemens Business Services, Atrexx, Bentley Walker ;
- des opérateurs de services satellitaires au Moyen-Orient tels que Nilesat et Noorsat.

Le Groupe offre ses services aux radiodiffuseurs et aux opérateurs de réseaux, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs. Ceux-ci incluent les principaux fournisseurs de services de télécommunications européens, tels que notamment France Télécom/ GlobeCast, Telespazio, British Telecom, Deutsche Telekom/T-Systems, RSCC en Russie ou encore Belgacom.

² Source Euroconsult 2007 – pourcentage calculé sur la base du chiffre d'affaires infrastructure, excluant la vente de services sol.

>> 1.1 Points-clés de l'exercice

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi avec succès l'exécution de sa stratégie de développement qui vise un positionnement du Groupe sur les segments les plus rémunérateurs du secteur des SFS.

La stratégie du Groupe vise à maximiser le revenu par répéteur utilisé, notamment en focalisant les ressources satellitaires sur les Applications Vidéo et les Services à Valeur Ajoutée tant dans les pays de l'Union Européenne que dans les marchés émergents de l'Afrique subsaharienne, de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient, de la Russie et de l'Asie Centrale (ci-après le Second Continent).

Pour cela, le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice :

> **le renouvellement de sa position orbitale phare HOT BIRD™ à 13° Est** destinée à la diffusion de programmes audiovisuels en Europe qui s'est traduit par le renouvellement de ses ressources avec le lancement du satellite HOT BIRD™8 en août 2006 et la commande du satellite HOT BIRD™10. Ainsi, après la mise en service au cours de l'exercice 2008-2009 des satellites HOT BIRD™9 (commandé au cours de l'exercice précédent) et du satellite HOT BIRD™10, le Groupe sera en mesure d'offrir à ses clients une sécurisation totale des capacités utilisées à la position HOT BIRD™.

Au 30 juin 2007, avec près de 1 100 chaînes de télévision diffusées à plus de 121 millions de foyers câble et satellite, dont environ 48 millions équipés pour la réception directe par satellite, la position HOT BIRD™ a confirmé au cours de l'exercice sa place de première position orbitale en terme d'audience et de nombre de chaînes ;

> **le développement de ses positions orbitales Vidéo majeures avec :**

- l'ouverture d'une nouvelle position orbitale dédiée aux Applications Vidéo à 7° Ouest (ATLANTIC BIRD™4) destinée aux marchés de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. L'ouverture également de la position orbitale 9° Est avec le satellite EURO BIRD™9 qui permet aux foyers équipés d'antennes double-tête de recevoir aussi les offres de programmes diffusés sur la position orbitale HOT BIRD™ à 13° Est et à nos clients de disposer de capacités additionnelles à celle d'HOT BIRD™ pour accompagner leur croissance en Europe, notamment pour la Télévision Haute Définition (TVHD) ou pour s'adresser à des communautés linguistiques,
- la croissance continue des offres de chaînes de télévision sur les marchés russophones avec le développement des plates-formes NTV+ et Tricolor à 36° Est, sur le marché de l'Afrique subsaharienne avec le développement de MultiChoice Africa à 36° Est et le lancement de la plate-forme Gateway à 7° Est, sur le marché turcophone avec la croissance de la plateforme Digiturk à 7° Est et enfin en Europe Centrale avec le satellite W2 à 16° Est,
- l'augmentation en France du nombre de foyers recevant les programmes des chaînes nationales françaises en mode analogique dans les zones d'ombre avec 2,04 millions de foyers équipés pour la réception directe par satellite.

Illustrant le succès commercial du Groupe, ses positions orbitales Vidéo majeures diffusent au 30 juin 2007 un total de 1 113 chaînes de télévision, en augmentation de 47 % par rapport au 30 juin 2006 ;

> **le développement des Services à Valeur Ajoutée et en particulier du service D-STAR** d'accès haut débit dans les zones peu ou pas desservies par les réseaux terrestres, à destination des entreprises ou des collectivités territoriales et le lancement de services d'accès haut débit à destination des utilisateurs à bord des avions d'affaires, des bateaux de croisière ou encore plus récemment avec l'expérimentation par la SNCF d'un accès Internet utilisant les ressources du Groupe à bord du TGV Est ;

> **une approche opportuniste des services Multi-usages** destinées à satisfaire les besoins gouvernementaux qui démontre le caractère particulièrement versatile et flexible de notre infrastructure spatiale. En effet, à l'expiration des contrats avec l'opérateur Arabsat, les capacités précédemment utilisées par ce dernier au titre de cette application ont été allouées à des clients des Applications Vidéo ;

> **une politique active d'innovation technique avec la commande d'une charge utile en Bande S** sur le satellite W2A. Cette charge utile sera exploitée en commun avec l'opérateur SES afin d'offrir des services bi-directionnels et pour la première fois en Europe, d'offrir une réception directe par des terminaux mobiles de services de télévision et radio diffusés par satellite ;

> **un programme d'investissement d'un montant de 350,06 millions d'euros** au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007 avec notamment les commandes des satellites HOT BIRD™10, W2A et W7 et la poursuite de la construction des satellites HOT BIRD™9 et W2M qui permettront au Groupe de renouveler et d'augmenter ses ressources en orbite à compter de l'exercice 2008-2009.

Cette stratégie s'est traduite par une augmentation continue de notre chiffre d'affaires (+ 4.8 % au 30 juin 2007) et a par ailleurs permis au Groupe de renforcer le poids des Applications Vidéo dans son activité ; ces dernières représentant désormais plus de 72 % de son chiffre d'affaires³ contre 68 % lors de l'exercice précédent.

Conjuguée avec la politique d'optimisation des ressources en orbite conduite au cours de la période, l'activité commerciale du Groupe, s'est traduite par une augmentation continue du nombre de répéteurs loués. Ainsi au 30 juin 2007, nos clients louaient 404 répéteurs en orbite stable contre 373 répéteurs au 30 juin 2006.

Par ailleurs, avec une marge d'EBITDA s'élevant au 30 juin 2007 à 78,7 %, le Groupe a confirmé sa place de n° 1 mondial des grands opérateurs du SFS en terme de rentabilité.

L'excellence de la performance opérationnelle du Groupe se traduit sur le plan financier par une amélioration de l'ensemble des indicateurs intermédiaires opérationnels. Cette amélioration conjuguée à la réduction significative de nos charges financières suite à la simplification radicale de notre structure d'endettement et à la réduction significative de notre

3 Hors revenus non récurrents.

1 INTRODUCTION

Extrait du compte de résultat consolidé d'Eutelsat Communications

taux d'impôt effectif permet au Groupe d'enregistrer une amélioration de près de 130 millions d'euros de son résultat net consolidé qui s'établit à 170 millions d'euros.

Enfin cet exercice a par ailleurs été marqué par une modification profonde de notre actionnariat. En effet, certains actionnaires historiques d'Eutelsat Communications ont cédé, en janvier et février 2007, leurs

participations respectivement à Abertis Telecom et à la Caisse de Dépôts et Consignations. Ces deux groupes détiennent respectivement au 30 juin 2007, 31,74 % et 25,94 % du capital de notre Société. Cette modification de notre actionnariat s'est par ailleurs traduite par la modification substantielle de la composition de notre Conseil d'administration.

>> 1.2 Extrait du compte de résultat consolidé d'Eutelsat Communications

IFRS (en milliers d'euros)	Exercice de 12 mois clos 30 juin 2006	Exercice de 12 mois clos 30 juin 2007
Chiffre d'affaires	791 070	829 086
Charges d'exploitation	(174 550)	(176 464)
Dotations aux amortissements	(285 805)	(300 849)
Résultat opérationnel	303 709	362 529
Résultat financier	(179 570)	(108 160)
Résultat net avant impôt	129 958	262 235
Résultat net consolidé	40 234	170 020
Résultat net part du Groupe	30 420	159 377

Nous vous rappelons que l'exercice de la Société d'une durée de 12 mois se clôt le 30 juin. Par ailleurs, nous vous rappelons que l'exercice clos le 30 juin 2006 était le premier exercice de 12 mois de la Société.

2 PRÉSENTATION DES MARCHÉS DU GROUPE

>> 2.1 L'industrie des Services Fixes par Satellite (« SFS »)

Selon le cabinet d'analystes Euroconsult, le secteur des SFS aurait généré un chiffre d'affaires mondial d'infrastructure de 8,2 milliards de dollars US au 31 décembre 2006, dont 3,2 milliards de dollars en Europe étendue.

Le Groupe est le troisième opérateur mondial et est, avec SES, le premier opérateur européen du secteur des Services Fixes par Satellite.

Les opérateurs de SFS exploitent des satellites géostationnaires (GÉO), placés en orbite dans l'espace à approximativement 36 000 kilomètres de la Terre, sur son plan équatorial. À une telle altitude, un satellite tourne autour de la Terre à la même vitesse que la Terre sur son axe, ce qui lui permet de rester à une position fixe dans l'espace par rapport à un point donné de la surface de la Terre. Ceci permet la transmission de signaux vers un nombre illimité d'antennes terrestres fixes orientées en permanence vers le satellite. En raison de l'altitude à laquelle il est situé, un satellite GÉO peut couvrir en théorie jusqu'à un tiers de la surface de la Terre.

Les satellites GÉO sont donc l'un des moyens de communication les plus efficaces et les plus économiques pour assurer une transmission d'un point fixe vers un nombre illimité de points fixes, comme le requièrent par exemple les services de télévision. Les satellites GÉO sont également adaptés pour connecter entre eux un ensemble de sites sur de vastes zones géographiques (réseaux privés d'entreprise, animation de points de vente), assurer l'extension des couvertures de réseaux GSM et l'accès à l'Internet dans des zones géographiques peu ou mal desservies par les réseaux terrestres (comme par exemple en mer ou dans les zones d'ombre) ou encore établir ou restaurer des réseaux de communication pour des situations d'urgence (sécurité civile, opérations humanitaires).

Une fois qu'un satellite est en service à une position orbitale donnée, les opérateurs de SFS louent de la capacité de transmission (c'est-à-dire des répéteurs) à des clients : opérateurs de plates-formes de télédiffusion, chaînes de télévision, opérateurs de services de télécommunications ou fournisseurs de solutions Internet notamment. Les répéteurs sont les équipements embarqués sur les satellites qui reçoivent, amplifient et retransmettent les signaux reçus.

Le secteur des SFS utilise plusieurs types de bandes de fréquences (Bande C, Bande Ku, Bande Ka) mais la flotte du Groupe est principalement composée de répéteurs opérant en Bande Ku, particulièrement adaptés pour des services tels que la diffusion directe en raison d'antennes de réception de taille réduite.

Le secteur des SFS présente un certain nombre de caractéristiques dont :

- > d'importantes barrières à l'entrée, dues en particulier aux investissements significatifs nécessaires à l'exploitation d'une flotte de satellites et à l'accès aux positions orbitales ;
- > une visibilité des revenus généralement importante, principalement du fait de contrats à long terme (en particulier pour les Applications Vidéo) ;
- > des marges opérationnelles généralement élevées et une proportion importante de coûts fixes, d'où un fort effet de levier opérationnel ;
- > l'existence de nouvelles perspectives de croissance, parmi lesquels la TVHD ou encore le développement de solutions de communications en situation de mobilité (télévision sur mobiles, haut débit à bord de trains, avions d'affaires, bateaux).

2 PRÉSENTATION DES MARCHÉS DU GROUPE

L'évolution de la demande et de l'offre de capacité satellitaire

>> 2.2 L'évolution de la demande et de l'offre de capacité satellitaire

2.2.1 L'évolution de la demande

La demande de capacité satellitaire dépend de plusieurs facteurs, dont notamment :

- > l'augmentation du nombre de chaînes de télévision ;
- > la libéralisation de certains marchés géographiques ;
- > les innovations technologiques, qui permettent notamment de réduire le coût d'accès aux services par satellite ;
- > le développement de nouvelles applications consommant plus de capacité satellitaire, telles que la TVHD et les services d'accès haut débit Internet ; et
- > de façon plus générale, la croissance économique.

Par ailleurs, certains événements, tels que des rencontres sportives importantes comme les jeux Olympiques ou la Coupe de Monde de football ou des événements d'actualité, peuvent augmenter ponctuellement la demande.

À moyen terme la demande mondiale totale de capacité satellitaire devrait continuer à augmenter à un taux de croissance annuel moyen de 4,6 % entre 2006 et 2011 (source Euroconsult).

Cette augmentation reflète cependant des situations contrastées dans la mesure où en Europe étendue, zone où est présent le Groupe, la demande de capacité satellitaire devrait croître à un taux annuel moyen pondéré de plus de 5 % sur la période 2006-2011 contre 3,3 % en Amérique du Nord ou encore 3,6 % dans la zone Asie du Sud-Est (source Euroconsult 2007).

2.2.2 L'évolution de l'offre

L'offre de capacité satellitaire est déterminée par la capacité existante et le lancement réussi de nouveaux satellites.

Sur la base de ses données Euroconsult considère qu'à moyen terme, l'offre mondiale de capacité satellitaire devrait augmenter à un taux annuel moyen pondéré de 2,2 % sur la période 2006-2011.

Le Groupe considère que l'effort de rationalisation de l'offre satellitaire qui a été conduit par les grands acteurs du secteur SFS se traduit aujourd'hui en Europe étendue et particulièrement en Europe Centrale et de l'Est, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, par l'apparition d'une situation de meilleur équilibre entre l'offre et la demande.

Selon Euroconsult, cet équilibre devrait perdurer sur la période 2006-2011 dans la mesure où l'offre de capacité satellitaire en Europe étendue ne devrait progresser que de 3,7 % sur la période 2006-2011 alors qu'elle devrait progresser de plus de 5 % en Amérique du Nord.

L'amélioration de l'équilibre entre l'offre et la demande en Europe étendue devrait permettre un raffermissement des prix dans les marchés de l'Europe étendue mais ce raffermissement pourrait être limité par les pressions tarifaires émanant des quelques petits ou moyens opérateurs de service satellitaire présents en Europe étendue, tels que notamment Hellasat, Turksat ou encore Telenor.

>> 2.3 Les principales tendances du secteur

2.3.1 Croissance du marché des services vidéo

Selon le cabinet d'analystes Northern Sky Research, la demande de capacité pour la transmission de services vidéo devrait continuer à progresser à un taux annuel moyen pondéré de 5 % entre 2006 et 2012. Cette croissance devrait être principalement générée par :

> **La croissance du nombre de chaînes de télévision.** Selon Euroconsult, le nombre de chaînes de télévision devrait passer d'environ 6 000 en 2006 à plus de 11 000 d'ici dix ans en Europe étendue. Cette augmentation est particulièrement soutenue par le développement de l'offre de chaînes dans les pays émergents en Europe Centrale et Europe de l'Est, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. La réduction des coûts d'accès à la capacité satellitaire favorise l'essor des chaînes thématiques et communautaires.

Illustration de cette tendance, le nombre de chaînes de télévision diffusées par le Groupe en Europe étendue a progressé de près de 23 % au cours de l'exercice 2006-2007 passant de 2 121 chaînes au 30 juin 2006 à 2 608 chaînes de télévision au 30 juin 2007.

> **Le développement de la Télévision Haute Définition (TVHD)** Les transmissions de programmes de TVHD requièrent une plus grande capacité satellitaire que la télévision numérique traditionnelle. En mode de compression MPEG 2 (la norme actuellement utilisée par la télévision numérique), une chaîne à haute définition requiert une capacité 5 fois plus élevée qu'une chaîne en format numérique standard. En mode MPEG 4, une chaîne haute définition requiert une capacité de 2,5 fois plus élevée que la même chaîne en définition numérique standard en mode MPEG 2. En outre, le développement de la TVHD exigera une capacité satellitaire supplémentaire pour assurer une transmission simultanée en norme standard et haute définition (simulcast) des chaînes de télévision (et ce, pour une certaine période).

En dépit de la lenteur d'approvisionnement des décodeurs de réception HD en format MPEG 4 plusieurs opérateurs de plates-formes de télévision clients du Groupe en Europe Occidentale, Europe Centrale et Russie ont lancé des offres commerciales comportant une ou plusieurs chaînes en haute définition. Ces clients ont profité d'un contexte de développement favorable (événements sportifs importants tels que la Coupe du Monde de football) lié notamment à l'augmentation du taux d'équipement des ménages en écrans de télévision HD Ready ou Full HD et de lecteurs de DVD « Blue-Ray » ou « HD ») mais aussi au développement de contenus au format HD.

À titre d'illustration de l'augmentation du taux d'équipement des ménages, plus de 80 % des écrans plats vendus en France étaient « HD Ready » au 31 décembre 2006, représentant 1,7 million de postes de télévision, et plus de 400 000 écrans plats « Full HD » devraient être vendus d'ici le 31 décembre 2007 (source Institut GfK). De même, la plupart des films tournés par les studios de cinéma américains ou encore les grands événements sportifs sont désormais filmés en format HD. Selon le cabinet ScreenDigest, c'est ainsi qu'à l'horizon 2010, plus de 8,5 millions de foyers devraient recevoir des programmes Haute Définition par satellites en Europe.

Parmi les clients ou utilisateurs de la capacité satellitaire du Groupe, SKY Italia en Italie et BSkyB au Royaume-Uni et aussi « n » en Pologne ou encore NTV+ en Russie, ont lancé au cours de l'exercice leurs premiers programmes commerciaux de TVHD.

Au 30 juin 2007, le Groupe diffusait 22 chaînes de TVHD sur sa flotte, dont 17 chaînes commerciales. Euroconsult, dans son étude de septembre 2007, estimait que près de 180 chaînes TVHD pourraient être diffusées en Europe occidentale en 2010 et près de 550 chaînes en 2015.

Le déploiement progressif de la TVHD devrait entraîner une augmentation de la demande de capacité satellitaire et constituer un relais de croissance important pour les services vidéo.

> **Le développement de la Télévision Numérique Terrestre (« TNT »).** Initialement lancée en Europe occidentale, notamment au Royaume-Uni, en Espagne, en Suisse, en Allemagne, en France et en Italie, la TNT commence à se développer plus largement en Europe. Fin 2006, plus de 44 millions de foyers possédaient des décodeurs TNT (principalement pour la réception de chaînes gratuites), soit une augmentation de 54 % par rapport à la fin 2005 (source : Dataxis). L'apparition de la TNT offre aux opérateurs de satellites une opportunité de fournir de la capacité pour alimenter les réémetteurs terrestres. C'est ainsi que parmi les clients du Groupe figurent les opérateurs de réseaux terrestres de la TNT tels que Mediasat et RAI en Italie, Télédiffusion de France en France, SRG-SSR en Suisse, Arqiva en Grande-Bretagne. Par ailleurs, les satellites assurent aussi le complément de couverture en réception directe par antenne parabolique pour les foyers situés dans les zones d'ombre des réémetteurs terrestres.

> **L'introduction de services supplémentaires sur les plates-formes de télédiffusion numérique.** Un grand nombre de plates-formes de télédiffusion par satellite offrent ou ont l'intention d'offrir des services interactifs (téléachat, paris, vidéo à la demande (VOD)). L'augmentation de l'offre de services interactifs devrait se traduire par une augmentation de la demande de capacité satellitaire.

> **Une optimisation des taux de compression des signaux de télévision.** Au cours des années 1990, le segment des applications vidéo a connu, avec le développement du standard DVB, la transition du format de diffusion analogique au format numérique. En moyenne, ce format permet la diffusion d'environ dix chaînes par répéteur contre une seule en format analogique. Avec la poursuite des innovations technologiques, telles que le développement et la diffusion de la norme de compression MPEG 4, on pourra diffuser jusqu'à deux fois plus de chaînes par répéteur. Le nombre de chaînes devrait par ailleurs augmenter sensiblement avec le développement et le déploiement du standard DVB-S2, mais aussi avec le développement des multiplex statistiques permettant d'optimiser l'utilisation de la bande passante entre les chaînes de télévision, réduisant ainsi le coût d'accès à la capacité satellitaire.

2 PRÉSENTATION DES MARCHÉS DU GROUPE

Concurrence

2.3.2 Croissance des réseaux de données et des services IP

L'industrie des SFS bénéficie de la croissance soutenue de la demande de capacité pour les applications Internet.

La demande de capacité satellitaire pour les applications réseaux professionnels de données et services à valeur ajoutée devrait croître à un taux de croissance annuel moyen de 7.5 % entre 2006 et 2011 (source : EuroConsult).

Le Groupe considère, qu'après une période de baisse, la demande de capacité satellitaire pour les services de données devrait de nouveau progresser notamment en raison du développement d'une offre de service en bande Ka. En effet, compte tenu de la rareté des ressources disponibles en bande Ku et de leurs caractéristiques de réception, le Groupe considère que la bande Ka est mieux adaptée à la fourniture de services de données ou de service haut débit en raison d'une part des capacités disponibles dans cette bande de fréquence et d'autre part de ses caractéristiques de transmission qui permet la concentration des émissions satellitaires dans des faisceaux de réception très étroit. Le Groupe considère que cette offre en bande Ka est particulièrement adaptée à la fourniture de services haut débit dans les zones à l'écart des réseaux DSL haut-débit.

Le Groupe suit ainsi avec attention le lancement et le développement des offres de services à valeur ajoutée en bande Ka proposées en Amérique du Nord par les sociétés WildBlue et Telesat Canada sur la base du standard DOCSIS ainsi que l'utilisation de satellites en bande Ka par la société DirecTV afin de proposer des services de diffusion des chaînes de télévision Haute Définition aux têtes des réseaux locaux sur ce marché.

Les services d'accès Internet par satellite comprennent notamment la connexion à la dorsale Internet (IP trunking) afin de permettre aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) de se connecter à la dorsale Internet ; la connexion à une boucle locale Internet (IP access) pour des entreprises et des collectivités locales. De cette façon, elles interconnectent des sites distants dans un réseau virtuel privé et sécurisé en particulier dans des régions peu ou mal desservies par des solutions terrestres (lignes DSL ou câble) ; la diffusion de données sous IP (IP broadcast) pour la diffusion de contenus multimédias.

Le Groupe estime que le marché des services à haut-débit par satellite devrait être tiré par la baisse du prix des terminaux pour les utilisateurs et par l'amélioration de la qualité des offres de services et le développement des solutions de mobilité (trains, avions, bateaux).

2.3.3 Développement récent des services aux administrations gouvernementales

Selon Northern Sky Research, ce segment du marché, qui correspond principalement à la demande de services satellitaires émanant des administrations de défense et de sécurité, devrait connaître un taux de croissance moyenne pondéré de 3 % sur la période 2007-2012. Ces applications sont étroitement liées à l'évolution de l'environnement international, notamment la survenance de conflits géopolitiques et de catastrophes naturelles.

Ce type de services se caractérise par une très forte concentration de la demande puisque l'administration des États-Unis d'Amérique représente près de 90 % de la demande estimée par Northern Sky Research et par une certaine volatilité. En effet il s'agit généralement de contrats de courte durée (un an) et d'autre part, se développent des capacités satellitaires militaires alternatives.

>> 2.4 Concurrence

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux, mais aussi des opérateurs de réseaux terrestres (câble, fibre optique, DSL,

radiodiffusion par faisceaux hertziens et transmission en VHF/UHF), pour de nombreux services de transmission et Services à Valeur Ajoutée, notamment l'accès à haut-débit.

2.4.1 Opérateurs de satellites

Les principaux concurrents du Groupe sont les autres grands opérateurs de SFS, à savoir principalement SES et Intelsat. Selon Euroconsult, au 31 décembre 2006 et sur la base du chiffre d'affaires d'infrastructure, le Groupe est le troisième opérateur mondial et avec la branche SES Astra de SES, le co-leader en Europe étendue.

Le Groupe estime que seuls SES et Intelsat offrent une gamme de services comparable à celle proposée par le Groupe. Les autres

opérateurs de SFS ne concurrencent le Groupe que pour certains services ou certaines régions géographiques.

SES S.A. est le principal concurrent du Groupe. SES fournit principalement des services vidéo sur les marchés européen et nord-américain. Cette société fournit également des services Internet à haut-débit et de la capacité pour les réseaux professionnels de données. SES est présent en Europe étendue au travers des sociétés SES Astra, SES NewSkies et

SES Sirius. Fin 2006, la flotte de SES était composée de 35 satellites et 1 019 répéteurs et couvrait l'ensemble de la population mondiale.

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires de SES s'élevait à 1 615 millions d'euros, en augmentation de 28,4 % par rapport au 31 décembre 2005. Cette forte augmentation reflète l'impact de l'acquisition de SES NewSkies, finalisée le 30 mars 2006, et la prise de contrôle à 100 % de ND SatCom et de SES Sirius, accomplie en 2006. La marge d'EBITDA de SES s'élevait à 66,9 % au 31 décembre 2006.

En Europe, les 14 satellites de SES Astra diffusent plus de 1 850 programmes de radio ou de télévision à destination de plus de 109 millions de foyers. En rachetant GE Americom en novembre 2001, SES a accédé au marché américain. L'acquisition, de New Skies Satellites renforce la présence de SES sur le marché des services Internet et de la distribution audiovisuelle, mais aussi des services aux administrations et lui offre également des liaisons transatlantiques, ainsi que des liaisons interrégionales en Asie et en Amérique Latine. SES est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris et au Luxembourg.

Intelsat est le plus grand opérateur mondial de services fixes par satellites. Il a été créé en 1964 sous la forme d'une organisation internationale de télécommunications par satellite et a été privatisé en juillet 2001. En juillet 2006, Intelsat a finalisé l'acquisition de PanAmSat. Fin 2006, leur flotte est composée de 51 satellites et 1 361 répéteurs, localisés au-dessus de l'Amérique du Nord, des océans Atlantique,

Pacifique et Indien. Elle couvre l'ensemble de la population mondiale et elle répond aux besoins de plus de 1 800 clients. Le chiffre d'affaires pro forma d'Intelsat a été de 2,1 milliards de dollars US au 31 décembre 2006 dont 30 % réalisés sur les services vidéo, 55 % sur les services de données et haut-débit et 15 % sur les services aux gouvernements et un EBITDA d'environ 1.1 Bn USD. Sa gamme de services est plus limitée que celle des autres opérateurs de SFS. Intelsat est leader sur les services vidéo en Amérique du Nord et leader pour les services DTH en Amérique latine et en Afrique. Intelsat est en concurrence avec le Groupe essentiellement en Afrique et au Moyen-Orient et dans une moindre mesure en Europe. Intelsat a été racheté en juin 2007 par BC Partners pour un montant de plus de 16 milliards de dollars US.

Le Groupe est également en concurrence avec un nombre important d'opérateurs régionaux ou nationaux de satellites. Certains de ces opérateurs fournissent également des connexions internationales, en complément de la fourniture de services de communication sur leur marché national tels que notamment Turksat, Hellasat ou encore Telenor. La concurrence de ces opérateurs régionaux et nationaux est principalement fondée sur les prix, et certains d'entre eux bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché national. Pour la grande majorité de ces services, le Groupe estime ne pas être directement en concurrence avec les opérateurs de services mobiles par satellites (notamment Inmarsat). Inmarsat est cependant en concurrence avec le Groupe pour les Services maritimes à Valeur Ajoutée (D-STAR).

2.4.2 Services de communications terrestres

Dans une certaine mesure, la transmission par satellite peut être concurrencée par les alternatives offertes par les réseaux terrestres.

Les réseaux de fibre optique sont parfaitement adaptés pour transmettre des volumes importants de trafic point à point (vidéo ou données) pouvant ainsi inciter certains clients à utiliser ces réseaux plutôt qu'une connexion par satellite. Le Groupe considère cependant qu'en raison de l'importance des investissements nécessaires au déploiement de ce type de réseaux, le développement des réseaux de fibre optique est actuellement limité aux zones urbaines très densément peuplées.

Les réseaux DSL dédiés notamment à la fourniture d'un accès Internet haut débit et à la fourniture de chaînes de télévision peuvent offrir leurs services dans les zones urbaines et périurbaines à des conditions économiques plus compétitives que les opérateurs de satellite. Cependant, en raison des contraintes techniques pesant sur ce mode de distribution (limitation des volumes et proximité des répartiteurs DSLAM), ce type de réseaux n'offre actuellement qu'une couverture géographique limitée et n'est pas adapté à la fourniture de volumes importants en liaisons point-multipoints.

Par ailleurs, la transmission par satellite est également en concurrence dans une moindre mesure avec l'accès par câble et avec la TNT pour la fourniture de programmes de télévision. La poursuite du déploiement de ce type de réseaux, à la fois en terme de capacité et en terme de couverture, pourrait réduire les opportunités pour les opérateurs de satellites. Cependant, ainsi que le démontre l'activité du Groupe, les opérateurs de réseaux terrestres tels que Télédiffusion de France (TDF) ou encore Mediaset ou RAI continuent d'utiliser les satellites afin d'étendre leur couverture et d'alimenter les réémetteurs terrestres. Nos satellites transportent ainsi la TNT en France, Italie, Suisse et Espagne

En outre, et ainsi que l'atteste la performance des Services à Valeur Ajoutée et des services vidéo du Groupe, la transmission par satellite

dispose aujourd'hui de plusieurs avantages concurrentiels sur les réseaux terrestres. En effet, les satellites permettent (i) la transmission de signaux point à multipoint largement indépendante de l'infrastructure terrestre avec des débits de transmission particulièrement élevés, et (ii) la couverture de zones géographiques très étendues à un faible coût marginal, au contraire des réseaux terrestres.

Ainsi, à titre d'exemple, le Groupe considère qu'actuellement le coût maximum par abonné ou téléspectateur de diffusion d'une chaîne de télévision numérique par satellite sur sa flotte représente moins de 1 cent d'euro par mois, sur une base de 4 millions d'abonnés ou téléspectateurs.

En outre les réseaux terrestres peuvent compléter les services de transmissions par satellite en offrant, dans de nombreux cas, la voie retour nécessaire aux services interactifs (accès Internet, Vidéo à la Demande, télévision interactive).

Enfin, le Groupe considère que les services de transmission par satellite peuvent permettre de fournir un complément aux réseaux terrestre notamment pour ce qui de la transmission vers les terminaux mobiles. Ainsi le Groupe a investi conjointement avec SES dans une charge utile en Bande S destinée notamment à fournir un complément de couverture à la télévision sur mobile actuellement diffusée selon le standard DVB-H par les opérateurs terrestres. Le Groupe considère que cette mission en Bande S permettra notamment de lancer le déploiement d'une infrastructure hybride combinant réseaux terrestres (norme DVB-H) et réseaux satellitaires (norme DVB-SH) afin d'assurer aux chaînes de télévision sur mobile une couverture universelle en même temps qu'une réception dans les bâtiments. Le Groupe considère par ailleurs que la bande S permettra d'offrir de services bi-directionnels à destination notamment des véhicules, en complément notamment des services Galléo.

3

PRÉSENTATION DES SERVICES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

>> 3.1 Un portefeuille de services dominé par les Applications Vidéo

Le Groupe considère disposer d'un portefeuille de services, alliant visibilité et croissance, concentré sur les segments les plus rémunérateurs des applications SFS.

Les Applications Vidéo constituent la principale activité du Groupe. Par ailleurs, le Groupe est également présent sur le marché des Services de Données et Services à Valeur Ajoutée et offre des services Multi-usages.

Le tableau ci dessous résume les applications et l'offre de services du Groupe :

Applications Vidéo (72,2 % du chiffre d'affaires)	Réseaux Professionnels de Données et Services à Valeur Ajoutée (19,4 % du chiffre d'affaires)	Multi-usages (7,2 % du chiffre d'affaires)
Télédiffusion <ul style="list-style-type: none">• Transmission de chaînes de TV ou de stations de radio, directement vers les foyers équipés d'antennes paraboliques (DTH)• Distribution de chaînes de TV ou de stations de radios aux têtes de réseaux des câblo-opérateurs et aux réémetteurs terrestres pour la TNT	Réseaux professionnels de données <ul style="list-style-type: none">• Réseaux VSAT de communication/échanges de données• Connexion à la dorsale Internet pour les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI)• Fourniture de capacité à des intégrateurs de services télécoms et Internet pour les entreprises et collectivités	<ul style="list-style-type: none">• Location de capacité à d'autres opérateurs satellitaires• Fourniture de capacité pour des services aux administrations gouvernementales
Réseaux de Vidéo professionnelle : <ul style="list-style-type: none">• Liaisons point à point pour l'acheminement des chaînes de TV vers le téléport qui assure leur émission vers un satellite de diffusion directe• Transport des reportages et des retransmissions en direct d'événements vers les régies des chaînes TV• Liaisons permanentes constituant un réseau maillé pour les échanges de programmes entre radiodiffuseurs	Services à Valeur Ajoutée <ul style="list-style-type: none">• Solutions d'accès IP (D-STAR/D-SAT /IP Broadcast), y compris solutions mobiles (bateaux, trains, avions d'affaires) ou d'extension de réseaux de téléphonie mobile (GSM)• Services mobiles (EutelTracs)• Service d'accès haut débit en bande Ka situés à l'écart des réseaux haut débit terrestres	

>> 3.2 Analyse de l'activité commerciale au cours de l'activité

3.2.1 Des applications en forte croissance

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires par applications pour les exercices clos les 30 juin 2006 et 30 juin 2007 :

(en millions d'euros)	12 mois clos le 30 juin		En % du total ⁽¹⁾	Variation (en %)
	2006	2007		
Applications Vidéo	528,6	590,4	72,2 %	+ 11,7
Services Données & Valeur Ajoutée	169,1	159,0	19,4 %	- 6,0
<i>Données</i>	<i>139,2</i>	<i>127,6</i>	<i>15,6 %</i>	<i>- 8,4</i>
<i>Services à Valeur Ajoutée</i>	<i>29,9</i>	<i>31,4</i>	<i>3,8 %</i>	<i>+ 5,0</i>
Multi-usages	69,7	59,1	7,2 %	- 15,1
Autres	6,3	9,2	1,1 %	+ 45,9
Sous total	773,7	817,7	100 %	+ 5,7
Revenus non récurrents ⁽²⁾	17,4	11,4		- 34,5
TOTAL	791,1	829,1		+ 4,8

(1) Pourcentage calculé sur la base du chiffre d'affaires hors revenus non récurrents.

(2) Les revenus non récurrents se composent des indemnités de retard de livraison et d'interruption de service de satellites.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006-2007 inclut 11,4 millions d'euros correspondant à des indemnités de retard de livraison du satellite HOT BIRD™7A. À taux de change constant, le taux de croissance s'établit à 5,9 %. En excluant les éléments non récurrents et à taux de change constant, le taux de croissance par rapport à l'exercice précédent ressort à 6,8 %.

Forte croissance des Applications Vidéo : + 11,7 %

Les Applications Vidéo réalisent en 2006/2007 une croissance de 61,8 millions d'euros, à 590,4 millions d'euros, consolidant le leadership du Groupe en Europe étendue et reflétant un fort développement en Russie, en Europe centrale et orientale, au Moyen-Orient et en Afrique. Les principaux éléments de croissance sont les suivants :

- > l'augmentation de 23 % du nombre de chaînes de télévision diffusées par la flotte d'Eutelsat :
 - dans les pays de l'Union européenne desservis par les positions phares HOT BIRD™ (13° Est) et EURO BIRD™1 (28,5° Est), le nombre de chaînes a progressé de 13 %. La première position

de télédiffusion du Groupe, HOT BIRD™, renforcée par la mise en service du satellite HOT BIRD™8 en octobre 2006, diffuse à la fin de l'exercice 1 097 chaînes de télévision vers une audience de 121 millions de foyers câble et satellite en Europe étendue dont près de 48 millions en réception directe,

- bénéficiant de l'essor des marchés de la télévision numérique en Russie, en Europe centrale et orientale, au Moyen-Orient et en Afrique, les autres positions vidéo majeures du Groupe ont enregistré une croissance de 47 % du nombre de chaînes de télévision. Cette croissance est particulièrement soutenue par le dynamisme des clients du Groupe au Moyen-Orient aux positions Vidéo majeures 7°/8° Ouest et 25,5° Est, mais aussi par l'expansion des bouquets de télévision Total TV en Serbie, TV Romania en Roumanie, NTV+ et Tricolor en Russie, Digiturk en Turquie ou encore MultiChoice Africa et Gateway en Afrique ;
- > l'ouverture de la position orbitale 7° Ouest, avec l'entrée en service du satellite ATLANTIC BIRD™4 en juillet 2006, suivi par l'ouverture de la position 9° Est, avec la relocalisation en mai 2007 du satellite HOT BIRD2, renommé EURO BIRD™9, ont permis d'activer les contrats signés respectivement avec l'opérateur égyptien Nilesat et le nouveau bouquet de télévision à péage portugais TV Tel.

3 PRÉSENTATION DES SERVICES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Analyse de l'activité commerciale au cours de l'activité

NOMBRE DE CHAÎNES TV DIFFUSÉES PAR LA FLOTTE D'EUTELSAT

Au 30 juin	2006	2007	Variation sur 1 an	
			En unités	En %
Positions orbitales phares ⁽¹⁾	1 227	1 381	+ 154	+ 13%
Positions orbitales majeures ⁽²⁾	759	1 113	+ 354	+ 47%
Autres positions orbitales	135	114	- 21	- 16 %
TOTAL	2 121	2 608	+ 487	+ 23 %

(1) HOT BIRD™ à 13° Est (Europe Occidentale) et EUROIRD™1 à 28,5° Est (Royaume-Uni, Irlande).

(2) 7° Ouest (Moyen-Orient, Afrique du Nord), 5° Ouest (France), 7° Est (Turquie), 9° Est (Europe), 16° Est (Europe centrale et balkanique), 25.5° Est (Moyen-Orient), 36° Est (Russie, Afrique).

Au 30 juin 2007, seules 13 chaînes de télévision étaient diffusées en mode analogique, dont 8 chaînes sur le satellite ATLANTIC BIRD™3 à destination de plus de 2,04 millions de foyers français équipés pour la réception directe par satellite dans les zones d'ombre des réseaux hertziens.

Par ailleurs, au 30 juin 2007, le Groupe transmettait 22 chaînes de télévision Haute Définition dont 17 chaînes commerciales. Ces chaînes sont diffusées à partir de la position orbitale phare HOT BIRD™ pour les pays de l'Europe occidentale, mais aussi à partir de positions orbitales Vidéo majeures telles que 36° Est pour la Russie

Services de Données et à Valeur Ajoutée : progression continue des Services à Valeur Ajoutée (+ 5,0%) et notamment du service D-STAR d'accès au haut-débit

Du fait de la transformation de certains contrats court terme en contrats long terme et de la réallocation vers les Applications Vidéo de capacités arrivées en fin de contrat, les Services de Données s'inscrivent en recul de 11,6 millions d'euros, à 127,6 millions d'euros.

Pour leur part, les Services à Valeur Ajoutée confirment une progression régulière sur l'exercice de 5 % à 31,4 millions d'euros. Cette activité, principalement dédiée à l'accès Internet au haut-débit par satellite dans les zones non couvertes par les réseaux terrestres, a été tirée par le déploiement continu du service bidirectionnel D-STAR dont le parc de terminaux en service s'établit à 7 424 au 30 juin 2007, soit une augmentation de 40 %. L'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord réalisent plus de la moitié de cette croissance, avec 1 326 nouveaux terminaux, illustrant la forte dynamique commerciale de ces marchés.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Groupe a par ailleurs poursuivi l'extension de son offre de Services à Valeur Ajoutée en développant de nouvelles solutions d'accès au haut-débit en mobilité :

> **pour l'aviation d'affaires⁴** : le Groupe a lancé une version du service D-STAR pour l'aviation d'affaires permettant un accès à l'Internet pendant les vols à l'intérieur de l'espace européen. Ce service a été sélectionné par ARINC, leader mondial de services de

communications pour l'aviation, qui en a déjà assuré le déploiement sur 40 avions d'affaires ;

> **pour le transport ferroviaire** : Eutelsat s'est associé aux sociétés Alstom, Orange et Cap Gemini pour fournir à la SNCF une offre clé en main d'accès à l'Internet et à des services multimédia en cours d'expérimentation.

Par ailleurs, nous vous rappelons que notre filiale Skylogic a signé avec Viasat, constructeur d'équipements de communications par satellite, un partenariat en vue de développer et commercialiser conjointement un accès au haut-débit par satellite de grande qualité et à un prix abordable, destiné aux foyers européens situés à l'écart des réseaux terrestres de haut-débit en bande Ka en utilisant la capacité en bande Ka disponible sur le satellite HOT BIRD™6 en utilisant le standard DOCSIS.

Services Multi-usages : progression des services aux administrations

L'évolution globale de ces services s'explique principalement par la réallocation vers les Applications Vidéo de capacités précédemment louées à l'opérateur Arabsat et arrivées en fin de contrat en mars/avril 2007 ainsi que par un effet défavorable du taux de change Dollar US par rapport à l'Euro.

Pour sa part, l'activité de location de capacité pour des Services aux administrations a progressé de 8,2 % sur l'exercice en raison du renouvellement de tous les contrats qui arrivaient à échéance au cours de l'exercice, ainsi que de la signature de nouveaux contrats suite à l'entrée en service du satellite EUROIRD™4 qui bénéficie d'une excellente couverture de la région du Moyen-Orient.

Le poste **Autres Revenus**, qui s'élève à 9,2 millions d'euros au 30 juin 2007 provient principalement (i) de la vente ou de la location de terminaux et d'équipements pour les réseaux d'entreprises et les services mobiles, (ii) des gains de couverture de change Euro/US Dollar et (iii) du financement par l'Union européenne et d'autres organismes de certains programmes de recherche.

Le poste **Revenus non récurrents** qui s'élève à 11,4 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 17,4 millions d'euros au 30 juin 2006, inclut les indemnités de retard du satellite HOT BIRD™7A.

⁴ Cf. communiqué de presse en date du 4 janvier 2007.

>> 3.3 Autres informations concernant l'activité commerciale au cours de l'exercice

3.3.1 Répartition géographique du chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique. Elle est déterminée à partir des adresses de facturation de ses clients directs, pour les périodes de 12 mois closes aux 30 juin 2006 et 2007 :

(en millions d'euros et pourcentage) Régions	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2006		Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2007	
	Montant	%	Montant	%
Royaume-Uni	129,1	16,3	116,3	14,0
Italie	126,5	16,0	133,2	16,1
France	110,2	13,9	109,5	13,2
Europe (autres)	262,7	33,2	286,2	34,5
Amériques	69,0	8,7	74,3	9,0
Moyen-Orient	52,0	6,6	61,1	7,4
Autres ⁽¹⁾	41,6	5,3	48,4	5,8
TOTAL	791,1	100,0	829,1	100

(1) Dont respectivement 17,4 millions d'euros au 30 juin 2006 et 11,4 millions d'euros au 30 juin 2007 d'indemnités pour retard de livraison d'un satellite.

Il convient cependant de préciser que ce tableau, étant établi sur la base des adresses de facturation, ne représente pas l'origine géographique des utilisateurs finaux de notre capacité, en raison notamment du poids important de nos clients-distributeurs dans notre portefeuille client.

3.3.2 Politique commerciale et de distribution

En raison de notre héritage, une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe est générée par des contrats de capacité conclus avec des opérateurs télécoms tels que notamment France Télécom, British Telecom, Telespazio et Deutsche Telekom/T-Systems. Par ailleurs, bien que ces opérateurs utilisent une partie de la capacité et des services du Groupe pour leurs propres besoins, ils agissent principalement en tant que distributeurs de la capacité satellitaire et des services du Groupe (clients distributeurs) auprès des utilisateurs finaux tels que les chaînes de télévision ou encore les plates-formes de télédiffusion.

Aux 30 juin 2006 et 2007, les quatre premiers clients-distributeurs du Groupe (France Télécom/Globecast, British Telecom, Telespazio et Deutsche Telekom/T-Systems) représentaient respectivement 44,5 % du chiffre d'affaires et 40,3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La diminution du poids relatif de ces grands clients-distributeurs dans le chiffre d'affaires consolidés du Groupe traduit la volonté de certains utilisateurs finaux de la capacité satellitaire du Groupe d'établir des liens contractuels directs avec le Groupe, notamment pour les Applications

Vidéo. En effet, certains opérateurs de plates-formes de télédiffusion, souhaitent désormais conclure directement des contrats avec le Groupe au moment du renouvellement des contrats de capacités déjà louées ou en cas de besoins additionnels. Ainsi, en juillet 2005, SKY Italia a conclu avec le Groupe un contrat-cadre qui porte sur la location additionnelle d'un minimum de 10 répéteurs sur une période de 10 ans et le renouvellement en direct avec le Groupe des contrats de capacité existants portant sur 16 répéteurs au fur et à mesure de leur expiration avec les clients distributeurs.

En outre, grâce à ses téléports de Rambouillet et de Turin ainsi qu'à l'expérience acquise en 2006 lors des jeux Olympiques d'Hiver de Turin par sa filiale Skylogic dans la mise en place et gestion de plates-formes vidéo, le Groupe est en mesure d'offrir à ses clients ou utilisateurs finaux de capacité des services associés à la fourniture de capacité satellitaire tels que notamment des services de multiplexage au sol ou encore d'encryptage ou de décryptage des signaux.

3 PRÉSENTATION DES SERVICES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Autres informations concernant l'activité commerciale au cours de l'exercice

3.3.3 Portefeuille de clients

La base de clientèle du Groupe comprend à la fois des clients distributeurs, qui revendent la capacité satellitaire à des utilisateurs finaux, et des clients utilisateurs qui utilisent la capacité satellitaire du Groupe pour leurs propres besoins. En terme d'utilisation de la capacité

satellitaire du Groupe, il convient de noter qu'aucun des utilisateurs finaux de la capacité du Groupe ne représentait individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 juin 2006.

Au 30 juin 2007, les 10 premiers clients du Groupe, dont six sont des distributeurs, représentent 56 % du chiffre d'affaires du Groupe et étaient les suivants :

Clients	Chiffre d'affaires par client (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires par client (en pourcentage)
France Télécom/Globecast	98,3	11,86
Telespazio/ Telecom Italia	90,6	10,92
British Telecom	85,5	10,31
Deutsche Telekom/ T-Systems	59,8	7,21
Artel/Spacelink/ArrowHead	41,9	5,06
Sky Italia	22,1	2,67
Noorsat WLL	21,1	2,55
Entreprise P & T Luxembourg	15,6	1,88
Russian Satellite Communications Company	15,2	1,83
Digital Platform Teknoloji Hizmetleri AS	14,6	1,76
Total des 10 premiers clients	464,6	56,0
Autres	364,4	44,0
TOTAL	829,1	100,0

3.3.4 Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité signés, y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement. Ces contrats d'attribution de capacité peuvent porter sur toute la durée d'exploitation des satellites.

Le montant du carnet de commande varie dans le temps en fonction de la reconnaissance progressive du chiffre d'affaires lié à ces contrats, de l'augmentation de l'âge de la flotte et de la conclusion de nouveaux contrats.

Au 30 juin 2007, le carnet de commande du Groupe s'élevait à 3,7 milliards d'euros, alors qu'il était de 4 milliards d'euros au 30 juin 2006. La diminution du carnet de commande de 7,5 % entre le 30 juin

2006 et le 30 juin 2007 est principalement due à son érosion naturelle en raison d'une augmentation de l'âge moyen de la flotte, la plus grande partie du carnet de commande étant constituée de contrats conclus pour la durée de vie des satellites.

Il convient de noter que la part des contrats liés aux Applications Vidéo dans le carnet de commande au 30 juin 2007 a légèrement crû par rapport au 30 juin 2006 à 92,2 %, permettant au Groupe de disposer d'une grande visibilité sur son chiffre d'affaires futur. En effet, les opérateurs de plates-formes de télédiffusion ont des besoins récurrents de capacité à long terme. Par suite, la durée résiduelle moyenne des contrats (pondérée par leur montant) composant le carnet de commande au 30 juin 2007 était de 7,3 ans (contre 7,7 ans au 30 juin 2006).

La répartition dans le temps du carnet de commande au 30 juin 2007 est la suivante :

Exercice clos le 30 juin	Carnet de commandes (non audité, en millions d'euros)
2008	695,5
2009	595,5
2010	490,1
2011 et suivants	1 909,3
TOTAL	3 690,4

Autres informations concernant l'activité commerciale au cours de l'exercice

La plus grande partie du carnet de commande du Groupe est constituée de contrats qui peuvent être résiliés moyennant le versement d'une indemnité. Le montant du carnet de commande ne tient pas compte des éventuelles résiliations et des indemnités qui peuvent en résulter. Les contrats d'attribution de capacité de longue durée peuvent généralement être résiliés au bout de deux ans, sous réserve d'un

préavis supplémentaire d'un an et du versement d'une indemnité de résiliation anticipée. Le montant des indemnités de résiliation anticipée est calculé en fonction de la durée écoulée du contrat et de sa durée résiduelle. Au cours de l'exercice, aucun contrat d'attribution de capacité n'a été résilié donnant lieu au versement d'une indemnité de résiliation anticipée.

4

L'ÉVOLUTION DE LA FLOTTE DE SATELLITES AU COURS DE L'EXERCICE

>> 4.1 Présentation de la flotte de satellites

Au 30 juin 2007, le Groupe opère une flotte de 24 satellites (dont 2 satellites en orbite inclinée) situés sur 20 positions orbitales, comprises entre 15° Ouest et 70,5° Est, qui permettent de couvrir l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, (l'« Europe étendue »), ainsi que l'Afrique subsaharienne et une partie importante des continents asiatique et américain.

Les principales caractéristiques de la flotte de satellites du Groupe sont les suivantes :

- > un portefeuille de positions orbitales, concentrées sur l'arc orbital européen, permettant de desservir des zones géographiques couvrant à la fois des marchés matures (Europe Occidentale) et des marchés en pleine expansion ;
- > une des flottes les plus jeunes parmi celles des principaux opérateurs de satellites, avec, au 30 juin 2007, un âge moyen de 5,3 ans⁵ (hors satellites en orbite inclinée) et un âge moyen de près de 2 ans à la position HOT BIRD™ ;
- > une grande flexibilité technique, avec notamment la présence sur les satellites d'antennes à faisceau orientable ou de plusieurs faisceaux de couvertures différentes permettant d'adapter et de reconfigurer des zones de couvertures aux besoins de la clientèle, de répondre aux caractéristiques géographiques des marchés ou de reconfigurer des zones de couvertures en cas de repositionnement d'un satellite à une nouvelle position orbitale ;
- > une connectivité entre les répéteurs et les différentes zones de couvertures géographiques possibles, permettant de répondre aux évolutions des demandes des clients ;
- > et une redondance des équipements embarqués.

Les principaux événements intervenus au cours de l'exercice concernant la flotte de satellite sont les suivants :

- > mise en service du satellite HOT BIRD™4 en juillet 2006 à la position orbitale 7° Ouest sous le nom ATLANTIC BIRD™4⁶ ;
- > lancement en août 2006 et mise en service en octobre du satellite HOT BIRD™8 à la position orbitale 13° Est ;
- > incident en orbite relatif au satellite HOT BIRD™3, en octobre 2006, conduisant à une perte de puissance électrique disponible et une réduction de la durée de vie restante du satellite ;
- > mise en service du satellite HOT BIRD™3 à la position orbitale 4° Est sous le nom EUROBIRD™4 en mars 2007 ;
- > acquisition de capacité sur le satellite en orbite inclinée Télécom 2C⁷ à la position orbitale 3° Est en avril 2007 ;
- > mise en service du satellite HOT BIRD™2 à la position orbitale 9° Est sous le nom EUROBIRD™9 en mai 2007.

En sus de sa flotte en orbite stable, le Groupe exploite de la capacité sur deux satellites en orbite inclinée, Télécom 2C et Télécom 2D, localisés respectivement aux positions orbitales 3° Est et 8° Ouest.

Le tableau ci-après représente la flotte de satellite en orbite stable du Groupe au 30 juin 2007. Les dates estimées de fin d'exploitation opérationnelle indiquées dans le tableau ci-dessous correspondent à des estimations du Groupe.

Le Groupe revoit chaque année les durées de vie estimées des satellites en orbite (voir Note 5 des comptes consolidés 2006-2007 pour de plus amples informations). Le nombre de répéteurs est le nombre de répéteurs nominaux par satellite. Ce nombre de répéteurs est susceptible de varier, à la hausse ou à la baisse en fonction des contraintes réglementaires, de la puissance électrique disponible des satellites ou encore des caractéristiques techniques de puissance des émissions des satellites.

⁵ Moyenne pondérée par le nombre de répéteurs (équivalent à 36 Mhz).

⁶ Colocalisés avec les satellites Nilesat 101 et Nilesat 102.

⁷ Satellite en orbite inclinée appartenant à France Télécom.

Satellite	Position orbitale	Type de répéteur (C, Ku ou Ka)	Nombre de répéteurs	Date de lancement	Date de fin d'exploitation opérationnelle en orbite stable estimée au 30 juin 2007 (année civile)
HOT BIRD™6	13° Est	Ku/Ka	28/4	Août 2002	T4 2017
HOT BIRD™7A ⁽¹⁾	13° Est	Ku	38	Mars 2006	T1 2024
HOT BIRD™ 8 ⁽²⁾	13° Est	Ku	64	Août 2006	T2 2025
EUROBIRD™1	28,5° Est	Ku	24	Mars 2001	T3 2018
EUROBIRD™2	25,5° Est	Ku	16	Oct. 1998	T2 2013
EUROBIRD™3	33° Est	Ku	20	Sept. 2003	T3 2014
EUROBIRD™4 ⁽³⁾	4° Est	Ku	8	Sept. 1997	T2 2011
EUROBIRD™9	9° Est	Ku	20	Nov. 1996	T4 2009
W1 ⁽⁴⁾	10° Est	Ku	14	Sept. 2000	T1 2012
W2 ⁽⁵⁾	16° Est	Ku	24	Oct. 1998	T1 2010
W3A	7° Est	Ku/Ka	42/2	Mars 2004	T3 2021
W4	36° Est	Ku	31	Mai 2000	T2 2017
W5	70,5° Est	Ku	24	Nov. 2002	T1 2018
W6 ⁽⁶⁾	21,5° Est	Ku	24	Avr. 1999	T3 2013
SESAT™1	36° Est	Ku	18	Avr. 2000	T3 2011
ATLANTIC BIRD™1	12,5° Ouest	Ku	19	Août 2002	T3 2017
ATLANTIC BIRD™2	8° Ouest	Ku	26	Sept. 2001	T1 2018
ATLANTIC BIRD™3	5° Ouest	Ku/C	27/10	Juil. 2002	T3 2019
ATLANTIC BIRD™4 ⁽⁷⁾	7° Ouest	Ku	15	Fév. 1998	T4 2011
Telstar 12 ⁽⁸⁾	15° Ouest	Ku	4	Oct. 1999	T4 2011
Express A3 ⁽⁹⁾	11° Ouest	Ku	5	Juin 2000	T3 2008
SESAT 2 ⁽¹⁰⁾	53° Est	Ku	12	Déc. 2003	T1 2016

1 Satellite exploité à 31 répéteurs au 30 juin 2007.

2 Satellite exploité à 43 répéteurs au 30 juin 2007.

3 Compte tenu de l'incident survenu dans la nuit du 3 au 4 octobre 2006, la puissance électrique de ce satellite et sa durée de vie restante ont été réduites. Voir Note 5 des comptes consolidés en annexe. Ce satellite ne peut être exploité qu'à 8 répéteurs au lieu de 10, en raison des contraintes de fréquences.

4 Compte tenu de l'incident survenu le 10 août 2005, la puissance de ce satellite et sa durée de vie estimée ont été réduites. Voir Note 5 des comptes consolidés en annexe. Ce satellite est temporairement exploité à 18 répéteurs.

5 Satellite exploité temporairement à 27 répéteurs.

6 Satellite exploité temporairement à 29 répéteurs.

7 Suite au lancement réussi du satellite HOT BIRD™7A, HOT BIRD™4 a été mis en service à la position orbitale 7° Ouest le 1^{er} juillet 2006 sous le nom d'ATLANTIC BIRD™4.

8 Appartient à Loral Skynet. Fin d'utilisation prévue en T4 2011.

9 Appartient à Russian Satellite Communications Company (RSCC). L'exploitation des capacités de ce satellite a été prorogée du T3 2007 au T3 2008 par voie d'avenant au cours du mois de juillet 2007. Fin d'utilisation prévue en T3 2008.

10 Appartient à Russian Satellite Communications Company (RSCC). Fin d'utilisation prévue en T1 2016.

4.1.1 Satellites en orbite appartenant au Groupe

Le Groupe est propriétaire de 19 satellites géostationnaires.

Satellites HOT BIRD™

Au 30 juin 2007, avec 102 répéteurs en bande Ku exploités en orbite stable sur l'Europe (à l'exclusion de quatre répéteurs en bande Ka sur HOT BIRD™6), les satellites **HOT BIRD™6**, **HOT BIRD™7A** et **HOT BIRD™8** forment l'un des plus grands systèmes de télédiffusion par satellite au monde, couvrant la totalité de l'Europe, du Moyen-Orient et une partie de l'Afrique et de l'Asie.

La constellation des satellites HOT BIRD™ a été renforcée au cours de l'exercice par la mise en service du satellite **HOT BIRD™8** dont la mission est d'assurer la fourniture de capacité pour les clients anciennement sur les satellites HOT BIRD™2 (mis en service à la position orbitale 9° Est sous le nom d'EUROBIRD™9 en mai 2007) et HOT BIRD™3 (mis en

service à la position orbitale 4° Est sous le nom d'EUROBIRD™4 en mars 2007).

Il convient de souligner qu'en raison de l'excellence des paramètres techniques de lancement, la durée de vie opérationnelle du satellite HOT BIRD™8 est estimée à près de 19 ans.

Satellites EUROBIRD™

À partir de sa position orbitale 28,5° Est, le satellite **EUROBIRD™1** fournit des services de diffusion directe à destination de plus de 9 millions de foyers, situés principalement au Royaume-Uni et en Irlande. Comme pour les satellites HOT BIRD™, la puissance d'émission élevée d'EUROBIRD™1 en fait un satellite adapté à la diffusion de programmes de télévision vers les foyers équipés d'antennes paraboliques.

4

L'ÉVOLUTION DE LA FLOTTE DE SATELLITES AU COURS DE L'EXERCICE

Présentation de la flotte de satellites

Après quatre ans d'exploitation à 13° Est (sous le nom de HOT BIRD™5), **EUROBIRD™2** est localisé depuis mars 2003 à 25,5° Est où il assure des services de diffusion directe à destination du Moyen-Orient.

Lancé en septembre 2003 à 33° Est, **EUROBIRD™3** est le premier satellite du Groupe conçu spécifiquement pour les services Internet haut débit bi-directionnels. Ce satellite est aussi utilisé pour la fourniture de capacité de services vidéo ou de réseaux professionnels de données. Il offre une couverture de l'Europe et d'une grande partie de la Turquie par le biais de quatre faisceaux de forte puissance.

Exploité depuis près de 9 ans à 13° Est (sous le nom d'HOT BIRD™3), **EUROBIRD™4** est localisé depuis février 2007 à 4° Est position orbitale et est principalement utilisé pour des applications Multi-usages à destination du Moyen-Orient.

Enfin, après près de onze ans d'exploitation à 13° Est (sous le nom d'HOT BIRD™2), **EUROBIRD™9** est localisé depuis mai 2007 à 9° Est, position orbitale adjacente à la position orbitale HOT BIRD™ à 13° Est. Cette proximité permet aux foyers équipés pour la réception directe par satellite de recevoir les offres et chaînes de télévision de chacune de ces deux positions orbitales sur une même antenne double tête. Ce satellite offre une couverture de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Satellites W

Les six satellites W offrent une couverture large et une grande flexibilité grâce à leurs antennes à faisceaux orientables. Ils sont exploités aux positions orbitales 7° Est, 10° Est, 16° Est, 21,5° Est, 36° Est et 70,5° Est, et offrent un choix de bande passante et une couverture adaptés à la transmission de programmes audiovisuels et aux réseaux professionnels de données et Services à Valeur Ajoutée en Europe, en Asie et en Afrique.

Le satellite **W1** lancé en septembre 2000 est situé à 10° Est. Ce satellite a connu le 10 août 2005 un incident technique entraînant une interruption de service de plusieurs heures. Le 11 août, le service a été rétabli pour la majorité des clients dans des conditions de fonctionnement acceptables. Cette panne a eu pour conséquence une perte de la moitié de la puissance disponible du satellite et une réduction estimée de sa durée de vie opérationnelle résiduelle.

Le satellite **W2**, lancé en octobre 1998 est situé à 16° Est. Il offre une capacité en bande Ku pour une couverture pan européenne, tout particulièrement pour la fourniture de capacité pour les chaînes de télévision et opérateurs de plate-forme de télévision payante en Europe Centrale et balkanique.

Le satellite **W3A**, lancé en mars 2004, est situé à 7° Est. Il offre une capacité en bande Ku avec des couvertures paneuropéenne et de l'Afrique subsaharienne. W3A associe les fréquences en bandes Ku et Ka, afin de pouvoir desservir le marché de l'Afrique subsaharienne. Il dessert les marchés de la transmission audiovisuelle, des télécommunications et du haut-débit en Europe, au Moyen-Orient, en Turquie et en Afrique.

Le satellite **W4**, lancé en mai 2000 est situé à 36° Est, position vidéo majeure en développement. Il couvre l'Europe (y compris la Russie et l'Ukraine) et l'Afrique, et accompagne le développement des plates-formes de télédiffusion dans ces régions.

Le satellite **W5**, lancé en novembre 2002 est situé à 70,5° Est. Il a contribué au développement de la couverture géographique de la flotte en permettant de couvrir l'Asie orientale et une grande partie de la Chine et de l'Asie du Sud.

Le satellite **W6**, anciennement W3 et lancé en avril 1999, est situé à 21,5° Est. Il est utilisé pour développer les marchés pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Satellite SESAT™1

Le satellite permet d'offrir un grand nombre de services de télécommunications, notamment des services IP par satellite et des services de données spécialisés (EutelTRACS). Situé à la position orbitale 36° Est (qu'il partage avec le satellite W4), SESAT™1 couvre une vaste zone géographique allant de l'Europe occidentale jusqu'en Sibérie et offre un faisceau sur l'Afrique et du Moyen-Orient. SESAT™1 offre une connectivité directe entre l'Europe et l'Asie pour une grande variété de services de télécommunications.

ATLANTIC GATE

Au 30 juin 2007, par le biais de trois satellites, ATLANTIC BIRD™1 (12,5° Ouest), ATLANTIC BIRD™2 (8° Ouest) et ATLANTIC BIRD™3 (5° Ouest), ATLANTIC GATE fournit de la capacité pour les applications vidéo, IP et données pour des liaisons intercontinentales entre le continent américain, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique et pour des communications régionales.

ATLANTIC BIRD™1, localisé à 12,5° Ouest, est destiné à la fourniture d'une large gamme de services de télécommunications, tels que les réseaux professionnels de données, les liaisons de vidéo professionnelle, la transmission de programmes audiovisuels et les connexions à la dorsale Internet. Ce satellite couvre l'Europe, le Moyen-Orient et une partie des États-Unis ainsi que l'Amérique du Sud.

ATLANTIC BIRD™2 est localisé à 8° Ouest. Il est destiné à la fourniture d'une large gamme de services de télécommunications, tels que les réseaux professionnels de données, les liaisons de vidéo professionnelle, la transmission de programmes audiovisuels et les connexions à la dorsale Internet. ATLANTIC BIRD™2 offre une large couverture de l'Europe et du continent américain. Il dispose d'un faisceau orientable couvrant le Moyen-Orient et l'Asie Centrale et permettant des connexions directes de ces zones géographiques avec l'Europe et le continent américain. ATLANTIC BIRD™2 permet notamment une connexion directe entre les États-Unis et le Moyen-Orient (jusqu'en Afghanistan).

ATLANTIC BIRD™3, localisé à 5° Ouest, a été lancé en juillet 2002. Il fournit une couverture en bande Ku de l'Europe, de l'Afrique, du Moyen-Orient, et de la côte Est de l'Amérique du Nord. De plus, il offre une couverture en bande C de l'Afrique, de l'Europe et de certaines parties du continent américain.

En France, ce satellite transmet les chaînes de télévision nationales en analogique auprès de foyers situés dans les zones d'ombre du réseau hertzien. ATLANTIC BIRD™3 est par ailleurs utilisé depuis mars 2005 pour la diffusion des chaînes numériques terrestres aux têtes des réseaux des réémetteurs de la TNT en France. Le Groupe a acquis ce satellite auprès de France Télécom en juillet 2002.

Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2006, le satellite **ATLANTIC BIRD™4** (anciennement HOT BIRD™4), doté de 15 répéteurs et localisé à 7° Ouest, assure des services de diffusion directe en couverture du Moyen-Orient et Afrique du Nord.

4.1.2 Capacité utilisée sur des satellites appartenant à des tiers

En plus de l'exploitation de ses propres satellites, le Groupe exploite de la capacité satellitaire sur trois satellites appartenant à des tiers, qui permettent d'élargir la couverture en Europe, sur une partie du continent américain et en Afrique. Ces satellites sont :

Telstar 12

Ce satellite, localisé à la position orbitale 15° Ouest, appartient à Loral Skynet. Il couvre l'Europe, le continent américain et les Antilles. Conformément à un accord conclu le 10 décembre 1999 avec Loral Skynet, le Groupe utilise et commercialise quatre répéteurs en bande Ku sur Telstar 12, jusqu'à la fin de sa durée d'exploitation en orbite stable (normalement prévue pour le second trimestre 2016), pour des services entre l'Europe et le continent américain, en échange de l'utilisation par Loral Skynet de la position orbitale allouée à Eutelsat S.A.

Express A3

Ce satellite, localisé à la position orbitale 11° Ouest, appartient à Russian Satellite Communications Company (RSCC). Conformément à un accord conclu avec RSCC le 18 mai 2001, le Groupe utilise les cinq répéteurs

en bande Ku d'Express A3 jusqu'à la fin de sa durée d'exploitation opérationnelle (prévue pour le troisième trimestre 2008). Ce satellite couvre l'Europe et le bassin méditerranéen et est principalement utilisé pour les liaisons de vidéo professionnelle et les réseaux professionnels de données.

SESAT™2

Grâce à une configuration très flexible de faisceaux fixes et orientables sur un satellite lancé par RSCC en décembre 2003, le Groupe dispose d'une capacité en bande Ku de forte puissance sur l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie Centrale qui peut fournir des services de télécommunications, notamment des réseaux professionnels de données, haut débit et diffusion, par l'intermédiaire de 12 répéteurs en bande Ku. Ce satellite comprend un total de 24 répéteurs, dont 12 utilisés par le Groupe et commercialisés sous le nom de SESAT™2 pour la durée de vie du satellite (garantie contractuelle de 12 ans minimum), en vertu d'un accord conclu le 16 mars 2004, les autres répéteurs étant commercialisés par RSCC en Russie sous le nom d'Express AM 22.

À noter enfin que le Groupe exploite de la capacité sur les satellites TELECOM 2C et TELECOM 2D appartenant à France Télécom.

4.1.3 Satellite désorbité

Comme prévu, et suite au transfert de ses services à la position 13° Est sur le satellite HOT BIRD™7A, le satellite HOT BIRD™1 a été désorbité au cours du mois de février 2007 après 12 ans de services.

4.1.4 Satellites commandés au cours de l'exercice et en construction

Le Groupe a commandé trois satellites au cours de l'exercice :

> **W2A**, commandé en septembre 2006 à Thales Alenia Space.

Doté de 46 répéteurs en bande Ku, ce satellite a pour mission principale le remplacement et l'expansion de la position orbitale 10° Est (remplacement du satellite W1) pour des services audiovisuels, de haut-débit et de télécommunications à destination de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Doté par ailleurs d'une charge utile de 10 répéteurs en bande C, il permettra de renforcer les ressources du Groupe en bande C en couverture de l'Afrique.

Enfin, ce satellite embarquera pour la première fois en Europe, une charge utile en bande S qui sera exploitée par une société commune entre Eutelsat S.A. et SES, destinée à offrir des services bi-directionnels, associés par exemple à des services de navigation fournis par Galiléo, et pour la première fois en Europe, d'offrir une réception directe par des terminaux mobiles de services de télévision et radio diffusés par satellite. Cette charge utile en bande S desservant la France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, l'Espagne et le Royaume-Uni permettra ainsi de lancer le déploiement d'une infrastructure hybride combinant réseaux satellitaires et réseaux terrestres afin

d'assurer aux services de télévision mobile une couverture universelle en même temps qu'une réception dans les bâtiments.

> **HOT BIRD™10**, commandé en octobre 2006 à EADS Astrium.

Doté de 64 répéteurs ce satellite de forte puissance sera exploité à la position orbitale 13° Est, dédiée à la diffusion directe de programmes de télévision et à l'alimentation des réseaux câblés. Identique aux satellites HOT BIRD™8 et HOT BIRD™9, ce satellite permettra d'exploiter la position orbitale phare HOT BIRD™ avec trois satellites, chacun de ces satellites pouvant se substituer à n'importe lequel des autres satellites de la constellation HOT BIRD™, parachevant ainsi le programme de sécurisation des clients de cette position orbitale phare.

> **W7**, commandé en décembre 2006 à Thales Alenia Space.

Doté de 70 répéteurs en bande Ku connectés à six faisceaux en couverture de l'Europe, de la Russie, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale. Colocalisé avec le satellite W4, ce satellite aura pour mission principale le remplacement de la capacité en bande Ku du satellite SESAT 1 et l'expansion de la position orbitale 36° Est.

4 L'ÉVOLUTION DE LA FLOTTE DE SATELLITES AU COURS DE L'EXERCICE

Incidents au cours de l'exercice

Par ailleurs, le Groupe avait commandé au cours de l'exercice précédent deux satellites :

> HOT BIRD™ 9

Conçu, à l'instar du satellite HOT BIRD™8 pour opérer 64 répéteurs, ce satellite HOT BIRD™9 sera localisé à la position orbitale HOT BIRD™. Le lancement et la mise en service réussi de ce satellite permettra le redéploiement du satellite HOT BIRD™7A en remplacement du satellite EUROBIRD™9, à la position orbitale 9° Est et de porter ainsi la capacité destinée à la diffusion de services audiovisuels de 20 à 38 répéteurs à cette position orbitale.

> W2M

W2M, commandé auprès d'un consortium regroupant EADS Astrium et l'ISRO (Agence Spatiale Indienne). W2M est conçu pour

exploiter 26 répéteurs en bande Ku, capacité qui pourra être portée à 32 répéteurs en fonction des modes d'exploitation, pour une durée de vie nominale opérationnelle de 15 ans. Ce satellite a pour mission de remplacer le satellite W2 à la position orbitale 16° Est.

À l'instar des autres satellites W, W2M se caractérisera par une grande flexibilité. En effet, en plus d'un faisceau fixe de forte puissance couvrant l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, il sera doté d'un faisceau orientable qui fournira la continuité des services pour les chaînes TV dans l'océan Indien.

Le tableau ci-dessous récapitule les satellites en cours de construction ou commandés au cours de l'exercice. Il convient de prévoir une période supplémentaire d'un à deux mois après la date de lancement afin d'estimer la date de mise en exploitation d'un satellite.

Nom du satellite	Constructeur	Période estimée de lancement	Capacité	Position orbitale d'exploitation
W2M	EADS Astrium / ISRO	Sept/Déc. 2008	26 Ku	16° Est
HOT BIRD™9	EADS Astrium	Juin/août 2008	64 Ku	13° Est
HOT BIRD™10	EADS Astrium	Janv./Mars 2009	64 Ku	13° Est
W2A	Thales Alenia Space	Janv./Mars 2009	46 Ku /10 C / bande S	10° Est
W7	Thales Alenia Space	Juin/août 2009	70 Ku	36° Est

>> 4.2 Incidents au cours de l'exercice

La durée théorique d'exploitation en orbite stable des satellites du Groupe est généralement comprise entre 12 et 15 ans. À noter cependant qu'en raison des paramètres de lancement et de la quantité d'ergols estimée après la phase de mise à poste des satellites, la durée d'exploitation estimée des derniers satellites du Groupe (W3A, HOT BIRD™7A et HOT BIRD™8) était supérieure à 18 ans lors de leur mise en exploitation.

Le Groupe considère que sa flotte de satellites est globalement en bon état de fonctionnement et estime, sous réserve de leurs performances futures en orbite, que leur durée d'exploitation pourra être allongée au-delà des estimations initiales. Certains satellites du Groupe ont cependant connu des pannes d'équipement et fonctionnent aujourd'hui en utilisant leurs équipements de redondance.

Par ailleurs, le satellite **EUROBIRD™4** (anciennement HOT BIRD™3) a connu, dans la nuit du 3 au 4 octobre 2006, un incident en orbite. Cet incident est survenu le lendemain du transfert de ses services de communication sur le satellite HOT BIRD™8. En conséquence, cet incident n'a eu aucun impact sur les services commercialisés par

Eutelsat à sa position orbitale 13° Est, assurés au moment de l'incident par les satellites HOT BIRD™2, HOT BIRD™6, HOT BIRD™7A et HOT BIRD™8. Néanmoins, cette panne a eu pour conséquence une perte de la moitié de la puissance électrique disponible du satellite et une réduction estimée de sa durée de vie opérationnelle résiduelle d'environ 15 mois (voir Note 5 des comptes consolidés 2006-2007 pour plus d'information).

Enfin, le satellite W3A a connu au cours de l'exercice une interruption de service de quelques heures le 10 octobre 2006. Depuis, des mesures préventives ont été mises en place pour réduire les conséquences d'une répétition de l'anomalie.

Le 14 mars 2007, par mesure de précaution, les services assurés par le satellite HOT BIRD™2 localisés à 13° Est (nommé depuis EUROBIRD™9 et localisé à 9° Est) ont été transférés sur le satellite HOT BIRD™8, suite à la détection d'une anomalie. Cette anomalie n'a eu aucun impact sur la capacité du satellite à remplir sa mission nominale de communications.

>> 4.3 Évolution du nombre de répéteurs

Notre Société exploite un total de 505 répéteurs en orbite stable au 30 juin 2007, contre 462 répéteurs au 30 juin 2006, soit une augmentation de 9,3 % (+ 43 répéteurs). Il convient de souligner que le nombre de répéteurs en exploitation est susceptible de varier dans le temps en fonction de la puissance électrique des satellites, de leur état de fonctionnement, de leur âge, des fréquences disponibles aux positions orbitales ou encore des caractéristiques techniques de puissance des transmissions assurées par les satellites en orbite.

L'évolution du nombre de répéteurs en orbite stable depuis le 30 juin 2006 résulte principalement de :

- > la mise en service du satellite ATLANTIC BIRD™4 (anciennement HOT BIRD™4) à la position orbitale 7° Ouest au mois de juillet 2006, qui représente une augmentation de 15 répéteurs ;
- > la mise en service du satellite EUROIRD™4 (anciennement HOT BIRD™3) à la position orbitale 4° Est au mois de mars 2007, qui représente une augmentation de 8 répéteurs⁸ ;
- > la mise en service du satellite EUROIRD™9 (anciennement HOT BIRD™2) à la position orbitale 9° Est au mois de mai 2007, qui représente une augmentation de 20 répéteurs ;

> l'optimisation de la capacité opérationnelle sur certains satellites de la série W ;

> la mise en orbite inclinée du satellite Télécom 2D à la position orbitale 8° Ouest en février 2007, qui représente une diminution de 7 répéteurs.

Le taux d'utilisation de capacité ou taux de remplissage, représente le pourcentage de notre capacité satellitaire totale attribuée en orbite stable exprimée par rapport à la capacité satellitaire totale opérationnelle en orbite stable. Il s'élevait au 30 juin 2007 à 80 %.

Ce taux s'explique d'une part par la consolidation des positions phares du Groupe, (13° Est et 28,5° Est) dont les taux d'utilisation sont supérieurs à 95 % au 30 juin 2007, mais aussi par le succès de la stratégie de développement des positions vidéo majeures, en France, en Europe centrale et orientale, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et subsaharienne, (5° Ouest, 7° Ouest, 7° Est, 9° Est, 16° Est, 25,5° Est et 36° Est), positions orbitales qui réalisent la majorité de la croissance du nombre de chaînes de télévision au cours de l'exercice.

>> 4.4 Politique d'assurance du Groupe concernant sa flotte de satellite

4.4.1 Politique d'assurance Lancement plus Un An

En raison du lancement intervenu au cours de l'exercice précédent du satellite HOT BIRD™7A et du lancement en début d'exercice du satellite HOT BIRD™8, le Groupe avait souscrit deux polices d'assurances « Lancement » plus un an pour ces satellites. Ces polices d'assurance couvrent la valeur nette comptable de ces satellites, telles qu'inscrites dans les comptes du Groupe représentant les coûts de construction du

satellite, de lancement, de la police d'assurance lancement, ainsi que les coûts capitalisés rattachés aux programmes d'approvisionnement de ces satellites. La police d'assurance « Lancement + Un An » du satellite HOT BIRD™7A ayant expiré en avril 2006, ce satellite a été intégré dans la couverture de la police d'assurance « Vie en Orbite ».

4.4.2 Politique d'assurance-vie en Orbite

Le Groupe a renouvelé en novembre 2006 son programme annuel d'assurance-vie en Orbite pour l'ensemble des satellites lui appartenant (à l'exclusion des satellites EUROIRD™4, ATLANTIC BIRD™1 et W1) selon le schéma antérieurement mis en place.

⁸ À la suite de l'incident en orbite survenu le 3 octobre 2006, la capacité de ce satellite a été réduite de 20 à 10 répéteurs dont 8 en exploitation (voir Note 5 des comptes consolidés en annexe).

5 ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'exercice clos le 30 juin 2007 a vu une simplification considérable de l'organigramme du Groupe, par une simplification de la chaîne de détention de la société Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe, mais aussi le développement de nouvelles filiales commerciales d'Eutelsat S.A., afin de répondre au mieux aux besoins des clients du Groupe sur leurs différents marchés.

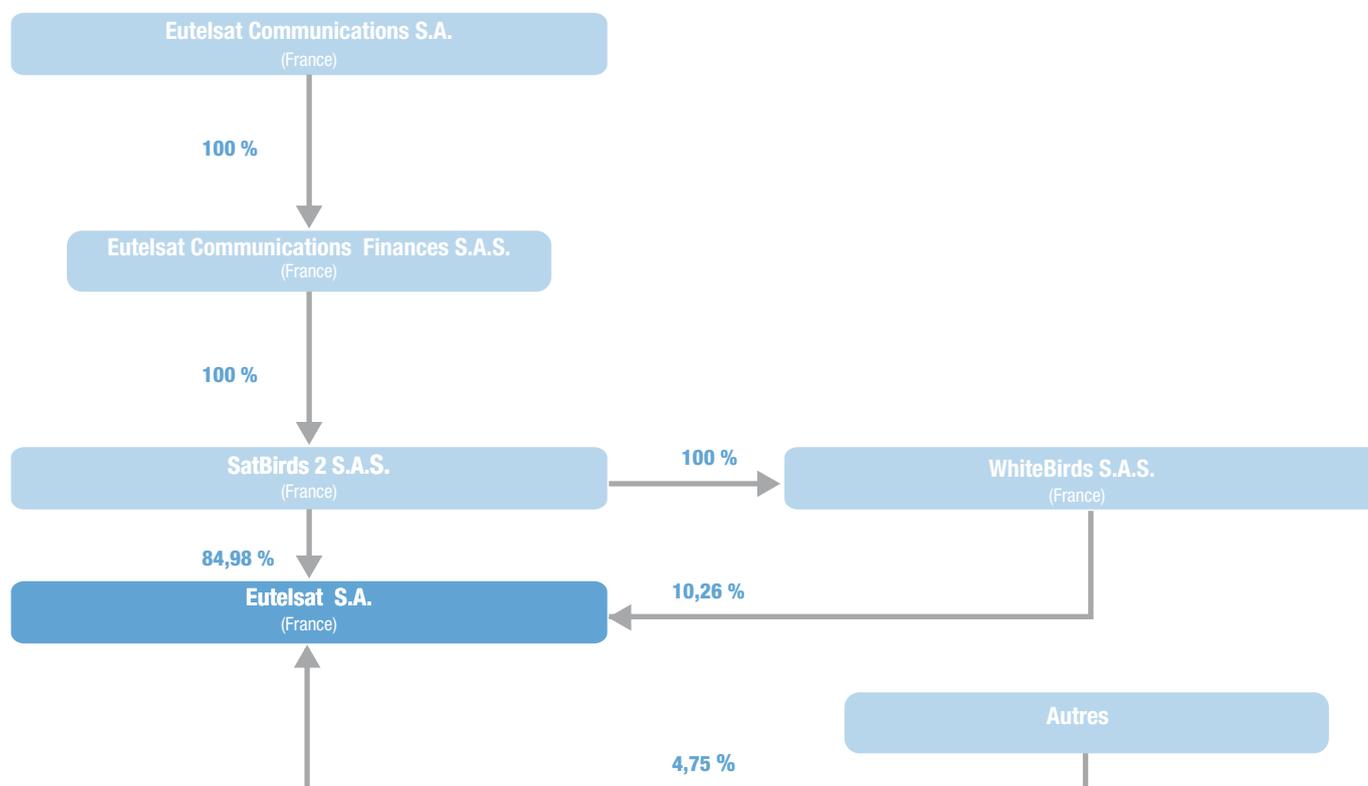
Au 30 juin 2007, le Groupe détient directement ou indirectement 18 filiales et quatre participations

Les organigrammes ci-dessous représentent d'une part le schéma de détention d'Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe (schéma n° 1) et d'autre part, l'ensemble des filiales et participations détenues directement ou indirectement par Eutelsat S.A. (schéma n° 2) au 30 juin 2007.

Il convient de rappeler que les filiales de gestion de la participation de la Société dans Eutelsat S.A. n'ont pas de rôle opérationnel, commercial ou technique.

Nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres d'affaires et de résultats des sociétés communiqués ci-dessous sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés concernées et selon les normes comptables locales applicables. Ces données ne sont pas représentatives de la contribution de ces sociétés aux indicateurs financiers consolidés du Groupe.

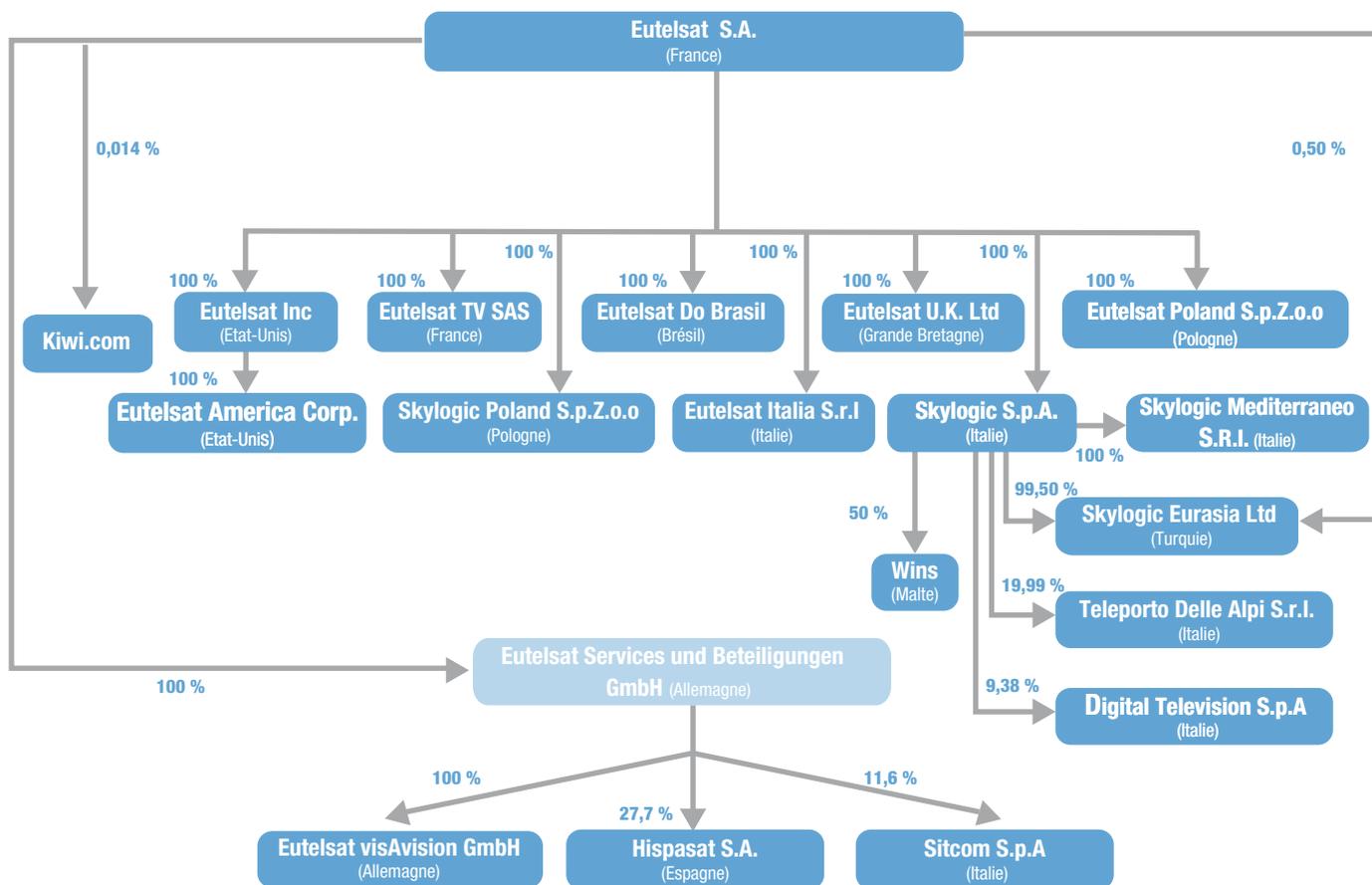
SCHÉMA N° 1 ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2007 (PARTIE 1)



La mention « Autres » regroupe l'ensemble des actionnaires minoritaires d'Eutelsat S.A., à savoir les actionnaires institutionnels historiques d'Eutelsat S.A., principalement des opérateurs de télécoms ou des

gouvernements d'Europe centrale et orientale ou d'Asie centrale ainsi que les salariés d'Eutelsat S.A.

SCHÉMA N° 2 ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2007 (PARTIE 2)



>> 5.1 Filiales

Nous vous rappelons que nos principales filiales opérationnelles sont Eutelsat S.A. (France), et Skylogic S.p.A. (Italie), elle-même filiale d'Eutelsat S.A.

5.1.1 Filiales de gestion de participations

Dans le cadre du processus de simplification de l'organigramme du Groupe, il a été procédé au cours de l'exercice aux opérations suivantes :

- > dissolution anticipée de SatBirds Capital Sarl, filiale luxembourgeoise détenue à 100 % par Eutelsat Communications S.A. le 31 août 2006 ;
- > dissolution sans liquidation d'Eutelsat Finance S.A.S., filiale à 100 % d'Eutelsat Communications S.A. le 26 octobre 2006 par réunion de toutes les parts sociales en une seule main ;
- > transformation en sociétés anonymes de droit luxembourgeois de SatBirds Capital SCA et de SatBirds Finance Sarl le 13 juillet 2006 ;

5 ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales

- > fusion-absorption de SatBirds Capital S.A. (anciennement SatBirds Capital SCA) par SatBirds Finance S.A. (anciennement SatBirds Finance sarl) le 18 juillet 2006 ;
- > fusion-absorption de SatBirds Finance S.A., filiale de droit luxembourgeois par Eutelsat Communications Finance S.A.S. le 31 mai 2007 ;
- > augmentation de capital de WhiteBirds France S.A.S. le 15 juin 2007 d'un montant de 1 500 040 euros et émission de 150 004 nouvelles actions au bénéfice de SatBirds 2 S.A.S. au prix unitaire de 1 378,77 euros et libération de ladite augmentation de capital par voie de compensation d'une créance liquide et exigible d'un montant total de 206 820 971,71 euros ;
- > augmentation de capital de SatBirds 2 S.A.S. le 15 juin 2007 d'un montant de 1 009 124 euros et émission de 1 009 124 nouvelles actions au bénéfice d'Eutelsat Communications Finance S.A.S. au prix unitaire de 558,53 euros et libération de ladite augmentation de capital par voie de compensation d'une créance liquide et exigible d'un montant de 563 348 637,59 euros ;
- > augmentation de capital d'Eutelsat Communications Finance S.A.S. le 15 juin 2007 d'un montant de 1 437 560 euros et émission de 14 356 nouvelles actions à un prix unitaire de 3 918,78 euros au bénéfice d'Eutelsat Communications S.A. et libération de ladite augmentation de capital par voie de compensation d'une créance liquide et exigible d'un montant total de 563 348 637,59 euros.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice, les sociétés Eutelsat Communications S.A. et Eutelsat Communications Finance S.A.S. faisaient partie d'un même groupe d'intégration fiscale tandis que les sociétés Eutelsat S.A., WhiteBirds France S.A.S. et SatBirds 2 S.A.S. faisaient partie d'un second groupe d'intégration fiscale.

Nous vous informons que par suite des décisions intervenues le 28 juin 2007, les sociétés SatBirds 2 S.A.S., WhiteBirds France S.A.S., Eutelsat S.A. et Eutelsat TV S.A.S. ont décidé de rejoindre, à compter du 1^{er} juillet 2007, le groupe d'intégration fiscale constitué entre les sociétés Eutelsat Communications S.A. et Eutelsat Communications Finance S.A.S..

Eutelsat Communications Finance S.A.S. (France)

Détenue à 100 % par Eutelsat Communications et créée en juin 2006, cette société par actions simplifiée qui est domiciliée au 70, rue Balard – 75015 Paris, avait pour objet de recevoir les financements intervenus recueillis dans le cadre du refinancement des Crédits Revolver et Senior souscrits par SatBirds Finance Sarl. L'ensemble de ses actifs et passifs a été apporté à SatBirds Finance Sarl le 18 juin 2006.

Eutelsat Communications Finance S.A.S. a réalisé en date du 31 mai 2007 la fusion absorption de sa filiale luxembourgeoise SatBirds Finance S.A. (anciennement SatBirds Finance Sarl).

À la suite d'une décision de l'associé unique Eutelsat Communications S.A., il a été procédé à un apport en numéraire d'une somme totale de 563 348 637,50 euros par augmentation de capital d'un montant de 1 437 560 euros, le solde soit 561 911 077,59 euros étant affecté au poste de prime d'émission. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de compensation avec une créance liquide et exigible. À la suite de cette opération, le capital social d'Eutelsat

Communications Finance S.A.S. a été porté à 5 000 000 euros, soit 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

Eutelsat Communications Finance S.A.S. a pour seule activité la détention d'une participation indirecte dans Eutelsat S.A. Au 30 juin 2007, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par un bénéfice de 172 554,92 euros.

SatBirds 2 S.A.S. (France)

La société SatBirds 2 S.A.S est une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social 70, rue Balard – 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 481 046 175 RCS Paris.

SatBirds 2 S.A.S. a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés. SatBirds 2 S.A.S. est une société ayant pour seule activité la détention d'une participation dans Eutelsat S.A. L'exercice de SatBirds 2 S.A.S. est une période de 12 mois (juillet-juin).

Au 30 juin 2007, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par un bénéfice de 126 246 871,88 millions euros.

WhiteBirds S.A.S. (France)

La société WhiteBirds S.A.S est une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social 70, rue Balard – 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 479 530 834 RCS Paris. WhiteBirds France S.A.S. a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés. WhiteBirds a été immatriculée le 17 novembre 2004 aux fins de détenir une participation de 10,3 % dans le capital d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2007, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 3 963 038,55 millions d'euros.

Prêts intra-groupes entre SatBirds 2, WhiteBirds France et Eutelsat Communications

Des prêts intra-groupes avaient été conclus entre certaines filiales de la Société (SatBirds Capital Participations SCA, SatBirds Capital Sarl, SatBirds Finance Sarl, SatBirds 2 S.A.S. et WhiteBirds France S.A.S.) pour les besoins de financement des opérations d'acquisition des actions Eutelsat S.A. intervenues au cours de l'exercice précédent.

À la suite des opérations de refinancement intervenues le 19 juin 2006 ne subsistaient plus que des contrats de prêts conclus entre Eutelsat Communications S.A. et SatBirds 2 S.A.S. d'une part et entre SatBirds 2 S.A.S. et WhiteBirds France S.A.S..

À la suite des opérations d'augmentation de capital décrites ci-dessus et intervenues le 15 juin 2007, l'ensemble des contrats de prêts intra groupes ont été remboursé par anticipation par les sociétés SatBirds 2 S.A.S. et WhiteBirds France S.A.S..

À la date du présent rapport, il n'y a pas de relations contractuelles générant des flux significatifs en dehors des flux générés dans le cadre des conventions de prestations de services ou des conventions de gestion centralisés de trésorerie intra-groupe.

>> 5.2 Eutelsat S.A. (France) et ses filiales

Au 30 juin 2007, la Société détient indirectement 95,2 % du capital d'Eutelsat S.A., principale société opérationnelle du Groupe Eutelsat, par le biais de laquelle elle détient le contrôle de plusieurs filiales et sous-filiales d'Eutelsat S.A. ainsi que des participations indirectes, dont Hispasat.

Eutelsat S.A. est une société anonyme. Son siège social est situé au 70, rue Balard – 75015 Paris. Eutelsat S.A. est la principale société opérationnelle du Groupe. Au 30 juin 2007, son chiffre d'affaires⁹ s'est élevé à 809,0 millions d'euros et son résultat net s'est traduit par un bénéfice de 239,8 millions d'euros.

5.2.1 Représentation et promotion des activités d'Eutelsat S.A.

Dans le cadre de son développement international, Eutelsat S.A. dispose de filiales ayant pour activité principale de promouvoir les services et produits de notre Groupe et de représenter Eutelsat S.A.

Eutelsat Inc. (États-Unis) : Cette société est chargée de promouvoir les services et la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A. aux États-Unis.

Au 30 juin 2007, Eutelsat Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 1 894 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par un profit de 353 milliers d'euros.

Eutelsat Inc. détient à 100 % par ailleurs une filiale :

- Eutelsat America Corp. crée le 28 novembre 2006, a pour rôle de distribuer la capacité d'Eutelsat sur le marché nord-américain. Au 30 juin 2007, son chiffre d'affaires est de 1 889 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par une perte de 364 milliers d'euros.

Eutelsat do Brasil (Brésil) : Eutelsat do Brasil est chargée de la promotion et de la commercialisation de nos capacités et services en Amérique latine. Par ailleurs, Eutelsat do Brasil s'est vu accorder des droits d'atterrissage par les autorités brésiliennes lui permettant d'offrir de la capacité satellitaire pour les besoins du marché brésilien, grâce aux satellites W1, ATLANTIC BIRD™1 et ATLANTIC BIRD™2.

Au 30 juin 2007, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 791 milliers d'euros et son résultat net s'est traduit par un profit de 490 milliers d'euros.

Eutelsat UK Ltd (Grande-Bretagne) : cette société est chargée de promouvoir l'activité d'Eutelsat S.A. au Royaume Uni et en Irlande.

Au 30 juin 2007, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 559 milliers d'euros et son résultat net s'est traduit par un profit de 28 milliers d'euros.

Eutelsat Poland s.p.Z.o.o. (Pologne) : créée en janvier 2004, cette société a pour objectif de promouvoir les services d'Eutelsat en Pologne et en Europe centrale.

Au 30 juin 2007, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 846 milliers d'euros et son résultat net s'est traduit par un profit de 35 milliers d'euros.

Skylogic Poland s.p.Z.o.o. (Pologne) : créée en janvier 2004, il s'agit d'une société coquille sans activité au 30 juin 2007. Son résultat net s'est traduit par une perte de 2 146 euros.

Eutelsat Italia (Italie) : Eutelsat Italia est une société coquille, sans activité au 30 juin 2007. Son résultat net s'est traduit par une perte de 25 milliers d'euros.

⁹ Chiffre d'affaires non consolidé établi sur la base des comptes annuels au 30 juin 2007, incluant les facturations à des filiales, participations ou Sociétés liées mais excluant le chiffre d'affaires des filiales, participations ou Sociétés liées à Eutelsat S.A.

5 ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Participations

5.2.2 Autres Filiales

Skylogic (Italie) : Skylogic SpA est détenue à 100 % par notre filiale Eutelsat S.A. (elle-même détenue à 95,2 % par notre Société). Skylogic est chargée d'exploiter le téléport de Turin et de commercialiser les services à valeur ajoutée notamment la solution d'accès Internet par satellite D-STAR™.

Au cours de l'exercice, Skylogic a acquis une participation minoritaire de 9,38 % au sein de Digital TV SpA par voie d'augmentation de capital, pour un montant global de 1 000 000 euros et une participation de 19,99 % dans Teleporto delle Alpi s.r.l., Société sans activité au 30 juin 2007.

Au 30 juin 2007, le chiffre d'affaires (comptes annuels) de Skylogic s'est élevé à 20,48 millions d'euros. Son résultat net après impôt (comptes annuels) s'est traduit par un profit de 67 405 euros, en raison notamment des coûts de capacités louées à Eutelsat S.A. pour ses services, et des investissements et efforts commerciaux consentis dans le cadre de son plan de développement afin de répondre à la progression constante de la demande de ses services, notamment en Europe et en Afrique. Au 30 juin 2007, Skylogic emploie 57 personnes.

Wins (Malta) : détenue à 50 % par Skylogic SpA, en partenariat avec l'opérateur maltais MALTASAT, cette société est chargée de commercialiser dans le bassin méditerranéen le service D-STAR à destination des navires de croisière et ferries afin notamment de fournir des services de téléphonie (GSM) et un accès haut-débit.

Au 30 juin 2007, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 0,15 million euros et a enregistré une perte d'un montant de 950 394 euros, en raison des dépenses inhérentes au lancement de ses services.

Skylogic Mediterraneo srl (Italie) : détenue à 100 % par Skylogic SpA, cette société a été créée le 7 juillet 2006 et a pour but l'exploitation d'un téléport qui sera implanté en Sardaigne. Au 30 juin 2007, aucun chiffre d'affaire n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 173 563 euros.

Skylogic Eurasia Ltd : détenue à 99,5 % par Skylogic SpA et 0,5 % par Eutelsat S.A., et créée le 26 janvier 2007. Cette société est en charge des activités de promotion et de marketing de services satellitaires en Turquie.

Au 30 juin 2007, le chiffre d'affaires de cette société s'est élevé à 337 euros et son résultat net s'est traduit par une perte de 9 421 euros.

Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Allemagne) : nous vous rappelons qu'Eutelsat S.A. avait procédé, en avril 2002, à l'acquisition d'une Société renommée Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Eutelsat GmbH), détenue à 100 %. Eutelsat GmbH détient, entre autres, une participation de 27,69 % dans le capital de l'opérateur espagnol Hispasat et a un rôle de promotion et de représentation d'Eutelsat S.A. en Allemagne. Au 30 juin 2007, son chiffre d'affaires (comptes annuels) a été de 1,85 million euros et son résultat net s'est traduit par une perte de 55 000 euros

VisAvision GmbH (Allemagne) : détenue à 100 % par Eutelsat GmbH et créée en avril 2004, VisAvision GmbH est en charge de la promotion du service KabelKiosk en Allemagne. Ce service consiste en la fourniture de capacité satellitaire et services associés dédiés à un bouquet de chaînes (dont des chaînes ethniques) commercialisées par des câblo-opérateurs régionaux auprès de leurs abonnés. Au 30 juin 2007, le chiffre d'affaires (comptes annuels) de cette Société a été de 1,27 million d'euros et son résultat net s'est traduit par une perte de 173 784 euros.

Eutelsat TV S.A.S. : détenue à 100 % par Eutelsat S.A., cette société a été créée le 25 juin 2007 et son premier exercice s'est clos le 30 juin 2007. Au 30 juin 2007, il s'agit d'une société coquille sans activité. Son résultat net s'est traduit par une perte de 1 000 euros.

>> 5.3 Participations

Hispasat S.A. (Espagne)

Au 30 juin 2007, le Groupe détient indirectement 27,69 % des droits de vote du Groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté, acquis le 28 décembre 2001 à hauteur de 21,15 %, et à hauteur de 6,54 % le 8 avril 2002.

Le tableau ci-dessous présente les données annuelles résumées du Groupe Hispasat au 31 décembre 2006 (dernières données publiées par Hispasat) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006
Actif	584 934
Capitaux Propres	315 224
Produits d'exploitation	117 228
Résultat Net	24 076

Sitcom SpA (Italie)

Au 30 juin 2007, le Groupe détient indirectement 11,6 % des droits de vote de Sitcom SpA. Créée en 1997, Sitcom SpA est un opérateur et

un éditeur de programmes audiovisuels et de chaînes de télévision en Italie. Les chaînes éditées par Sitcom SpA sont diffusées principalement en Italie via le bouquet Sky Italia.

6

COMPTES CONSOLIDÉS CLOS AU 30 JUIN 2007 – INFORMATIONS FINANCIÈRES

>> 6.1 Principes comptables et financiers – Normes IFRS

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

Conformément au règlement 1602-2002 de l'Union européenne sur l'application des normes comptables internationales, la Société a décidé de retenir dès sa création le référentiel IFRS pour l'établissement de ses états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2007 ont donc été établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et en vigueur à cette date. Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de juste valeur.

Les normes IFRS comprennent les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les interprétations du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Les normes et interprétations d'application obligatoire à l'ouverture au 1^{er} juillet 2006 de l'exercice clos au 30 juin 2007, ont été prises en compte et revues par le Groupe et n'ont pas eu d'impact ni sur les exercices antérieurs, ni sur les états financiers consolidés au 30 juin 2007. À noter que le Groupe n'est pas concerné par certaines normes IFRS.

D'autre part, le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation et en particulier aucune des normes suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire pour les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2006 :

- > IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir », ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2007 ;

- > amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », annexes sur le capital, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 ;

- > IFRS 8 « Segments opérationnels », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2008 ; ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de l'Union européenne ;

- > IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation » applicable pour les exercices ouverts postérieurement à octobre 2006, soit pour Eutelsat Communications au 1^{er} juillet 2007 ;

- > IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe », d'application obligatoire au 1^{er} mars 2007 ;

- > amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 ; ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de l'Union européenne.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Pour plus de détails concernant les bases de préparation de l'information financière, voir Note 2 des comptes consolidés en annexe.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales détenues à plus de 50 % consolidées en intégration globale. Les Sociétés sur lesquelles Eutelsat Communications exerce une influence notable sont mises en équivalence.

>> 6.2 Bilan consolidé simplifié d'Eutelsat Communications

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2006	30 juin 2007
ACTIF		
Actifs non courants dont		
Écart d'acquisitions	750 714	758 179
Immobilisations incorporelles	875 237	829 791
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	1 749 597	1 705 635
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	310 116	461 477
Titres des Sociétés mises en équivalence	117 461	124 599
Total des actifs non courants	3 824 818	3 884 122
Actifs courants dont		
Créances clients et comptes rattachés	213 716	220 976
Autres actifs	19 889	28 373
Instruments financiers	62 613	135 883
Trésorerie et équivalents de trésorerie	264 055	45 479
Total des actifs courants	564 487	441 388
TOTAL ACTIF	4 389 305	4 325 510
PASSIF		
Capitaux Propres dont		
Capital social	215 692	217 401
Primes liées au capital	907 485	776 136
Total capitaux propres	1 210 280	1 311 513
Passifs non courants dont		
Dettes auprès des établissements de crédit	2 445 850	2 308 978
Autres dettes	76 048	60 466
Passifs d'impôts différés	302 985	304 932
Total des passifs non courants	2 933 699	2 758 268
Passifs courants dont		
Part à court terme des dettes auprès des établissements de crédit	29 757	23 185
Part à court terme des autres dettes	19 498	23 273
Autres dettes et produits constatés d'avance	80 140	94 521
Total des passifs courants	245 326	255 729
TOTAL PASSIF	4 389 305	4 325 510

Le détail du bilan consolidé d'Eutelsat Communications aux 30 juin 2006 et 30 juin 2007 figure dans les comptes consolidés en annexe.

Les opérations ayant affecté le capital d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice sont décrites dans la section 9.9 ci-après.

>> 6.3 Compte de résultats consolidé simplifié d'Eutelsat Communications

IFRS (en milliers d'euros)	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2006	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2007
Chiffre d'affaires	791 070	829 086
Coûts des opérations	(72 664)	(62 526)
Frais commerciaux et administratifs	(101 886)	(113 938)
Dotations aux amortissements	(285 805)	(300 849)
Autres produits opérationnels	-	37 501
Autres charges opérationnelles	(27 006)	(26 745)
Résultat opérationnel	303 709	362 529
Résultat financier	(179 570)	(108 160)
Résultat net avant impôts	129 958	262 235
Impôts sur les Sociétés	(89 724)	(92 215)
Résultat net	40 234	170 020
Part du Groupe	30 420	159 377
Part attribuable aux intérêts minoritaires	9 814	10 643

6.3.1 Coûts des opérations

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites :

Les coûts de personnel. Ils incluent les salaires et les charges salariales du personnel chargé de l'approvisionnement, de l'exploitation et de la maintenance des satellites (y compris la participation légale des salariés du Groupe).

Les coûts d'exploitation et de contrôle des satellites. Ces coûts correspondent aux frais de fonctionnement des stations terrestres et aux coûts d'équipement, qui comprennent notamment la télémétrie, le contrôle, le positionnement, la gestion de la charge utile, la maintenance des logiciels et les équipements des centres de contrôle des satellites, ainsi que la supervision et la gestion du trafic. Le montant de ces coûts est fonction du nombre de satellites et des familles de satellites exploités, du repositionnement éventuel de satellites, ainsi que du nombre et du type de services offerts.

Ces coûts incluent également les charges de sous-traitance des opérations de télémétrie, de contrôle et de suivi pour un certain nombre de satellites en orbite. De plus, Eutelsat S.A. a conclu des contrats de prestation de services relatifs au contrôle des systèmes de communications par satellite avec huit fournisseurs.

Primes d'assurance-vie en orbite des satellites. L'assurance-vie en orbite d'un satellite prend généralement effet à l'expiration de la police d'assurance lancement (généralement un an après le lancement du satellite). Lorsque le Groupe souscrit une assurance lancement prévoyant une couverture vie en orbite, les primes relatives aux périodes postérieures au premier anniversaire de la date de lancement sont traitées comme des coûts d'assurance-vie en orbite. La quasi-totalité des satellites en orbite appartenant au Groupe est assurée pour des montants définis en vertu d'un régime d'assurance structuré par tranches. Selon la politique de gestion des risques choisie, et en fonction des conditions générales du marché de l'assurance spatiale, les frais liés aux primes d'assurance peuvent varier d'un exercice à l'autre (voir le paragraphe 4.4 « Politique d'assurance »).

Les coûts des opérations incluent également une partie de la taxe professionnelle, laquelle est répartie entre les coûts des opérations et les frais commerciaux et administratifs (sur la base des effectifs correspondant).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, les coûts des opérations ont diminué de 14 %, passant de 72,6 millions d'euros au 30 juin 2006 à 62,5 millions d'euros au 30 juin 2007. À la stabilité des dépenses liées à une stricte politique de contrôle des coûts est venue se rajouter par une forte diminution du coût du programme d'assurance-vie en orbite suite au renouvellement de programme en novembre 2006.

6.3.2 Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs incluent notamment :

- > les coûts du personnel administratif et commercial (y compris la participation légale) ;
- > les dépenses de marketing, telles que les dépenses publicitaires et de co-marketing avec des clients distributeurs et utilisateurs ;
- > les frais généraux liés aux loyers des locaux, aux études externes et à la logistique ;
- > les dépenses liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits ;
- > une partie des taxes d'exploitation (dont une partie de la taxe professionnelle) ;

> et les provisions sur les créances clients ou autres créances.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, les frais commerciaux et administratifs ont progressé de 11,8 %, passant de 101,9 millions d'euros au 30 juin 2006 à 113,9 millions d'euros au 30 juin 2007. L'augmentation constatée est principalement liée à une augmentation de la dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients par rapport à l'exercice précédent, suivant en ceci l'augmentation du chiffre d'affaires, et à des dépenses d'honoraires plus importantes, consécutives notamment au processus d'examen des marques d'intérêts reçues par la Société concernant le rachat de tout ou partie de son capital et aux projets d'investissements examinés par le Groupe au cours de l'exercice.

6.3.3 Dotation aux amortissements et autres charges opérationnelles

Le détail de l'évolution de ce poste est décrit dans les Notes 4 et 5 des comptes consolidés en annexe.

La dotation aux amortissements correspond principalement à l'amortissement des satellites et installations terrestres, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels « Contrat Clients et relations associés » ; ce dernier poste représentant un montant de 44 millions d'euros par an.

Elle constitue le poste de charges le plus important du Groupe.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont principalement constituées de ses satellites et des installations terrestres. Les coûts capitalisés des satellites incluent (i) les coûts de construction et de lancement des satellites, (ii) les primes d'assurance lancement (qui comprennent généralement la couverture en orbite jusqu'au premier anniversaire de la date du lancement), (iii) les charges d'intérêts capitalisés associées, (iv) la valeur actuelle (au moment du lancement) des primes d'intéressement payables au fabricant tout au long de la durée d'exploitation du satellite, en fonction de sa conformité aux spécifications techniques et contractuelles, ainsi que (v) les coûts associés directement au suivi des programmes d'approvisionnement (coûts des études, salaires du personnel et honoraires des consultants).

Les satellites sont amortis linéairement sur leur durée d'exploitation en orbite stable, soit une période généralement comprise entre 10 et 16 ans, à l'exception des derniers satellites lancés W3A, HOT BIRD™7A et HOT BIRD™8 dont la durée de vie estimée était supérieure à 18 ans lors de leur mise en service opérationnel.

Le Groupe examine au moins une fois par an la durée d'exploitation résiduelle de ses satellites, en fonction des prévisions d'utilisation et de l'évaluation technique de leur fonctionnement. Lorsqu'un changement de durée d'exploitation intervient, les charges d'amortissement futures sont calculées sur la nouvelle durée d'exploitation résiduelle du satellite.

Les actifs immobilisés du Groupe comprennent également les 39 répéteurs, dont 18 répéteurs sur des satellites en orbite inclinée qui font l'objet de contrats, en vertu desquels sa filiale Eutelsat S.A. dispose de la capacité de tout ou partie des répéteurs de satellites appartenant à un tiers, les risques et avantages liés à la propriété lui étant transférés.

Ces contrats concernent les satellites Sesat™2, Express A3, Telstar 12, Telecom 2C et Telecom 2D. Le montant capitalisé est fonction de la valeur actuelle des loyers. Les coûts de capacité capitalisée sont amortis sur toute la durée du contrat.

Au 30 juin 2007, la dotation aux amortissements était de 300,8 millions d'euros, en augmentation de 5,3 % en raison de l'impact sur la quasi-totalité de l'exercice de l'amortissement des nouveaux satellites HOT BIRD™7A et HOT BIRD™8 qui a plus que compensé la réduction de la dotation affectée au satellite EURO BIRD™4 à la suite de la dépréciation de sa valeur et la prolongation de la durée de vie comptable de certains satellites. La dotation aux amortissements comprend également 44,5 millions d'euros correspondant à la charge d'amortissement de l'actif incorporel « Contrats Clients et relations associées » reconnu lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par la Société.

Le poste « Autres Produits Opérationnels » ressort à 37,5 millions d'euros correspondant essentiellement à l'indemnisation du sinistre W1 réglé par les assureurs au cours de l'exercice pour un montant total de 37,3 millions d'euros. Le poste « Autres Charges Opérationnelles » qui s'élève à 26,7 millions d'euros inclut principalement la dépréciation de valeur du satellite EURO BIRD™4 d'un montant de 25 millions d'euros au 30 juin 2007. À la date d'arrêt des comptes annuels clos le 30 juin 2007 le Groupe n'a pas connaissance d'éléments qui pourraient remettre en cause cette évaluation.

>> 6.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des opérations, des frais commerciaux et administratifs et des dotations aux amortissements et autres charges opérationnelles.

Au 30 juin 2007, ce résultat opérationnel s'élève à 362,5 millions d'euros et représente 43,7 % du chiffre d'affaires contre 303,7 millions d'euros au 30 juin 2006 et 38,4 % du chiffre d'affaires.

>> 6.5 Résultat financier

Le résultat financier se traduit par une charge de 108,2 millions d'euros au 30 juin 2007, contre 179,6 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

L'amélioration significative du résultat financier du Groupe reflète d'une part, la modification radicale de la structure de la dette du Groupe au

cours de l'exercice précédent à la suite des opérations de restructuration de l'endettement suite à l'Introduction en Bourse et au refinancement de juin 2006 et d'autre part, l'effet sur un exercice complet de la réduction des charges d'intérêts liés notamment à la mise en place du refinancement à hauteur de 1 615 millions d'euros le 19 juin 2006 (cf. tableau ci-après).

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin 2006	Exercice clos le 30 juin 2007
Charges d'intérêts et autres	(138,1)	(107,5)
Instruments de couverture	10,7	2
Gains / (pertes) de change	0,5	0,3
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(8,2)	(3)
Sous-Total	(135,1)	(108,2)
Coûts de restructuration post-Introduction en Bourse de la dette et coûts de refinancement de la dette Senior	(44,5)	-
RÉSULTAT FINANCIER	(179,6)	(108,2)

6.5.1 Liquidité et ressources financières du Groupe

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, le Groupe a maintenu son niveau d'endettement. Les besoins de liquidités du Groupe incluent principalement le financement de la construction et du lancement de satellites, le service de sa dette et le financement de ses besoins en fonds de roulement.

La principale ressource financière du Groupe est constituée des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles d'Eutelsat S.A. Le Groupe dispose de ressources financières supplémentaires du fait des lignes de crédit qui lui ont été accordées.

6.5.2 Évolution de l'endettement net¹⁰ du Groupe

Situation de l'endettement du Groupe au 30 juin 2006

Au 30 juin 2006, l'endettement net total du Groupe s'élevait à 2 228,5 millions d'euros, et comprenait principalement : (i) 1 615 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du Crédit de refinancement et (ii)

876,5 millions d'euros au titre de la dette bancaire d'Eutelsat S.A et (iii) 263 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques).

Au 30 juin 2006, la quasi-totalité de l'endettement du Groupe portait intérêt à taux variable (en général EURIBOR plus marges)¹¹.

En sus, le Groupe disposait à cette date de 750 millions d'euros non tirés, au titre de ses différentes lignes de crédit.

10 L'endettement net du Groupe comprend l'ensemble des dettes bancaires ainsi que les dettes liées aux contrats de location financement de satellites diminuées des disponibilités et valeurs mobilières de placement (voir Notes 13 et 14 des comptes consolidés en annexe).

11 À l'exception d'un montant de 26,5 millions d'euros portant intérêt à taux fixe. Ces montants ne tenaient pas compte des éventuels instruments de couverture des risques de taux mis en place par le Groupe.

6 COMPTES CONSOLIDÉS CLOS AU 30 JUIN 2007 – INFORMATIONS FINANCIÈRES

Résultat financier

Le tableau ci-dessous décrit les principales facilités de crédits du Groupe au 30 juin 2006 :

(en millions d'euros)	Montant accordé	Montant utilisé	Échéance
Crédit <i>in fine</i> "Refinancement"	1 615	1 615	8 juin 2013
Crédit renouvelable Eutelsat Communications	300	0	8 juin 2013
Crédit renouvelable Eutelsat S.A.	650	650	24 novembre 2011
Crédit <i>in fine</i> Eutelsat S.A.	650	200	24 novembre 2011
Crédit <i>in fine</i> à taux fixe Eutelsat S.A.	27	27	24 décembre 2006
TOTAL	3 242	2 492	

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les tirages au titre des lignes de crédit renouvelables était de 3,2 % pour la période close au 30 juin 2006. Les taux d'intérêts effectifs des crédits « Refinancement » et du crédit *in fine* d'Eutelsat S.A. étaient respectivement de 4,44 % et 3,74 % au 30 juin 2006.

Une augmentation de dix points de base (+ 0,1 %) du taux d'intérêt Euribor avait un impact sur une base annuelle de 2,46 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé au 30 juin 2006.

Situation de l'endettement du Groupe au 30 juin 2007

Au 30 juin 2007, l'endettement net total du Groupe s'élève à 2 295,3 millions d'euros, et comprend principalement : (i) 1 615 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du Crédit de refinancement et (ii) 710 millions d'euros au titre de la dette bancaire d'Eutelsat S.A et (iii) 6 millions d'euros de disponibilité et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques).

En sus, le Groupe dispose à cette date de 890 millions d'euros non tirés, au titre de ses différentes lignes de crédit.

Le tableau ci-dessous décrit les principales facilités de crédits du Groupe au 30 juin 2007 :

(en millions d'euros)	Montant accordé	Montant utilisé	Échéance
Crédit <i>in fine</i> "Refinancement"	1 615	1 615	8 juin 2013
Crédit renouvelable Eutelsat Communications	300	0	8 juin 2013
Crédit renouvelable Eutelsat S.A.	650	650	24 novembre 2011
Crédit <i>in fine</i> Eutelsat S.A.	650	60	24 novembre 2011
TOTAL	3 215	2 325	

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les tirages au titre des lignes de crédit renouvelables est de 4,3 % pour la période close au 30 juin 2007. Les taux d'intérêts effectifs des crédits « Refinancement » et du crédit *in fine* d'Eutelsat S.A. sont respectivement de 5,1 % et 4,5 % au 30 juin 2007.

Au 30 juin 2007, la totalité de l'endettement du Groupe portait intérêts à taux variable (en général EURIBOR plus marges).

Une augmentation de dix points de base (+ 0,1 %) du taux d'intérêt Euribor a un impact sur une base annuelle de 2,33 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé au 30 juin 2007.

L'évolution de l'endettement net du Groupe au cours de l'exercice résulte principalement de la distribution d'un montant total de 124 millions d'euros aux actionnaires d'Eutelsat S.A. et de la Société en novembre 2006, ainsi que du financement des programmes de satellites en construction ou commandés au cours de l'exercice.

6.5.3 Description des instruments financiers en vigueur au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007

Les lignes de crédit d'Eutelsat S.A.

Le 24 novembre 2004, Eutelsat S.A. avait conclu un contrat de crédit syndiqué à sept ans pour un montant de 1,3 milliard d'euros qui comprend (i) un prêt à terme de 650 millions d'euros remboursable *in fine*, et (ii) une ligne de crédit renouvelable de 650 millions d'euros

destinée au refinancement de dettes existantes et au financement des besoins généraux de l'entreprise.

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars US) majoré d'une marge comprise entre 0,25 % et 0,75 %, en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A. Eutelsat S.A.

a mis en place des instruments de couverture pour une partie des montants tirés sur cette ligne de crédit.

En vertu de cette ligne de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre son endettement total net et son EBITDA (ratio défini contractuellement) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 ; ce ratio étant vérifié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année (voir Note 13 aux comptes consolidés de la Société pour de plus amples détails).

Au 30 juin 2007, les tirages intervenus au titre de ces financements s'élevaient à 60 millions d'euros.

Le Crédit de Refinancement

Afin de permettre le remboursement anticipé des lignes de crédit de la société SatBirds Finance Sarl, Eutelsat Communications a conclu le 8 juin 2006, un contrat de crédit avec un Groupe de banques pour la mise en place d'un crédit syndiqué de 1 915 millions d'euros pour une durée de sept ans qui se décompose en deux parties :

- > tranche A : un crédit à long terme in fine de 1 615 millions d'euros rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge, fixée entre 75 points de base et 162,5 points de base, en fonction du ratio financier de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé ;
- > tranche B : une ligne de crédit revolving de 300 millions d'euros. Les tirages d'une durée maximale de 6 mois sont rémunérés à un taux EURIBOR plus une marge, comprise entre 75 points de base et 162,5 points de base, en fonction du ratio financier de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé.

Le contrat de crédit « Refinancement » du 8 juin 2006 ne comporte ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications, ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs. Ce contrat de crédit comporte certaines clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts (voir la Note 13 des comptes consolidés en annexe pour plus d'informations sur les conditions restrictives et les limitations fixées par ce contrat de prêt). Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle d'Eutelsat Communications et d'Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert.

Par ailleurs, Eutelsat Communications s'est engagée à détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95 % du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A.

Enfin, les lignes de crédit sont assorties de covenants financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe présentés en norme IFRS :

- > « Leverage Ratio » : dette nette consolidée/EBITDA consolidé inférieur ou égal à 5,5 pour les périodes semestrielles et annuelles définies au contrat et dont la première est le 30 juin 2006. Ce ratio est ensuite progressivement par tranche de 0,25X sur une base semestrielle à compter du 31 décembre 2008, jusqu'à 4,5X au 31 décembre 2011 ;
- > « Interest Cover Ratio » : EBITDA consolidé/intérêts payables (dus et échus) supérieur ou égal à 2,75 (si Leverage Ratio supérieur à 3,5).

Par ailleurs, une couverture de taux sur les intérêts dus est exigée pour une période de trois ans au moins, sur au moins 50 % du montant utilisé sur ligne de crédit Term Loan. À cet effet, SatBirds Finance Sarl

avait cédé à Eutelsat Communications le 19 juin 2006 les instruments de couverture de taux mis en place au titre du précédent emprunt.

De plus, en septembre 2006, Eutelsat Communications a acquis un nouvel instrument de couverture de taux destiné à couvrir les années 5 à 7 de l'emprunt.

Les frais d'émission supportés lors de la mise en place du crédit syndiqué « Refinancement » de 1 915 millions d'euros, qui représentent près d'une année de marge applicable sur la base d'un « leverage ratio Dette Nette/EBITDA » compris entre 3,5 et 4, ont été étalés pendant la durée de l'emprunt.

Les frais restant à étaler au 30 juin 2007 ont été imputés sur la valeur comptable des emprunts. Au 30 juin 2007, ils représentent un solde de 16,4 millions d'euros.

Les instruments financiers

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié les fluctuations des revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

Couverture du risque de change

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar. Par conséquent, il conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers tels que des contrats d'options et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang. Par ailleurs, certains contrats fournisseurs (satellites ou services de lancement) sont libellés en Dollar US. Au cours des exercices 2006 et 2007, le Groupe a eu uniquement recours à des achats d'options de change (Call euro / Put dollar US).

Couverture du risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable. Afin de couvrir sa dette, le Groupe avait mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

- > un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur trois ans pour un montant notionnel de 1 700 millions euros destiné à la couverture du crédit à long terme in fine d'Eutelsat Communications ; le montant notionnel de ce tunnel a été réduit le 12 avril 2007, passant de 1 700 millions d'euros à 1 615 millions d'euros et ce, afin de correspondre au montant exact du crédit de refinancement.

Résultat net consolidé

Cette vente partielle a généré une soulte de résiliation de 1,3 million d'euros ;

- > à départs différés, pour deux ans (années 4 et 5), une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant notionnel de 850 millions d'euros et un achat de cap pour un montant notionnel pour 850 millions d'euros, destinés à la couverture de la ligne de crédit à long terme in fine d'Eutelsat Communications. Le Groupe a également procédé à une vente partielle sur ces instruments ramenant leur montant notionnel total de 1 700 millions d'euros à 1 615 millions d'euros (soit de 850 millions d'euros à 807,5 millions d'euros pour chacun d'entre eux) et générant une soulte de résiliation de 0,9 million d'euros ;
- > à départs différés, pour les deux dernières années (années 6 et 7), un swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de 1 615 millions d'euros, destiné à la couverture du crédit à long terme in fine d'Eutelsat Communications ;

- > une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable sur la partie crédit à long terme in fine de 650 millions d'euros de sa filiale Eutelsat S.A conclue pour 7 ans (maturité de l'emprunt) ;
- > un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur cinq ans pour un montant nominal de 450 millions d'euros destiné à la couverture partielle de la ligne de crédit revolving de 650 millions d'euros de sa filiale Eutelsat S.A. Ce tunnel a été résilié en mars 2007 et a généré une soulte de résiliation de 0,7 million d'euros ;
- > deux nouvelles opérations destinées à la couverture partielle de la ligne de crédit revolving de 650 millions d'euros de sa filiale Eutelsat S.A. ont été réalisées :
 - une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant nominal de 250 millions d'euros sur 4 ans, jusqu'à la maturité du crédit renouvelable,
 - un achat de cap pour un montant nominal de 200 millions d'euros sur 4 ans, jusqu'à la maturité du crédit renouvelable.

>> 6.6 Résultat net consolidé

Au 30 juin 2007 le résultat net consolidé ressort en profit à 170 millions d'euros contre 40,2 millions euros au 30 juin 2006.

Cette amélioration sensible du résultat net consolidé traduit l'excellente performance opérationnelle du Groupe qui permet de constater une

amélioration de tous les soldes intermédiaires de gestion, en particulier du résultat opérationnel et du résultat financier.

7

COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2007 – INFORMATIONS FINANCIÈRES

>> 7.1 Principes comptables et financiers

Les comptes annuels au 30 juin 2007 sont établis en conformité avec les dispositions de Code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base de (i) la continuité de

l'exploitation, (ii) l'indépendance des exercices, (iii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iv) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

>> 7.2 Activité et événements de la Société au cours de l'exercice

Il convient de rappeler que la Société a un rôle de holding : son rôle est donc le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat.

Les principaux événements intervenus au cours de l'exercice furent d'une part la modification profonde de l'actionnariat de la Société en raison de la cession par certains actionnaires de leurs participations

respectives au capital à ABERTIS TELECOM et à la Caisse des Dépôts et Consignations et la modification subséquente de son Conseil d'administration, et la simplification des structures intermédiaires entre la Société et sa principale filiale opérationnelle Eutelsat S.A. telle que décrite dans la section 5.1.1 du présent rapport.

>> 7.3 Extraits du bilan et compte de résultat de la Société au 30 juin 2007

Le détail du Bilan et du Compte de résultat de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2007 est présenté dans les comptes annuels en annexe 2 au présent rapport.

Extraits du bilan et compte de résultat de la Société au 30 juin 2007

7.3.1 Bilan simplifié au 30 juin 2007 – Comptes annuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006	30 juin 2007
ACTIF		
Immobilisations financières	2 675 879	2 482 917
Total de l'actif à long terme	2 675 879	2 482 917
Total de l'actif circulant	32 828	100 663
Comptes de régularisation	27 079	20 938
TOTAL ACTIF	2 735 786	2 604 518
PASSIF		
Capital social (217 401 082 actions ordinaires d'un nominal de € 1 par action au 30 juin 2007)	215 693	217 401
Primes liées au capital	907 486	776 135
Réserve légale	79	79
Report à nouveau	(13 218)	1
Résultat de l'exercice	(3 236)	(20 081)
Total des capitaux propres	1 106 804	973 535
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 617 087	1 625 430
Emprunts et dettes financières divers	7 846	-
Total des dettes financières	1 624 933	1 625 430
Total des dettes d'exploitation	4 049	5 315
TOTAL PASSIF	2 735 786	2 604 518

Au 30 juin 2007, les immobilisations financières se composent essentiellement des éléments suivants :

- > titres de participations, soit 500 000 actions de la Société Eutelsat Communications Finance S.A.S. pour un montant de 2 481 324 395 euros ;
- > les actions de la Société auto-détenues au 30 juin 2007 dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Société Générale correspondent à 7 912 actions, pour un montant de 142 811,6 euros sur la base d'un cours de clôture de 18,05 euros.

Au niveau du Groupe, l'ensemble des opérations de distribution de primes d'émission a été qualifié comptablement de remboursement d'apport. Elles ont été comptabilisées en minoration de la valeur des titres dans la mesure où dès la mise en place de la structure juridique du Groupe, il a été prévu de comptabiliser la majeure partie des apports en

prime d'émission afin de faciliter la remontée des liquidités vers la tête du Groupe, indépendamment de l'existence de bénéfice comptable distribuable dans les filiales du Groupe, par le biais de distribution de primes d'émission. Ces opérations sont décrites en détail dans la Note 3 des comptes annuels en annexe 2.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice est décrite en détail dans la Note 7 des comptes annuels en annexe 2.

L'endettement de la Société est dû à la souscription par la Société d'un crédit de refinancement d'un montant de 1 615 millions d'euros et d'un crédit renouvelable non tiré pour un montant total de 300 millions d'euros.

De plus amples informations concernant ces opérations sont données dans la Note 8 – Endettement des comptes annuels en annexe 2 et dans la section 6.5 du présent rapport ci-dessus.

7.3.2 Compte de résultat simplifié au 30 juin 2007 – Comptes annuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de douze mois clos au 30 juin 2006	Exercice de douze mois clos au 30 juin 2007
Chiffre d'affaires	1 198	1 422
Reprise de provisions et transferts de charges	19 240	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	20 438	1 422
Autres achats et charges externes	21 385	11 126
Impôts, taxes et versements assimilés	3	23
Salaires et traitements	1 357	1 106
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	23 258	16 204
Résultat d'exploitation	(2 820)	(14 782)
Produits financiers	1 702	61 042
Charges financières	2 130	66 487
Résultat financier	(428)	(5 444)
Résultat exceptionnel	12	66
RÉSULTAT NET	(3 236)	(20 081)

Le résultat net de la Société qui se traduit par une perte de 20,1 millions d'euros résulte notamment du caractère réduit du chiffre d'affaires réalisé par la Société en sa qualité de société holding, de l'absence de

reprise de provisions et transfert de charges au cours de l'exercice et de l'importance des charges financières liées au paiement des intérêts du Crédit de Refinancement intervenu en juin 2006.

8

PERSPECTIVES DU GROUPE

Le Groupe vise un objectif de chiffre d'affaires de 840 à 850 millions d'euros pour son exercice fiscal 2007/2008, soit une croissance de l'ordre de 2,5 % à 4 % de son chiffre d'affaires consolidés (hors revenus non récurrents).

En outre, le Groupe a revu à la hausse son objectif de marge d'EBITDA pour l'exercice 2007/2008 et vise désormais une marge d'EBITDA de plus de 77,5 %.

Ces objectifs reposent notamment sur les hypothèses suivantes : (i) poursuite d'une croissance de la demande satellitaire dans les pays de l'Union européenne que sur les marchés émergents à des conditions tarifaires satisfaisantes, (ii) maintien de la capacité opérationnelle existante de la flotte du Groupe, (iii) absence de tout incident concernant l'un des satellites en orbite, (iv) poursuite d'une politique de maîtrise des coûts opérationnels et de leur évolution, (vi) maintien des conditions générales du marché de l'assurance spatiale et de l'industrie spatiale.

Les objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par Eutelsat Communications à la date du présent rapport.

Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient s'avérer erronés ou ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

En outre, certaines de ces données, hypothèses et estimations émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes sociaux d'Eutelsat Communications, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur. De plus, la réalisation de certains risques décrits dans le chapitre « Principaux Risques » ci-après pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe et sur la réalisation des objectifs, déclarations et informations prospectives énoncés ci-dessus.

9

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous rappelons qu'à la suite de l'Introduction en Bourse de la Société intervenue en décembre 2005, aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens de l'article L. 233.3 du Code de commerce.

Les différentes modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital de notre Société à la suite des changements dans notre actionnariat, n'ont pas eu pour effet de modifier cette situation. Par la suite, au 30 juin 2007, aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou

conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de commerce

Nous vous rappelons, en application des dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 que le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 31 août 2005 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. En conséquence, M. Giuliano Berretta, Président du Conseil d'administration assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

>> 9.1 Élection d'administrateurs indépendants

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance d'entreprise et aux engagements souscrits lors de l'Introduction en Bourse en décembre 2005, le Conseil d'administration a engagé un processus de sélection de 3 administrateurs indépendants, c'est-à-dire d'administrateurs n'ayant aucun conflit d'intérêts ni aucune relation d'affaires avec le Groupe Eutelsat de nature à altérer la capacité de jugement de l'administrateur.

À la suite des résolutions votées par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 novembre 2006, deux administrateurs indépendants ont été élus pour un mandat de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il s'agit de Lord John Birt, ancien Directeur général de la BBC et de M. Frank Dangeard PDG du Groupe THOMSON. À noter que, suite à la démission de ce dernier intervenue le 28 février 2007, le Conseil d'administration en date du 25 juillet 2007 a décidé de coopter

M. Guarguaglini, Président du Groupe FINMECCANICA, pour la durée du mandat restant à courir de M. Dangeard.

Le processus d'identification et de sélection du troisième administrateur indépendant se poursuit.

Le Conseil d'administration soumettra à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société la cooptation de M. Guarguaglini.

À l'issue de ce processus, les administrateurs indépendants seront ainsi au nombre de 3 sur 11, soit au moins le quart des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil considère que sa composition, qui se caractérise par la présence d'administrateurs indépendants aux côtés d'administrateurs exerçant des fonctions de Direction générale au sein du Groupe ou représentant des actionnaires significatifs, constitue un facteur de bonne gouvernance.

>> 9.2 Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'administration

À la suite de la cession par certains actionnaires de référence de leur participation dans le capital de notre Société respectivement à ABERTIS TELECOM¹² et à CDC-Infrastructures¹³, intervenue respectivement

le 23 janvier 2007 et le 14 février 2007, la composition du Conseil d'administration a été profondément modifiée.

¹² ABERTIS TELECOM est une filiale détenue à 100 % par le groupe ABERTIS.

¹³ CDC-INFRASTRUCTURES est une filiale détenue à 100 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous retrace les modifications intervenues dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice :

Nom	Date de nomination	Date de démission	Nom	Date de cooptation	Fin de mandat
Patrick Sayer	31/08/2005	06/04/2007	Jean-Luc ARCHAMBAULT	10/05/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Gilbert Saada	31/08/2005	06/04/2007	Bertrand MABILLE	10/05/2007	AGO comptes 30 juin 2011
BlueBirds 2 Participations	31/08/2005	14/02/2007	CDC Infrastructures représentée par Jean BENSAÏD	14/02/2007	AGO comptes 30 juin 2011
CB Luxembourg 3	31/08/2005	23/01/2007	Carlos SAGASTA-REUSSI	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
GS 2000 Eurovision Holding	31/08/2005	23/01/2007	Gimeno TOBIAS-MARTINEZ	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Geoffrey FINK	28/06/2006	23/01/2007	Andrea LUMINARI	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
William COLLATOS	31/08/2005	23/01/2007	Carlos ESPINOS-GOMEZ	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Lord John BIRT	10/11/2006	NA	NA	NA	AGO comptes 30 juin 2012
Frank DANGEARD	10/11/2006	28/02/2007	Pier Francesco GUARGUAGLINI	25/07/2007	AGO comptes 30 juin 2012
Giuliano BERRETTA	31/08/2005	NA	NA	NA	AGO comptes 30 juin 2011

Les modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du Conseil d'administration et rappelées ci-dessus, seront soumises à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires examinant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

9.2.1 La mission du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est en charge notamment en application des dispositions de l'article L.225.35 du Code de commerce de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées générales d'actionnaires, le Conseil d'administration peut se saisir de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

À noter qu'en sus des pouvoirs prévus par la loi et en application des dispositions des Statuts, un certain nombre de décisions opérationnelles ou engagements sont soumis à l'accord préalable du Conseil d'administration. Ces décisions peuvent être regroupées selon la classification suivante :

- **opération affectant les Statuts de la Société** : toute opération se traduisant par une augmentation du capital de la Société ou se traduisant par une modification des Statuts de la Société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration ;
- **opérations stratégiques** : le Plan Stratégique à 5 ans de la Société ainsi que toute acquisition de valeurs mobilières d'une Société tierce ou toutes opérations ou fusions affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration. De même, toutes opérations d'investissement dans le capital d'une Société tierce au-delà d'un montant de 50 millions d'euros ou de 25 millions d'euros dans le cas où cette opération n'est pas incluse dans le Plan Stratégique ;

- **investissement et engagement financiers** : le budget annuel du Groupe est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration au début de chaque exercice. Par ailleurs, toutes les dépenses d'investissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros (ou de 25 millions d'euros si non incluses dans le budget annuel) sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Tout emprunt ou contrat de financement résultant en une augmentation de l'endettement de la Société de plus de 50 millions d'euros et non prévu au budget annuel est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Enfin toute décision de cession, prêts, location ou transfert d'actifs du Groupe (hors opérations de nature commerciale) ou décision de désinvestissement d'un montant supérieur à 50 millions non incluse dans le budget annuel est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration ;
- **Direction générale de la Société** : le Conseil d'administration est en charge de la définition des critères d'indépendance et de la sélection des administrateurs indépendants et son accord préalable est requis pour toute embauche ou licenciement d'un cadre du Groupe dont la rémunération est dans les six plus grandes rémunérations du Groupe ;
- **autres sujets** : tout projet de rachat ou de fusion dont la Société pourrait faire l'objet, toute offre d'achat de Sociétés tierces dont le paiement est en tout ou en partie en actions de la Société, tout projet de documents de référence, documents d'offres destinés à des investisseurs (y compris les projets de communication financière destinés au public).

9.2.2 Les réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société ou du Groupe l'exige.

Le Conseil d'administration s'est réuni 16 fois au cours de l'exercice, en raison notamment de l'importante charge de travail liée au processus d'examen des marques d'intérêts d'acquisition au cours des mois

d'octobre et novembre 2006 et au cycle de préparation et d'examen du Plan Stratégique à 5 ans du Groupe.

Sauf cas d'urgence, les convocations des réunions du Conseil d'administration sont adressées aux membres du Conseil d'administration au moins 5 jours avant la réunion prévue du Conseil d'administration.

>> 9.3 Informations communiquées au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions pertinentes des Statuts et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, la documentation du Conseil est transmise à ses membres au plus tard 5 jours avant la tenue des réunions du Conseil. En cas de réunion d'urgence du Conseil d'administration, la documentation est envoyée dans des délais plus brefs.

Le cycle des travaux réguliers du Conseil se concentre tout particulièrement sur le second semestre de l'exercice en raison notamment de la préparation du Budget annuel et du Plan Stratégique à 5 ans et des dispositions légales relatives à l'établissement des comptes.

9.3.1 Le Plan stratégique et le Budget annuel

Au cours du second semestre de chaque exercice, le Conseil d'administration examine le projet de Plan stratégique à 5 ans du Groupe. Ce Plan Stratégique vise à établir les objectifs stratégiques du Groupe et à définir les outils nécessaires à ces objectifs ainsi que les prévisions d'activité du Groupe. Le Plan Stratégique pour la période de l'exercice 2007-2008 à l'exercice 2011-2012 a été approuvé le 25 juillet 2007.

De même le budget annuel consolidé du Groupe, qui fixe les objectifs budgétaires et financiers pour l'exercice à venir et qui est intégré dans le Plan Stratégique est examiné au cours du dernier trimestre de l'exercice en cours par le Conseil d'administration. Le budget annuel pour l'exercice 2007-2008 a été approuvé par le Conseil d'administration du 28 juin 2007.

9.3.2 L'examen des comptes semestriels et annuels consolidés

En sus des informations communiquées relatives au suivi de l'activité du Groupe Eutelsat, et en application des dispositions légales, le Conseil d'administration procède à l'arrêté des comptes semestriels et annuels. Les comptes semestriels sont arrêtés lors du 3^e trimestre d'activité (période de janvier à mars) de chaque exercice, tandis que les comptes annuels et les comptes consolidés d'un exercice sont arrêtés lors du 1^{er} trimestre de l'exercice suivant (Période juillet/septembre).

À noter qu'en application des dispositions de la Directive « Transparence », l'arrêté et la publication des comptes semestriels intervient au cours du mois de février de chaque exercice.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.232.2 du Code de commerce, le Conseil d'administration arrête au plus tard au mois d'octobre et d'avril de chaque exercice les documents de gestion prévisionnelle concernant la Société.

9.3.3 Les décisions d'investissements

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, il appartient au Conseil d'administration de se prononcer sur toute dépense d'investissement excédant des seuils prédéterminés (cf. ci-dessus paragraphe 2.5).

Ainsi, sur la base d'un dossier détaillé établi par la Direction générale du Groupe, les décisions d'investissements, notamment les investissements relatifs à la flotte de satellites ou aux opérations de croissance externe, font l'objet d'un examen approfondi par le groupe de travail ad hoc « Stratégie et Investissement », puis par le Conseil d'administration qui en examine l'opportunité en veillant à l'adéquation de ces

investissements avec les objectifs stratégiques du Groupe. À noter que les projets d'investissements sont par ailleurs intégrés dans le budget annuel consolidé du Groupe examiné par le Conseil d'administration dans le cycle normal de ses travaux.

C'est ainsi que le Conseil d'administration a examiné au cours de l'exercice les conditions et modalités d'une offre de rachat avec les partenaires mexicains locaux, de 100 % du capital de l'opérateur mexicain SATMEX, au cours du mois de mai 2007 (processus suspendu par les vendeurs en juin 2007).

9.3.4 Le suivi de l'activité du Groupe

La Direction communique sur une base trimestrielle un rapport d'activité incluant les résultats et indicateurs financiers du Groupe (chiffre d'affaires par application, compte de résultat simplifié, situation de l'endettement,

trésorerie et coûts, etc..) aux membres du Conseil d'administration afin de permettre au Conseil d'administration d'être éclairé sur l'évolution de l'activité, notamment technique ou commerciale, et le suivi du budget.

>> 9.4 Les autres dossiers suivis par le Conseil d'administration

En application des dispositions statutaires et de son Règlement Intérieur, le Conseil d'administration est informé des franchissements de seuils statutaires, ou encore des projets d'opérations concernant les sujets

relevant de sa compétence tels que, par exemple, les projets d'offre de rachat ou d'échange d'actions de la part de sociétés tierces.

9.4.1 Les marques d'intérêts reçues au cours de l'exercice

En application de ces dispositions, le Conseil d'administration, ayant reçu des marques d'intérêts de rachat portant sur tout ou partie du capital de la Société au cours du mois de novembre 2006 a décidé de la mise en place d'un processus avec les conseils d'un cabinet juridique externe et d'une banque d'affaires.

Ce processus visait, d'une part, à s'assurer du sérieux des marques d'intérêts reçues par la Société et d'autre part, à garantir une égalité de traitement entre toutes les parties ayant exprimé une marque d'intérêt considérée comme sérieuse par le Conseil d'administration afin de leur donner accès à l'information concernant le Groupe. Ce processus a été rendu public le 25 novembre 2006.

Il convient de noter que ce processus a été abandonné le 10 décembre 2006. En effet, certains actionnaires approchés de façon indépendante du processus mis en place par le Conseil d'administration, ont convenu de céder leurs participations respectives dans la Société à ABERTIS TELECOM et à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les transactions conduites par ABERTIS TELECOM ont été closes le 23 janvier 2007, tandis que la transaction conduite par la Caisse des Dépôts et Consignations a été close le 14 février 2007.

9.4.2 Les déclarations de franchissements de seuils

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'administration est informé de tout franchissement de seuils notifié par des actionnaires publics.

Cette information est par ailleurs portée à la connaissance d'EUTELSAT IGO en application des dispositions de la Lettre-Accord intervenue en septembre 2005.

>> 9.5 Rôle & Composition des comités ou groupes de travail du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice, notre Conseil d'administration a décidé de la création d'un comité spécialisé et d'un groupe de travail ad hoc chargés de le conseiller dans leurs domaines de compétences respectifs :

Le Comité des Sélections et Rémunérations : ce Comité est notamment en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'administration pour ce qui est (i) de la rémunération du Président-directeur général, du Directeur général délégué, (ii) de la mise en place de plans d'options de souscriptions, d'achat ou d'attributions d'actions au sein du Groupe, ou encore (iii) de l'affectation entre les membres du Conseil d'administration de jetons de présence, (iv) de la sélection des administrateurs indépendants.

Présidé par M. Tobias-Martinez, le Comité est actuellement composé de Messieurs Bensaïd, Espinos-Gomez et de Lord John Birt. Le Secrétaire du Comité est M. Izy Béhar, Directeur des Ressources Humaines.

Ce Comité s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice et a notamment examiné la mise en place d'un Plan d'Attribution d'Actions Gratuites au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe et des personnels clés du Groupe.

C'est ainsi que sur la base d'une recommandation du Comité, le Conseil d'administration du 10 mai 2007 a attribué des actions gratuites pour l'ensemble des salariés et personnels clés du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article L.225-197 du Code de commerce, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires

sous condition de présence d'une durée de 2 ans au sein du Groupe (soit jusqu'au 10 mai 2009) et ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période supplémentaire de 2 années, soit à compter du 11 mai 2011.

Le Groupe de travail Stratégie et Investissement : mis en place au cours du mois d'avril 2007, et se réunissant sur une base ad hoc, ce groupe de travail est en charge de faire toute recommandation au Conseil d'administration sur les opérations de croissance externes envisagées ainsi que sur les projets d'investissements présentés dans le cadre du Plan Stratégique ou du Budget Annuel. Les membres du groupe sont

Jean-Paul Brillaud, Directeur général délégué, Jean Bensaïd et Carlos Espinos-Gomez, Les membres de ce groupe de travail sont assistés en tant que de besoin par les autres administrateurs.

Ce groupe de travail a ainsi formulé auprès du Conseil d'administration des recommandations relatives notamment à la remise d'une offre dans le cadre du processus de vente de l'opérateur mexicain SATMEX (processus suspendu par les vendeurs en juin 2007) mais aussi sur le Plan Stratégique ainsi que le Budget Annuel préparé par la Direction générale de la Société.

>> 9.6 Informations concernant les membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, il nous appartient de vous informer du montant global des rémunérations (y compris avantages en nature)

versées aux membres des organes sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007 (voir les annexes des comptes sociaux pour de plus amples informations).

9.6.1 Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Nous vous informons qu'en application de la résolution approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 10 novembre 2006, le montant total des jetons de présence pouvant être versé au cours de l'exercice s'élevait à 700 000 euros.

Au 30 juin 2007, le montant total des jetons de présence payés aux administrateurs ayant été en fonction au cours de l'exercice clos 30 juin 2007 s'élevait à 472 285 euros, répartis comme suit :

Nom des administrateurs	Jetons de présence au titre des réunions du Conseil d'administration	Jetons de présences au titre des réunions des Comités et Groupe de Travail	Montant brut versé par la Société
G. BERRETTA, Président du Conseil d'administration	50 000	0	50 000
Lord BIRT	31 667	6 000	37 667
CDC Infrastructure rep. par J. BENSÂÏD	18 750	8 000	26 750
B. COLLATOS	29 166	0	29 166
F. DANGEARD	15 205	0	15 205
C. Espinos GOMEZ	22 083	8 000	30 083
G. FINK	29 166	0	29 166
A. LUMINARI	22 083	0	22 083
T. MARTINEZ GIMENO	22 083	8 000	30 083
G. SAADA	37 500	0	37 500
C. SAGASTA REUSSI	22 083	0	22 083
P. SAYER	37 500	0	37 500
BlueBirds Participations rep. par L. MARINI PORTUGAL	33 333	0	33 333
CB Luxembourg rep. par B. VALENTIN	29 166	0	29 166
GSCP 2000 rep. par H. LEPIC	29 166	0	29 166
B. MABILLE	6 667	0	6 667
J.-L. ARCHAMBAULT	6 667	0	6 667
TOTAL	442 285	30 000	472 285

9.6.2 Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises pour les membres du Conseil d'administration au 30 juin 2007 (hors Eutelsat Communications)

Au 30 juin 2007, les fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés de droit français sont listées ci-dessous :

Nom	Fonction	Autres fonctions ou mandats exercés dans des Sociétés françaises
G. Berretta	Président-directeur général	Président-directeur général d'Eutelsat S.A.
J. Bensaïd		Président de MAP SUB Directeur général de CDC Holding Finance Administrateur d'Eutelsat S.A. Administrateur de CDC Holding Finance, CDC Infrastructures, EGIS, GALAXY Représentant permanent de CDC au Conseil de surveillance de Société d'Épargne Forestière « Forêts Durables SC », et de Tower Participations Représentant permanent de CDC au Conseil d'administration de Seche, TDF (TéléDiffusion de France) et SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France)
J. Tobias-Martinez	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
C. Sagasta	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
C. Espinos	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
A. Luminari	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
B. Mabille	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
J.-L. Archambault	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A. Président de Lysios S.A.S.
C. Roisse	Censeur	Censeur auprès du Conseil d'administration d'Eutelsat S.A.

>> 9.7 Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations (incluant les éléments variables, participations, intéressements et avantages en nature) versés au cours de l'exercice aux mandataires sociaux par le Groupe s'élève à 2 312 137,12 euros répartis comme suit :

(en euros)	Fixe	Variable
M. Giuliano Berretta Président-directeur général	550 000 €	1 109 048,31 €
M. Jean-Paul Brillaud Directeur général délégué	311 720 €	341 368,31 €

Nous vous informons que le Groupe a cotisé à un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et additif (retraite article 39) pour ses mandataires sociaux (en fonction ou anciennement en fonction) dont le bénéfice est conditionné par leur départ en retraite. Au cours de l'exercice, le Groupe a versé une somme totale de 105 378,9 euros aux assureurs à ce titre (dont 63 407,30 euros pour Eutelsat S.A. et 42 271,60 euros pour Eutelsat Communications).

Nous vous informons que la partie variable de la rémunération variable des Messieurs Berretta et Brillaud a été affectée d'un coefficient multiplicateur de 1.5X en raison du succès de l'introduction en Bourse de la société le 2 décembre 2005.

En outre, nous vous rappelons que M. Berretta est susceptible de percevoir dans certaines conditions une indemnité d'un montant de un million d'euros en cas de cessation de son mandat social.

>> 9.8 Autres informations concernant les mandataires sociaux

Nous vous rappelons que Messieurs Berretta et Brillaud sont bénéficiaires d'options de souscriptions d'actions chez Eutelsat S.A. et de bons de souscription d'actions chez Eutelsat Communications. Nous vous invitons à vous référer à la section 9.9.7 du présent document pour plus d'informations.

Le Conseil d'administration du 10 mai 2007 a décidé de la mise en place d'un Plan d'Attribution d'Actions Gratuites pour l'ensemble des salariés et cadres-clés du Groupe Eutelsat. À cette occasion et sur la base d'une recommandation du Comité des Sélections et Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer à Monsieur Giuliano Berretta, Président-directeur général et Monsieur Jean-Paul Brillaud, Directeur général délégué respectivement 30 000 et 10 000 actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197 du Code de commerce, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires sous condition de présence d'une durée de 2 ans au sein du Groupe (soit jusqu'au 10 mai 2009) et ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période supplémentaire de 2 années, soit à compter du 11 mai 2011.

Aucune autre condition n'a été fixée par le Conseil d'administration au bénéfice des Actions Gratuites attribuées aux mandataires sociaux.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007 aux mandataires sociaux.

>> 9.9 Informations relatives au capital de la Société

9.9.1 Information concernant la composition du capital de la Société

Nous vous informons qu'à la date du présent rapport, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société et de son capital au 30 juin 2007, les principaux actionnaires de la Société sont les suivants :

Actionnaire	% des droits de vote	% des actions
ABERTIS TELECOM	31,74	31,74
CDC Infrastructures	25,94	25,94
Public 27 ⁽¹⁾	42,32	42,32
TOTAL	100	100

(1) Y compris salariés et dirigeants pour 0,8 % et Franklin Resources pour 9,98 %.

Il n'existe pas de droits de votes différents au profit des principaux actionnaires.

9.9.2 Information concernant des franchissements de seuils ou un changement de contrôle de la Société

Nous vous informons qu'à notre connaissance, aucun actionnaire, agissant seul ou de concert, ne détient plus de 50 % des actions ayant droit de vote de la Société, et aucun actionnaire, agissant seul ou de concert, ne contrôle la Société au sens des dispositions des articles L. 233 et suivants du Code de commerce.

Nous vous informons qu'en application des dispositions de l'article 12 de nos Statuts, nous avons été notifiés et le Conseil d'administration informé des franchissements de seuils statutaires suivants :

> notification en date du 11 septembre 2006 par la société Franklin

- Resources, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses affiliées de la détention de 6 317 161 actions, représentant 3,2 % du capital de notre Société ;
- > notification en date du 10 octobre 2006 par la société Helvetica, agissant au nom et pour le compte de Qatar Investment Authority de la détention de 2 345 190 actions, représentant 1,08 % du capital de notre Société ;
 - > notification en date du 24 octobre 2006 par la société Helvetica, agissant au nom et pour le compte de Qatar Investment Authority de la détention de 4 356 876 actions, représentant 2,01 % du capital de notre Société ;
 - > notification en date du 27 novembre 2006 par la société Babcock & Brown capital, agissant au nom et pour le compte de Babcock & Brown Capital France Pty de la détention de 2 167 865 actions, représentant 1,01 % du capital de notre Société ;
 - > notification par Nebozzo Sarl en date du 8 décembre 2006 du franchissement à la baisse du seuil de 15 % du capital de notre société et de la détention de 31 124 090 actions ;
 - > notification en date du 11 décembre 2006 par la société Lehman Brothers International, de la détention de 4 900 584 actions, représentant 2,27 % du capital de notre Société ;
 - > notification en date du 23 janvier 2007 par la société Abertis Telecom SAU de la détention de 69 022 989 actions, représentant 31,96 % du capital de notre Société ;
 - > déclaration par Nebozzo Sarl à l'Autorité des Marchés Financier en date du 24 janvier 2007 du franchissement à la baisse du seuil légal de 10 % et du seuil statutaire de 1 % par suite de la cession hors marché de 31 124 090 actions ;
 - > notification en date du 24 janvier 2007 par la société CB Luxembourg III du franchissement à la baisse des seuils légaux de 10 % et 5 % et du seuil statutaire de 1 % par suite de la cession hors marché de 23 553 443 actions à Abertis Telecom SAU ;
 - > notification en date du 23 janvier 2007 par la société GSCP 2000 Eurovision Holding du franchissement à la baisse des seuils de 5 % et 1 % par suite de la cession hors marché de 14 345 456 actions à Abertis Telecom SAU ;
 - > notification en date du 19 février 2007 par la société Lehman Brothers International du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % et de la détention de 471 004 actions (0,22 % du capital) ;
 - > déclaration en date du 20 février 2007 par les sociétés BlueBirds Participations Sarl et RedBirds Participations Sarl du franchissement de concert à la baisse du seuil légal de 5 % et du seuil statutaire de 1 % par suite de la cession hors marché de 54 951 502 actions ;
 - > notification en date du 20 février 2007 par la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en son nom et au nom et pour le compte de CDC Infrastructures du franchissement du seuil légal de 25 % du capital par acquisition hors marché de 54 951 502 actions ;
 - > notification en date du 2 avril 2007 de la société Franklin Resources, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses affiliées de la détention de 11 886 187 actions, représentant 5,48 % du capital de notre Société ;
 - > notification en date du 10 avril 2007 de la société Franklin Resources, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses affiliées de la détention de 13 025 965 actions, représentant 6,01 % du capital de notre Société ;
 - > notification en date du 24 avril 2007 de la société Franklin Resources, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses affiliées de la détention de 17 438 450 actions, représentant 8,05 % du capital de notre Société ;
 - > notification en date du 24 avril 2007 de la société Magnetar Capital LLC, de la détention de 2 196 081 actions, représentant 1,01 % du capital de notre Société ;
 - > notification en date du 23 mai 2007 par la société Belgacom du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % par suite de la cession sur le marché de 4 680 118 actions de notre Société le 23 mars 2007 ;
 - > notification en date du 24 mai 2007 de la société Franklin Resources, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses affiliées de la détention de 20 072 339 actions, représentant 9,26 % du capital de notre Société ;
 - > notification en date du 12 juin 2007 de la société Franklin Resources, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses affiliées de la détention de 21 699 519 actions, représentant 10,02 % du capital de notre Société.
- À la date du présent rapport, nous n'avons pas été notifiés d'autres franchissements, à la hausse ou à la baisse, des seuils légaux ou statutaires dans le capital de notre Société.

9.9.3 Restrictions concernant la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société

Les informations communiquées ci-dessous aux paragraphes 9.6.3.1 et 9.6.3.2 sont les informations connues de la Société au 30 juin 2007 et sont extraites du Document de Base et de la Note d'Opérations visée par l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 7 septembre et le 28 novembre 2005.

Contrat de sortie ordonnée

À la suite de l'Introduction en Bourse de la Société, les sociétés EURAZEO, NEBOZZO, GOLDMAN SACHS 2000 et CB Luxembourg, principaux actionnaires d'Eutelsat Communications à cette période avaient signé un accord de cession ordonnée. Cet accord de cession ordonnée a expiré le 2 décembre 2006 et les actionnaires signataires ont cédé leurs participations respectives dans le capital de la Société les 23 janvier et 14 février 2007.

Engagement de conservation d'actions de part des mandataires sociaux et personnes physiques, actionnaires de la Société au 27 novembre 2005

Par ailleurs, les personnes physiques, actionnaires de la Société au 27 novembre 2005 s'étaient engagées dans le cadre de l'Introduction en Bourse à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de toute autre manière tout ou partie des actions de la Société qu'elles détiennent, y compris à provenir de l'exercice des bons de souscription d'actions, directement ou indirectement, pendant une période de 18 mois, sans l'accord préalable du Coordinateur Global et Teneur de livre principal. Cet engagement portait sur 100 % des titres pendant les 6 premiers mois, deux tiers des titres pendant les 6 mois suivants et un tiers des titres pendant la dernière période de 6 mois, sous réserve de certaines exceptions.

Les détenteurs de bons de souscription d'actions étaient également soumis à certaines restrictions de liquidité. Ces engagements de conservation des titres de même que les restrictions de liquidité affectant les bons de souscription d'actions ont expiré le 6 juin 2007.

Autres restrictions à la cession des actions ou titres donnant accès au capital

Enfin, le Conseil d'administration du 22 décembre 2005 a approuvé un Code de Conduite en matière de détention d'informations privilégiées applicables aux membres du Conseil d'administration et aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, ainsi qu'aux personnes liées selon la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce Code de Conduite fixe notamment des périodes d'interdiction d'exercice de tous titres donnant accès au capital ou de cession et transfert d'actions de la Société par les personnes concernées pendant une période de 3 semaines préalablement à la communication d'informations financières périodiques, s'achevant 48 heures après la publication desdites informations.

9.9.4 Opérations ayant affecté le capital au cours de l'exercice

9.9.4.1 Attributions gratuites d'actions

Nous vous prions de noter que le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 10 mai 2007, de l'attribution gratuite d'actions à l'ensemble des salariés et cadres clés du Groupe d'un montant total de 181 825 actions, le nombre de bénéficiaires ayant été fixé à 469, s'agissant de tout salarié présent dans la Société au 10 mai 2007. La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à 2 ans à compter du 11 mai 2009 et implique une condition de présence. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date effective d'acquisition.

9.9.4.2 Augmentation de capital par exercice de Bons de Souscription d'Actions

Les principales opérations ayant affecté notre capital social au cours de l'exercice sont les fruits des exercices de bons de souscription d'actions par les mandataires sociaux et certains salariés du Groupe.

Au cours de l'exercice social, suite aux différentes levées de Bons de Souscription d'Actions enregistrées, la Société a procédé à la création de 1 708 490 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Le calendrier des opérations a été le suivant :

- > octobre 2006 : levée de BSA 2 par création de 4 250 actions ;
- > décembre 2006 : levée de BSA 1 par création de 266 929 actions ;
- > février 2007 : levée de BSA 2 par création de 498 293 actions ;
- > mars 2007 : levée de BSA 2 par création de 182 642 actions ;
- > avril 2007 : levée de BSA 2 par création de 103 958 actions ;
- > mai 2007 : levée de BSA 1 par création de 281 433 actions ;
- > mai 2007 : levée de BSA 2 par création de 343 705 actions ;
- > juin 2007 : levée de BSA 2 par création de 27 280 actions.

À la suite de ces augmentations de capital, au 30 juin 2007, le capital social est ainsi passé de 215 692 592 euros à 217 401 082 euros et le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2007 est passé de 215 692 592 actions à 217 401 082 actions.

Nous vous invitons à vous référer à la Note 7 des comptes annuels joints en annexe 2 joints pour de plus amples informations.

9.9.5 Concernant les options de souscriptions ou les plans d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Nous vous informons qu'un total de 3 718 004 options de souscriptions d'actions a été exercé au cours de l'exercice au sein de notre filiale Eutelsat S.A.

Nous vous informons que M. Giuliano Berretta, Président-directeur général a exercé au cours de l'exercice 1 283 846 options de souscription d'actions Managers 2 à un prix d'exercice de 1,33 euro, résultant en l'émission de 1 283 846 nouvelles actions de la société Eutelsat S.A.

Par ailleurs, M. Jean-Paul Brillaud, Directeur général délégué a exercé 438 087 options de souscriptions d'actions Managers 2 résultant en l'émission de 438 087 nouvelles actions de notre filiale Eutelsat S.A. à un prix d'exercice de 1,33 euro par option.

L'intégralité des actions détenues par Messieurs Berretta et Brillaud à la suite de l'exercice de ces options de souscriptions d'actions a été cédée à la Société SatBirds 2 S.A.S. en application des promesses de ventes (voir paragraphe 9.9.7).

9.9.6 Concernant les autres titres donnant accès au capital

Nous vous rappelons que le 30 juin 2005, la collectivité des associés a délégué sa compétence au Président du Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) réservées aux cadres et mandataires sociaux du Groupe dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital, immédiatement ou à terme, de 6 660 000 euros, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, dans ses délibérations du 15 juillet 2005, avait autorisé le Président à procéder à l'émission de 835 200 ABSA1 (octroyés en totalité à M. Berretta, Président-directeur général) et 882 380 ABSA2 (dont 187 710 ABSA octroyés à M. Brillaud, Directeur général délégué) présentant les caractéristiques suivantes :

> ABSA1 : prix unitaire de 1,378 euro ;

> ABSA2 : prix unitaire de 1,54 euro ;

> 2,7 BSA par ABSA ;

> 1 BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la Société.

Cette émission avait été réalisée le 2 août 2005, intégralement libérée en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission. Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

Nous vous informons que le Conseil d'administration du 10 novembre 2006 a décidé d'ajuster la parité de conversion des BSA, à savoir que deux BSA donneraient le droit de souscrire à 1,03951 action de la Société pour un prix de souscription unitaire de 1,9240 euro.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA depuis leur création au cours de l'exercice précédent :

Type	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	Prix de souscription par action en euro	Date d'expiration
BSA 1	2 255 040	1 200 000	600 000	2	31/03/2008
		1 055 039	548 362	1,9240	
BSA 2	2 382 426	8 500	4 250	2	02/08/2015
		2 223 912	1 155 878	1,9240	
TOTAL	4 637 466	4 487 451	2 308 490		

Au 30 juin, reste à exercer 150 014 BSA 2, représentant 77 970 nouvelles actions à créer chez Eutelsat Communications S.A.

Nous vous informons que M. Berretta (et les personnes liées) ont exercé au cours de l'exercice 1 055 039 BSA1 résultant en la création de 548 362 actions de la Société.

Nous vous informons que M. Brillaud (et les personnes liées) ont exercé au cours de l'exercice 506 817 BSA2 résultant en la création de 263 420 actions de la Société.

9.9.7 Concernant l'acquisition complémentaire d'actions Eutelsat S.A.

Les promesses de cessions consenties par les mandataires sociaux et certains cadres du Groupe

En contrepartie de l'octroi des ABSA 1 et ABSA 2, les mandataires sociaux et cadres clés concernés ont conclu avec la Société des promesses d'achat et de vente portant sur les actions Eutelsat S.A. résultant ou qui pourraient résulter de la levée des options de souscription d'actions consenties par Eutelsat S.A. dans le cadre des différents plans «Managers» (voir Note 4.2 des comptes consolidés en annexe), soit au total près de 18,3 millions d'actions Eutelsat S.A., et présentant les caractéristiques suivantes :

Promesse de vente :

- > consentie par chacun des cadres et mandataires au profit d'Eutelsat Communications ;
- > prix d'exercice par action au 30 juin 2007 : 2,70 euros ;
- > période d'exercice : pendant 3 mois après la fin de période d'indisponibilité fiscale applicable à chacune des tranches d'actions concernées.

Promesse d'achat :

- > consentie par Eutelsat Communications ;
- > prix d'exercice déterminé sur la base d'une valorisation d'Eutelsat S.A. à 8,5 fois l'EBITDA consolidé du Groupe, sous déduction de la dette nette consolidée d'Eutelsat S.A. (ou augmenté de la trésorerie nette) ;
- > période d'exercice : pour chacune des tranches d'actions concernées, pendant 1 mois après la fin de la période d'exercice de la promesse de vente correspondante.

En application des dispositions des promesses de ventes décrites ci-dessus, les mandataires sociaux et certains cadres-clés d'Eutelsat S.A., bénéficiaires d'actions émises en raison de l'exercice des options « Manager 2 », ont cédé à SatBirds 2 S.A.S. un total de 2 794 516 actions Eutelsat S.A. au mois de février 2007 dont 1 283 846 actions par les personnes liées à M. Berretta, Président-directeur général (pour un prix de 2,70 euros par action) et 438 087 actions par les personnes liées à M. Brillaud, Directeur général délégué (pour un prix de 2,70 euros par action).

L'Offre de Liquidité (novembre 2006)

Nous vous informons, que la Société, via sa filiale SatBirds 2 S.A.S., a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options consenties au titre des plans Partners, et Managers 1 et 2 et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004 de racheter leurs actions en novembre 2006 (l'Offre de Liquidité) au prix unitaire de 4,68 euros par action Eutelsat S.A. (4,43 euros à coupon détaché).

L'Offre de Liquidité a été close le 24 novembre 2006. Il convient de souligner que cette offre de rachat a exclu expressément de son périmètre les actions levées au titre du Plan Manager 2 par certains bénéficiaires ayant consenti au profit de la Société et de ses filiales, une promesse de cession de leurs actions le 15 juillet 2005.

Au cours de l'Offre de Liquidité 798 871 titres ont été cédés par les bénéficiaires à la filiale d'Eutelsat Communications, SatBirds 2 S.A.S..

L'offre de Liquidité (mars 2007)

Nous vous informons, que la Société, via sa filiale SatBirds 2 S.A.S., a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options consenties au titre des plans Partners, et Managers 1 et 2 et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004 de racheter leurs actions en mars 2007 (l'Offre de Liquidité) au prix unitaire de 5,08 euros par action Eutelsat S.A.

Au cours de l'Offre de Liquidité 838 156 titres ont été cédés par les bénéficiaires à la filiale d'Eutelsat Communications, SatBirds 2 S.A.S..

Les futures Offres de Liquidité

Nous vous rappelons que la Société s'était engagée auprès des salariés actionnaires d'Eutelsat S.A. ou bénéficiaires d'options d'achat ou de souscription d'actions Eutelsat S.A. (à l'exclusion des mandataires sociaux et des cadres ayant consenti des promesses de ventes - voir paragraphe 9.9.7 ci-dessus) à mettre en place un mécanisme de liquidité pour leurs titres Eutelsat S.A. en cas d'Introduction en Bourse d'Eutelsat Communications. Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la Société a décidé de la mise en place d'une offre de liquidité sous forme d'offre d'achat en numéraire des actions Eutelsat S.A. destinée aux salariés du Groupe actionnaires d'Eutelsat S.A. ou d'émission de nouvelles actions d'Eutelsat Communications en contrepartie de l'apport des actions Eutelsat S.A. À la date du présent rapport, le nombre d'actions Eutelsat S.A. pouvant être cédées ou faire l'objet d'un apport s'élève à 2 017 084 actions.

Cette offre de liquidité sera ouverte à l'expiration d'un délai de 20 jours de Bourse suivant la publication des résultats annuels du Groupe et sera close le 15 septembre 2007. Le prix d'achat ou la parité d'échange sera déterminé par référence au cours moyen de l'action Eutelsat Communications pendant une période de 20 jours de Bourse et en tenant compte de l'ensemble des dettes bancaires nettes des Sociétés du Groupe non incluses dans le sous-Groupe Eutelsat S.A.

10

AUTRES INFORMATIONS PRÉSENTÉES

>> 10.1 Recherche et Développement

Les activités de recherche et développement concernaient principalement les activités multimédias. Aucun frais de développement n'a été capitalisé au 30 juin 2007.

>> 10.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq

derniers exercices (cf. annexe 3) ; le premier exercice mentionné étant celui de la création de la Société.

>> 10.3 Charges et dépenses non déductibles au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007

Le montant des charges et dépenses non déductibles s'élève à 696 000 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

>> 10.4 Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Le Conseil d'administration a autorisé, en application des dispositions de l'article L. 225-38 l'établissement d'une convention d'intégration fiscale avec les sociétés Eutelsat Communications Finance S.A.S., SatBirds 2 S.A.S., WhiteBirds France S.A.S. et Eutelsat S.A.

Nous vous informons par ailleurs que notre filiale Eutelsat S.A. a conclu avec une partie liée une convention par laquelle le Groupe pourrait recevoir, si certaines conditions sont validées avant le 15 septembre 2007, un montant de 25 millions d'euros en contrepartie de la renonciation à certains droits dans une participation.

>> 10.5 Acquisition d'actions par la Société

La Société n'a procédé directement à aucune acquisition de ses actions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007. Cependant la Société a conclu avec la Société Générale un contrat de liquidité. Dans ce cadre,

l'agent de liquidité a acquis au nom et pour le compte de la Société un total de 7 912 actions au 30 juin 2007.

>> 10.6 Participation des salariés au capital

Vous trouverez de plus amples informations dans la Note 12 de l'annexe aux comptes annuels et dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-177 et L.225-197 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que dans le cadre de son Introduction en Bourse, les salariés du Groupe avaient pu souscrire à des conditions

préférentielles à 196 099 actions soit moins de 0,01 % du capital de la Société. Par ailleurs nous vous rappelons que certains cadres du Groupe ayant exercé des Bons de Souscription d'actions, un total de 1 708 490 nouvelles actions a été émis au cours de l'exercice représentant 0,78 % du capital de la Société.

>> 10.7 Politique de dividendes

En raison de sa création récente, nous vous informons que notre Société n'a pas versé de dividendes au cours de l'exercice précédent mais avait procédé à la distribution d'un montant de 0,54 euro par action prélevée sur le poste « Prime d'émission ».

>> 10.8 Affectation du résultat

Nous vous informons que le Conseil d'administration réuni le 25 juillet a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice qui se traduit par une perte de 20 080 614,66 euros au poste de prime d'émission qui diminuera ainsi de 776 134 878,66 euros à 738 702 878,47 euros.

Par ailleurs, nous vous informons que le Conseil d'administration du 25 juillet 2007 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 9 novembre prochain la distribution d'un montant de 0,58 centime d'euros par action prélevée sur le poste de « Prime liée au capital » de la Société.

10 AUTRES INFORMATIONS PRÉSENTÉES

Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par les Assemblées générales des actionnaires

>> 10.9 Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par les Assemblées générales des actionnaires

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et encore en vigueur au 30 juin 2007 :

Délégations données au Conseil d'administration	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital (en euros)	Durée de la délégation
1. Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	120 millions	26 mois
2. Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par appel public à l'épargne	120 millions ⁽¹⁾	26 mois
3. Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital dans le cadre des émissions visées aux points 1 et 2	15 % du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	26 mois
4. Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	100 millions ⁽¹⁾	26 mois
5. Délégation de pouvoirs au Conseil pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (art. L. 225-147)	10 % du capital social	26 mois
6. Augmentation de capital au profit des adhérents à un plan d'épargne	2 millions ⁽¹⁾	26 mois
7. Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à des rachats d'actions	10 % du capital pour un montant maximum de 400 millions 150 % du prix moyen de l'action sur 20 jours de Bourse	12 mois
8. Délégation de compétence au Conseil pour réduire le capital par voie d'annulation des actions achetées	10 % du capital	18 mois
9. Délégation de compétence au Conseil pour émettre gratuitement des Bons de Souscriptions d'Actions	100 % du capital	18 mois
NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SOUSCRITES/ATTRIBUÉES		
10. Attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société	6 millions ⁽²⁾	38 mois
11. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société	6 millions ⁽²⁾	38 mois

(1) Dans la limite du plafond nominal global prévue au point 1, soit 120 millions d'euros.

(2) Ces deux montants ne sont pas cumulatifs. Le nombre maximum d'actions au titre des points 10 et 11 est globalement de 6 millions d'actions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a fait usage des délégations de compétences ou de pouvoirs n° 7 et n° 10 dans le tableau ci-dessus :

➤ dans le cadre d'un contrat de liquidité aux fins d'animation du marché secondaire ;

➤ dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites aux salariés, cadres et mandataires sociaux du Groupe.

>> 10.10 Information environnementale

Le Groupe considère que ses activités d'opérateur de services fixes de communications par satellite ne présentent pas de risques significatifs pour l'environnement. En effet, son activité d'opérateur de satellite ne met en œuvre aucun processus de fabrication portant atteinte gravement à l'environnement, aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles ou à la biodiversité. Les actifs du Groupe sont en effet principalement des satellites en orbite géostationnaire à 36 000 km de la Terre.

En l'absence de toute réglementation ou législation applicable lors des manœuvres de dé-orbitation, le Groupe se conforme aux principes discutés au niveau international par le Comité de coordination inter-institutions sur les débris spatiaux et par le Comité des Nations-Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Pour les besoins de son activité, le Groupe exploite par ailleurs des stations sols disposant d'antennes de réception-émission de signaux radioélectriques à destination de la flotte de satellite. L'ensemble de ces installations respecte la législation en vigueur dans le domaine environnemental en particulier pour ce qui est de la réglementation applicable au rayonnement des signaux radioélectriques.

>> 10.11 Calendrier indicatif de communication financière

Les dates communiquées ci-dessous sont données à titre indicatif et pourront être modifiées à tout moment par la Société.

- > 23 octobre 2007 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre d'activité ;
- > 9 novembre 2007 : Assemblée générale des actionnaires ;

> février 2008 : publication du chiffre d'affaires du 2^e trimestre et des résultats semestriels ;

> mai 2008 : publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre ;

> juillet 2008 : publication des résultats de l'exercice clos le 30 juin 2008.

>> 10.12 Événements post-clôture

Bande S : la Commission européenne a autorisé le 25 juillet la constitution d'une société commune avec SES ASTRA afin d'exploiter une charge utile en bande S sur le satellite W2A destiné notamment aux services bi-directionnels et télévision mobile (voir section 4 pour plus d'information concernant le satellite W2A).

Ka-Sat : le Conseil d'administration du 25 juillet 2007 a autorisé le Groupe acquérir un satellite en bande Ka. La commande de ce satellite devrait intervenir au cours de l'exercice pour un lancement et une mise en service de ce nouveau satellite d'infrastructure au cours de l'exercice 2010-2011.

Ce satellite desservira l'Europe étendue avec un système multi-spots très concentré, de taille réduite, qui permettra de réutiliser le même spectre de fréquences un grand nombre de fois entre les différents spots et donc par là même d'augmenter la capacité de transmission globale offerte par ce satellite. L'architecture de ce système devrait ainsi permettre de réduire de façon significative le coût d'accès pour les clients à cette capacité satellitaire, pouvant être estimé jusqu'à un facteur de 6X à 8X.

Les principales applications visées pour ce satellite d'infrastructure sont d'une part la fourniture de capacité pour des solutions d'accès Internet haut débit par satellite, et d'autre part la fourniture de capacité pour les

télévisions locales ou régionales ou encore les réseaux professionnels de télécommunications ou de télévision.

Conjuguée à une infrastructure terrestre reposant sur l'utilisation de la technologie DOCSIS pour les terminaux de réception qui devrait permettre de réduire le coût de ces terminaux à moins de 300 € pour les utilisateurs finaux, ce satellite en bande Ka devrait permettre de proposer aux clients du Groupe à la position HOT BIRD à 13°E en complément de l'offre de télévision à cette position orbitale, une solution d'accès à l'Internet haut débit à des conditions tarifaires plus compétitives afin de desservir les foyers situés dans la périphérie des réseaux terrestres du haut-débit ou dans les zones non desservies par ces réseaux terrestres qui sont estimés, selon les études de marchés, à un nombre total de près 17.5 millions de foyers à l'horizon 2010 sur le continent européen et en Turquie.

TOOWAY™ : depuis septembre 2007, le Groupe a lancé TOOWAY™, service de nouvelle génération d'accès Internet grand public par satellite en bande Ka pour les foyers européens vivant en zone rurale ou en périphérie des réseaux terrestres du haut-débit.

Programme d'actions gratuites : le Conseil d'administration du 25 juillet 2007 a décidé de l'attribution d'un Plan d'Action Gratuite à destination des personnels, cadres clés et mandataires sociaux du

10 AUTRES INFORMATIONS PRÉSENTÉES

Événements post-clôture

Groupe dans le cadre des dispositions de l'article L225-185 pour un montant total de 474 831 actions de la Société. Ces actions seront acquises sur les exercices 2007-2008 et 2008-2009 en fonction de la réalisation ou du dépassement des certains objectifs déterminés par le Conseil d'administration (montant de l'EBITDA et cours de Bourse).

Au titre de ce programme, le Conseil d'administration a attribué respectivement à M. Berretta et M. Brillaud 76 431 et 25 991 actions gratuites dont l'acquisition progressive est fonction de la réalisation d'objectifs déterminés par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, dans le cadre de ce programme, le Conseil d'administration du 25 juillet 2007 a attribué à chaque salarié du Groupe 400 actions gratuites selon les conditions décrites ci dessus.

11

PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE

Les risques concernant le Groupe peuvent être regroupés en trois catégories :

- > risques relatifs à la flotte de satellite du Groupe et aux investissements associés à son déploiement ;
- > risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite ;
- > risques financiers et autres risques.

La présente section présente un résumé des principaux risques auxquels pourrait être confronté le Groupe dans le cadre de ses

activités. Les risques mentionnés ne le sont qu'à titre illustratif et ne sont pas limitatifs. Ces risques ou encore d'autres risques non identifiés à la date du présent rapport, ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date du présent rapport pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de développement du Groupe. Par ailleurs, il convient de rappeler que certains des risques mentionnés dans le présent rapport ou certains risques non mentionnés dans le présent rapport peuvent être déclenchés ou survenir en raison de facteurs externes ou de cas de force majeure, lesdits risques étant indépendants de la volonté du Groupe.

>> 11.1 Risques relatifs la flotte de satellite du Groupe et aux investissements associés à son déploiement

Le Groupe pourrait ne pas être à même de respecter son calendrier de lancement ou de mise en service de ses nouveaux satellites.

Le Groupe prévoit de lancer cinq nouveaux satellites (HOT BIRD™9, HOT BIRD™10, W2M, W2A et W7) au cours des prochains exercices. Ces satellites ont vocation à assurer la continuité du service de certains satellites en cours d'exploitation et, pour les satellites HOT BIRD™9 et HOT BIRD™10 à renforcer la capacité de secours pour les satellites HOT BIRD™ et à permettre de redéployer certains satellites à d'autres positions orbitales. Il est possible que le calendrier prévu pour le lancement de ces nouveaux satellites ne puisse pas être respecté ou que leurs lancements soient des échecs. Un retard significatif ou un échec au lancement, de l'un de ces satellites nuirait à la capacité du Groupe à respecter ses engagements contractuels de continuité de services pour ses clients ou utilisateurs finaux et à respecter ses objectifs de croissance. Tout retard significatif ou échec au lancement de l'un de ces satellites pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Des retards pour quelque raison que ce soit dans le plan de déploiement de satellites du Groupe causés par des échecs au lancement ou des reports de lancement peuvent empêcher le Groupe de trouver de nouvelles opportunités commerciales et nuire ainsi à sa capacité à réaliser sa stratégie de développement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les satellites exploités par le Groupe pourraient subir des pannes ou des dysfonctionnements en orbite.

Les satellites sont des appareils sophistiqués et sensibles à l'environnement extérieur. Une fois en orbite, des dysfonctionnements peuvent survenir pour diverses raisons et entraîner une réduction de leur durée de vie opérationnelle restante et/ou une réduction permanente ou intermittente de leur capacité de transmission, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Certains satellites du Groupe ont subi au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent des incidents en orbite se traduisant par une réduction significative de leur capacité de transmission ou de leur durée de vie estimée restante. De même certains satellites du Groupe ont perdu au cours du passé certains équipements et fonctionnent en utilisant les équipements de redondances à bord.

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour ses clients en utilisant des équipements redondants ou la capacité de secours d'un autre satellite, notamment du fait d'un éventuel manque de disponibilité de capacité satellitaire appropriée aux besoins des clients concernés. En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite, le Groupe pourrait avoir des difficultés à conserver ses clients (qui pourraient résilier ou renégocier leur contrat d'attribution de capacité) et pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux contrats

Risques relatifs à l'évolution du marché des télécommunications par satellite

d'attribution de capacité à des conditions satisfaisantes. De tels pannes ou dysfonctionnements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe n'a pas souscrit de polices d'assurance pour tous les satellites en orbite lui appartenant, et ces polices pourraient ne pas le protéger contre tous les dommages subis par ses satellites.

Le Groupe a actuellement mis en œuvre un programme d'assurances vie en orbite couvrant 16 de ses satellites pour leur valeur nette comptable. Les polices couvrent les pertes partielles et/ou les pertes réputées totales des satellites assurés, sous certaines conditions. En dépit d'une couverture totale ou partielle par l'assurance, une panne ou une perte d'un ou de plusieurs satellites du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les polices d'assurance-vie en orbite souscrites par le Groupe contiennent des clauses d'exclusion types ainsi que des clauses d'exclusion spécifiques, relatives à des risques de pannes possibles pour certains satellites. En cas de pertes résultant d'un événement ou d'un équipement exclu de ces polices, le préjudice subi ne sera pas indemnisé. Par ailleurs, certaines pertes partielles ou réputées totales peuvent ne pas être totalement indemnisées au titre du programme d'assurance en vigueur. En outre, ce programme d'assurances ne protège pas contre certains dommages ou préjudices, tels que les pertes d'opportunité, les interruptions d'activité, les retards de mise en service et les pertes de chiffre d'affaires. Enfin, l'assurance pourrait contester les causes des pannes ou dysfonctionnement ou le montant du dommage supporté par le Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'en cas de panne ou dysfonctionnement avéré de l'un de ses satellites couvert au titre des programmes d'assurance passés, l'assurance indemniserait le Groupe dans des délais raisonnables ou pour le montant réclamé en réparation par le Groupe. L'absence d'indemnisation, l'indemnisation tardive ou l'indemnisation partielle des pertes subies pourraient avoir un effet

défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Des changements technologiques pourraient rendre le système de télécommunications par satellites du Groupe obsolète.

L'industrie des télécommunications est soumise à des changements technologiques rapides. Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter à ces changements de manière rapide et efficace, son système de télécommunications par satellite pourrait devenir obsolète. De ce fait, la position compétitive du Groupe pourrait être affaiblie, en particulier si ses concurrents sont capables d'intégrer ces nouvelles technologies. Si le système de télécommunications par satellite du Groupe devenait obsolète, la demande pour ses services pourrait diminuer, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est dépendant de plusieurs fournisseurs importants.

Le nombre de constructeurs capables de concevoir et de construire des satellites conformes aux spécifications techniques et à la qualité exigées par le Groupe est limité tout comme le nombre d'agences susceptibles de lancer ses satellites. Par ailleurs, les opérateurs de services de lancements ont récemment indiqué leur volonté d'augmenter leurs prix. Le nombre réduit de ces fournisseurs pourrait diminuer le pouvoir de négociation du Groupe et pourrait se traduire par des conditions économiques moins favorables. Le nombre limité de fournisseurs pourrait rendre plus difficile pour le Groupe la mise en œuvre de son programme de déploiement dans les délais souhaités. De plus, le Groupe est exposé au risque que ses fournisseurs connaissent des difficultés opérationnelles ou financières, qu'ils soient mis en faillite ou exposés à des procédures liées aux droits de propriété intellectuelle. Le nombre limité de fournisseurs pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

>> 11.2 Risques relatifs à l'évolution du marché des télécommunications par satellite

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire les demandes de location de capacité satellitaire sur certaines positions orbitales.

L'offre de capacité satellitaire est actuellement sensiblement inférieure à la demande dans certaines bandes de fréquence (bande Ku et bande C) et/ou en Europe étendue. Cette situation, qui pourrait durer, résulte notamment du décalage entre les cycles longs d'investissement et d'exploitation des satellites, et des variations conjoncturelles de la demande.

À l'heure actuelle, compte tenu du taux d'utilisation de sa capacité satellitaire, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répondre aux demandes de location de capacité additionnelles de clients existants sur certaines positions orbitales. Ces clients pourraient alors louer de la capacité additionnelle auprès d'autres opérateurs et/ou choisir

de résilier leurs contrats avec le Groupe et de transférer l'intégralité de la capacité louée auprès du Groupe vers d'autres opérateurs de satellites disposant de capacité disponible, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, en raison du taux d'utilisation de sa capacité satellitaire et compte tenu du nombre limité de clients et/ou d'utilisateurs finaux de capacité satellitaire, si la situation de sous-capacité devait perdurer, le Groupe pourrait ne pas être à même de satisfaire la demande de nouveaux clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les perspectives du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance.

L'activité du Groupe est sensible aux évolutions de la demande des utilisateurs de services vidéo.

Risques relatifs à l'évolution du marché des télécommunications par satellite

L'industrie audiovisuelle est un marché sensible aux variations des budgets publicitaires et des dépenses des ménages, qui sont eux-mêmes affectés par la conjoncture économique dans son ensemble. Au cours des dernières années, des chaînes de télévision, des opérateurs de plates-formes de télédiffusion et des câblo-opérateurs ont connu des difficultés financières du fait de la baisse de leurs recettes publicitaires et d'un ralentissement économique général. Certains ont fait faillite ou ont dû se restructurer. Le Groupe ne peut être certain que l'industrie audiovisuelle, qui constitue une part importante de sa base d'utilisateurs, ne sera pas à nouveau affectée par une détérioration de la conjoncture économique, de nature à entraîner une baisse de la demande ou une pression supplémentaire sur les prix. Une telle détérioration pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La consolidation des opérateurs de plates-formes de télédiffusion par satellite et/ou des câblo-opérateurs qui a déjà eu lieu en Espagne, Pologne et Italie se poursuit en Europe, avec notamment la réalisation de la fusion entre TPS et Groupe Canal+ en France.

La poursuite du mouvement de consolidation pourrait aussi offrir aux opérateurs de plates-formes de télédiffusion ou aux câblo-opérateurs une plus grande marge de négociation auprès des opérateurs de satellite ou de leurs distributeurs, créant ainsi une pression supplémentaire sur les prix. Une telle consolidation pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe. La mise en œuvre de nouveaux standards techniques de diffusion, qui s'est traduite et pourrait se traduire à l'avenir par une augmentation du taux de compression du signal, a réduit et pourrait réduire la demande de répéteurs pour un nombre de chaînes donné. Si cette baisse n'est pas compensée par une augmentation du nombre de chaînes transmises, la demande globale de répéteurs pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande pour les services par satellite. Cette demande pourrait ne pas se concrétiser, ou le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'y répondre.

Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande de services vidéo pour partie liée au développement attendu de la télédiffusion (Direct To Home – DTH) dans les pays émergents et de la télévision haute définition (« TVHD »). Cette demande pourrait ne pas se concrétiser. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser les investissements nécessaires au moment voulu pour satisfaire cette demande. En particulier, la TVHD étant plus consommatrice de capacité satellitaire que le standard actuel de télédiffusion par satellite, le Groupe pourrait ne pas être à même d'investir dans des satellites supplémentaires au moment approprié, ou dans des proportions lui permettant de répondre à la demande du marché. Si la demande pour les services vidéo ne se développe pas, ou si le Groupe n'est pas en mesure de satisfaire cette demande, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le développement des Services à Valeur Ajoutée (notamment des solutions d'accès IP) constitue également un vecteur de la stratégie du Groupe. Cette évolution dépendra en partie de la poursuite de la croissance de la demande pour les services Internet à haut-débit, qui n'est pas assurée et difficilement prévisible. La demande de services Internet à haut-débit pourrait diminuer ou ne pas continuer à croître aussi rapidement que cela a été le cas au cours des dernières années.

De plus, même si cette demande continue à croître, le Groupe ne peut pas être certain que cette croissance se traduira par une demande accrue pour des services par satellite en raison du coût d'accès à la capacité satellitaire. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir les services Internet à haut-débit correspondant aux demandes du marché ou à des conditions tarifaires compétitives. Si la demande pour les services Internet à haut-débit par satellite ne se développe pas comme prévu ou si le Groupe n'est pas en mesure d'y répondre de façon satisfaisante, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le développement des activités du Groupe dépend également de la disponibilité de sa capacité dans les différentes bandes de fréquence demandées par les clients. Pour certaines bandes de fréquence, la capacité disponible est insuffisante et cette pénurie pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à satisfaire ses clients ayant des besoins dans ces bandes.

Le Groupe est exposé à des risques liés au caractère international de sa clientèle et de ses activités.

Le Groupe fournit des services de télécommunications par satellite à des clients dans environ 150 pays, et pourrait être amené à se développer dans d'autres pays. Par conséquent, le Groupe est exposé à des risques géopolitiques, économiques ou autres, liés au caractère international de ses activités commerciales. Les politiques tarifaires, fiscales, réglementaires ou douanières relatives aux services fournis par le Groupe, les pratiques commerciales de certains pays, ou encore leur instabilité politique ou économique, pourraient empêcher le Groupe de mettre en œuvre sa stratégie de développement et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, si le Groupe devait tenter une action en justice contre ses clients ou ses partenaires commerciaux qui se trouvent hors de l'Union européenne, il pourrait s'avérer difficile pour lui de faire valoir ses droits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires dans les services Multi-usages, qui dépendent largement du contexte politique et économique international.

Au cours des dernières années, le Groupe a réalisé une part importante de son chiffre d'affaires (7,3 % du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2007) dans le segment des services Multi-usages. Ce segment comprend entre autres la fourniture directe ou indirecte de services aux administrations, notamment aux États-Unis. L'obtention et/ou le renouvellement de contrats d'attribution de capacité pour ce segment dépendent dans une large mesure du contexte politique et économique international. Il en résulte que le Groupe ne peut être certain qu'il sera en mesure de continuer à réaliser un chiffre d'affaires grâce à de tels contrats.

Tout échec dans l'obtention de nouveaux contrats, toute résiliation, non-renouvellement ou renouvellement à des conditions moins favorables de tels contrats pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est dépendant de plusieurs clients importants.

Le Groupe génère une part significative de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients, qui sont pour l'essentiel des opérateurs de télécommunications. Au 30 juin 2007, les dix premiers clients du Groupe représentaient 56 % de son chiffre d'affaires. Des clients importants du Groupe pourraient décider (i) de résilier leurs contrats, (ii) de ne pas

les renouveler, ou (iii) de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, des clients importants du Groupe en terme de capacité et de chiffre d'affaires, situés notamment dans les marchés émergents peuvent rencontrer ou rencontrent des difficultés financières, susceptibles d'entraîner notamment des retards de paiements ou des impayés, pouvant donner lieu à la résiliation des contrats de capacités correspondants sans que le Groupe soit en mesure de substituer de nouveaux clients en remplacement des clients défaillants ce qui pourrait avoir également un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites et des opérateurs de réseaux terrestres.

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Les principaux concurrents du Groupe sont les autres grands opérateurs de satellites internationaux, tels que SES Global et Intelsat. Ces concurrents offrent une capacité satellitaire ou une couverture géographique plus importantes que celles du Groupe, et peuvent disposer de moyens financiers plus importants. Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de satellites régionaux ou nationaux, dont certains

bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché domestique. L'intensification de la concurrence entre les opérateurs de satellites pourrait conduire à une pression accrue sur les prix, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de réseaux terrestres (câble, fibre optique, DSL, radiodiffusion par faisceaux hertziens et transmission en VHF/UHF en particulier numérique) pour de nombreux services de transmission et de Services à Valeur Ajoutée, et notamment pour l'accès IP à haut-débit, mais aussi pour la transmission de programmes audiovisuels (TV ADSL, TNT). L'intensification de cette concurrence pourrait conduire à une pression accrue sur les prix des services de télécommunications et de radiodiffusion par satellite. Par ailleurs, toute amélioration ou augmentation de la pénétration géographique des opérateurs de réseaux terrestres pourrait conduire les clients du Groupe à choisir les solutions de télécommunications proposées par ces opérateurs, et rendre ainsi plus difficile pour le Groupe la conservation ou le développement de son portefeuille de clients. Enfin, certaines innovations technologiques qui pourraient être développées à l'avenir avec des solutions alternatives aux satellites pourraient rendre la technologie satellitaire obsolète. L'intensification de la concurrence avec les opérateurs de réseaux terrestres pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

>> 11.3 Risques financiers et autres risques

Le Groupe présente un niveau d'endettement important. Toute hausse des taux d'intérêt pourrait se traduire par une augmentation de la charge de la dette du Groupe.

Les montants dus au titre des crédits en vigueur portent intérêt à un taux variable augmenté d'une marge. Le Groupe a mis en place des opérations de couverture du risque de taux d'intérêt pour une grande partie des montants tirés sur ces lignes de crédit dans une période de temps déterminée. Néanmoins, le Groupe ne couvre pas, à ce jour, l'intégralité de son exposition dans le temps au risque de taux. De ce fait, la hausse des taux d'intérêt de référence applicables pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer.

Les instruments de dette du Groupe font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes Moody's Investor Service et Standard & Poor's. Ces notations affectent le coût et les modalités des lignes de crédit du Groupe. De futurs abaissements de notations, s'ils devaient se produire, affecteraient probablement la capacité du Groupe à se financer et les conditions associées à ces financements. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra prendre les mesures lui permettant de renforcer ou de maintenir ses notations, ni que les agences considéreront que les mesures prises par le Groupe à cet effet sont suffisantes. Par ailleurs, des facteurs indépendants du Groupe, tels que ceux liés à son

secteur d'activité ainsi qu'aux zones géographiques dans lesquelles il opère, peuvent affecter l'évaluation de sa notation par les agences. En conséquence, le Groupe ne peut garantir que la notation de sa dette ne sera pas dégradée à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

La Société est une Société holding qui dépend de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement de dividendes. La capacité distributive de ses filiales peut être soumise à certaines contraintes.

La Société est une Société holding, qui ne possède pas d'actifs opérationnels et n'a qu'une capacité réduite à réaliser du chiffre d'affaires. La Société dépend donc de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement éventuel de dividendes ou à toute autre forme de distribution à ses actionnaires.

Les sommes distribuables d'Eutelsat S.A. pourraient être fortement affectées par ses charges, qu'elles se traduisent ou non par un décaissement, et notamment par toutes dépréciations d'actifs enregistrées dans ses comptes. Dans le passé, Eutelsat S.A. a enregistré d'importantes dépréciations de ses actifs et pourrait être amenée à constater de telles dépréciations à l'avenir. Le fait que la Société soit une Société holding et que la capacité distributive de ses filiales soit soumise à certaines contraintes, pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, ses résultats, et ses capacités distributives.

Le Groupe pourrait être soumis à de nouvelles demandes de financement liées à la garantie financière qu'il accorde au Fonds de Pension Fermé de l'OIG.

Avant la création d'Eutelsat S.A., l'OIG gérait un fonds de pension (le « Fonds de Pension Fermé ») pour ses agents. Les droits des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé ont été figés, et la gestion de ce fonds et des actifs correspondants confiés à un trust (auquel la gestion des engagements de retraite correspondants a également été confiée). Conformément au traité d'apport en date du 2 juillet 2001, Eutelsat S.A. a repris la garantie financière illimitée souscrite par l'OIG pour couvrir toute insuffisance de financement du Fonds de Pension. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est soumis au risque de change

Une part des activités du Groupe est réalisée en dehors de l'Europe. La plupart des clients du Groupe paient ses services en euros, et le Groupe présente ses résultats financiers en euros. Certains clients du Groupe paient cependant en dollars US et, dans la mesure où le développement de ses activités en dehors de l'Europe est un élément clé de sa stratégie, cette proportion pourrait s'accroître à mesure que le Groupe étend ses activités à des pays situés en dehors de la zone euro. Cette expansion géographique pourrait accroître le risque de change dollar US contre euro pour le Groupe. Les fluctuations de taux de change pourraient conduire à une augmentation du prix de la capacité et des services du Groupe lorsqu'ils sont payés en devises autres que l'euro. Ces fluctuations pourraient alors réduire la demande des clients payant en devises autres que l'euro. Même en l'absence de fluctuation de la demande, les fluctuations du taux de change pourraient avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe dans la mesure où une partie de ce chiffre d'affaires est réalisée dans une devise autre que l'euro. De plus, les clients du Groupe situés dans des pays émergents pourraient rencontrer des difficultés pour obtenir des euros ou des dollars US (notamment en raison de contrôles des changes), ce qui pourrait affecter de façon significative leur capacité à payer en euro ou en dollars US, et ainsi exposer le Groupe à des risques de change supplémentaires. Par ailleurs, les contrats du Groupe avec des fournisseurs américains (dont des contrats conclus avec des agences de lancement) sont libellés en dollars US. Le Groupe négocie généralement des contrats à terme ou des options d'achat en dollars US pour couvrir ses obligations de paiement à la livraison d'un satellite ou après son lancement. Cependant, le Groupe a également des contrats avec des fournisseurs qui sont payables en dollars US et dont il ne couvre pas le risque.

L'ensemble des risques de change mentionnés ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Risque sur actions

Au 30 juin 2007, le Groupe ne détient pas d'actions en propre (hors 7 912 actions détenues au 30 juin 2007 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Société Générale) ni de participations dans des Sociétés cotées et n'encourt donc pas de risques significatifs à ce titre.

La fourniture par le Groupe de services de télécommunications par satellite intervient dans un environnement fortement régulé.

L'industrie des télécommunications par satellite dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante. Des changements de politique ou de réglementation, au plan international dans le cadre de l'Union Internationale des Télécommunications, dans l'Union européenne, en France ou dans les autres pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités ou son développement, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, le Groupe doit pouvoir continuer à bénéficier des assignations de fréquences existantes aux positions orbitales auxquelles il exploite ou pourrait avoir besoin de redéployer des satellites. Il doit aussi pouvoir obtenir de nouvelles assignations de fréquences, aux mêmes ou à de nouvelles positions orbitales, pour l'expansion future de ses activités. La perte des assignations de fréquences existantes ou la non-obtention de nouvelles assignations de fréquences dans des délais compatibles avec le plan de développement du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En outre, certains États pourraient décider d'imposer aux opérateurs satellites un système de taxation pour la réception d'émissions satellite sur leur territoire. Une telle évolution pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

ANNEXES

>> A.1 Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices (art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications	Mars 2005 (deux mois)	Juin 2005 (trois mois)	Juin 2006 (douze mois)	Juin 2007 (douze mois)
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE				
a) Capital social	37 000	278 732 598	215 692 592	217 401 082
b) Nombre des actions ordinaires existantes	37 000	278 732 598	215 692 592	217 401 082
c) Nombre maximal d'actions futures à créer :				
- Par exercice de bons de souscription BSA 1			548 362	0
- Par exercice de bons de souscription BSA 2			1 238 097	77 969
II – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE				
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	1 197 900	1 422 474
b) Résultat avant participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	(700)	(13 217 299)	(3 145 328)	(17 173 689)
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	0	(79 084)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0
e) Résultat après participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	(700)	(13 217 299)	(3 235 692)	(20 080 615)
f) Distribution				
III – RÉSULTATS PAR ACTION				
a) Résultat après participation, impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(0,02)	(0,05)	(0,01)	(0,08)
b) Résultat après participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	(0,02)	(0,05)	(0,02)	(0,09)
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00
IV – PERSONNEL				
a) Effectif moyen			1	1
b) Montant de la masse salariale de l'exercice			1 357 333	1 105 997
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			421 749	275 070

Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes

>> A.2 Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes

	ERNST				MAZARS				CAILLIAU DEDOIT			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	330 000,00	236 217,00	31 %	17 %	202 304,00	282 340,00	100 %	36 %			0 %	0 %
Filiales intégrées globalement	269 250,00	311 067,00	26 %	22 %			-	0 %	66 146,00	208 800,00	100 %	99 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-				-	-			-			
- dont honoraires liés à l'IPO	-	715 318,00		51 %	-	506 716,00		64 %				
Émetteur	365 000,00	19 372,00	35 %	1 %					2 663,00		0 %	1 %
Filiales intégrées globalement	13 750,00	0,09	1 %	0 %								
Sous total	978 000,00	1 281 974,09	93 %	91 %	202 304,00	789 056,00	100 %	100 %	66 146,00	211 463,00	100 %	100 %
Autres prestations, le cas échéant												
Juridique, fiscal, social	74 512,79	122 120,20	7 %	9 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-			-	-			-	-		
Sous total	74 512,79	122 120,20	7 %	9 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
TOTAL	1 052 512,79	1 404 094,29	100 %	100 %	202 304,00	789 056,00	100 %	100 %	66 146,00	211 463,00	100 %	100 %

>> A.3 Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe Eutelsat.

Pour les besoins de lecture du présent rapport, nous vous remercions de noter que le terme « Société » désigne Eutelsat Communications, et « Groupe ou Groupe Eutelsat » désigne Eutelsat Communications et l'ensemble de ses filiales et participations.

1 Introduction

L'exercice clos le 30 juin 2007 a marqué un tournant pour notre Société en raison principalement d'une modification profonde de son actionnariat et de la composition de son Conseil d'administration, mais a aussi constitué une période de consolidation de son rôle de pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat, 3^e opérateur mondial de Services Fixes de Satellites au travers, notamment, d'une simplification de l'organigramme du Groupe et d'autre part, d'un alignement des règles applicables au gouvernement d'entreprise entre la Société et sa principale filiale opérationnelle Eutelsat S.A.

Nous vous rappelons qu'à la suite de l'Introduction en Bourse de la Société intervenue en décembre 2005, aucun des actionnaires de

notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens de l'article L. 233.3 du Code de commerce.

Les différentes modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital de notre Société n'ont pas eu pour effet de modifier cette situation. Par la suite, au 30 juin 2007, aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de commerce

2 Le gouvernement d'entreprise de la Société

2.1 Unicité des fonctions de Président et de Directeur général

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 que le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 31 août 2005, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. En conséquence, M. Giuliano Berretta, Président du Conseil d'administration assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

2.2 Élection d'administrateurs indépendants

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance d'entreprise et aux engagements souscrits lors de l'Introduction en Bourse en décembre 2005, le Conseil d'administration a engagé un processus

de sélection de 3 administrateurs indépendants, c'est-à-dire d'administrateurs n'ayant aucun conflit d'intérêts ni aucune relation d'affaires avec le Groupe Eutelsat de nature à altérer la capacité de jugement de l'administrateur.

À la suite des résolutions votées par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 novembre 2006, deux administrateurs indépendants ont été élus pour un mandat de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il s'agit de Lord John Birt, ancien Directeur général de la BBC et de M. Frank Dangeard PDG du Groupe THOMSON. À noter que, suite à la démission de ce dernier intervenue le 28 février 2007, le Conseil d'administration en date du 25 juillet 2007 a décidé de coopter M. Guarguaglini, Président du Groupe FINMECCANICA, pour la durée du mandat restant à courir de M. Dangeard.

Le processus d'identification et de sélection du troisième administrateur indépendant se poursuit.

Le Conseil d'administration soumettra à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société la

Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

cooptation de M. Guarguaglini et l'élection d'un troisième administrateur indépendant.

À l'issue de ce processus, les administrateurs indépendants seront ainsi au nombre de 3 sur 11, soit au moins le quart des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil considère que sa composition, qui se caractérise par la présence d'administrateurs indépendants aux côtés d'administrateurs exerçant des fonctions de Direction générale au sein du Groupe ou représentant des actionnaires significatifs, constitue un facteur de bonne gouvernance.

Le tableau ci-dessous retrace les modifications intervenues dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice :

Nom	Date de nomination	Date de démission	Nom	Date de cooptation	Fin de mandat
Patrick SAYER	31/08/2005	06/04/2007	Jean-Luc ARCHAMBAULT	10/05/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Gilbert SAADA	31/08/2005	06/04/2007	Bertrand MABILLE	10/05/2007	AGO comptes 30 juin 2011
BlueBirds 2 Participations	31/08/2005	14/02/2007	CDC Infrastructures représentée par Jean BENSÂÏD	14/02/2007	AGO comptes 30 juin 2011
CB Luxembourg 3	31/08/2005	23/01/2007	Carlos SAGASTA-REUSSI	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
GS 2000 Eurovision Holding	31/08/2005	23/01/2007	Gimeno TOBIAS-MARTINEZ	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Geoffrey FINK	28/06/2006	23/01/2007	Andrea LUMINARI	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
William COLLATOS	31/08/2005	23/01/2007	Carlos ESPINOS-GOMEZ	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Lord John BIRT	10/11/2006	NA	NA	NA	AGO comptes 30 juin 2012
Frank DANGEARD	10/11/2006	28/02/2007	Pier Francesco GUARGUAGLINI	25/07/2007	AGO comptes 30 juin 2012
Giuliano BERRETTA	31/08/2005	NA	NA	NA	AGO comptes 30 juin 2011

Les modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du Conseil d'administration et rappelées ci-dessus, seront soumises à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires examinant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

2.4 Mission du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est en charge notamment en application des dispositions de l'article L.225.35 du Code de commerce de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées générales d'actionnaires, le Conseil d'administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe Eutelsat.

À noter qu'en sus des pouvoirs prévus par la loi et en application des dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, un certain nombre de décisions stratégiques ou engagements sont soumis à l'accord préalable du Conseil d'administration.

Ces décisions peuvent être regroupées selon la classification suivante :

Opérations affectant les statuts : toute opération se traduisant par une augmentation du capital de la Société ou par une modification des statuts de la Société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration.

2.3 Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'administration

À la suite de la cession par certains actionnaires de référence de leur participation dans le capital de notre Société respectivement à ABERTIS TELECOM¹ et à CDC-Infrastructures², intervenue respectivement le 23 janvier 2007 et le 14 février 2007, la composition du Conseil d'administration a été profondément modifiée.

Opérations stratégiques : le plan stratégique à 5 ans du Groupe ainsi que toute acquisition de valeurs mobilières d'une Société tierce ou toutes opérations ou fusions affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Il en est de même pour toute opération d'investissement dans le capital d'une société tierce au-delà d'un montant de 50 millions d'euros ou de 25 millions d'euros dans le cas où cette opération n'est pas incluse dans le plan stratégique.

Investissements et engagements financiers : le budget annuel consolidé du Groupe est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration au début de chaque exercice. Par ailleurs, toutes les dépenses d'investissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros (ou de 25 millions d'euros si non incluses dans le budget annuel) sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration. En outre tout emprunt ou contrat de financement résultant en une augmentation de l'endettement du Groupe de plus de 50 millions d'euros et non prévu au budget annuel est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Enfin toute décision de cession, prêt, location ou transfert d'actifs du Groupe (hors opérations de nature commerciale) ou décision de désinvestissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros non incluse dans le budget annuel est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Direction générale du Groupe : le Conseil d'administration est en charge de la définition des critères d'indépendance et de la sélection des administrateurs indépendants et son accord préalable est requis

¹ ABERTIS TELECOM est une filiale détenue à 100 % par le groupe ABERTIS.

² CDC-INFRASTRUCTURES est une filiale détenue à 100 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

pour toute embauche ou licenciement d'un cadre du Groupe dont la rémunération est dans les six plus grandes rémunérations du Groupe.

Autres sujets : tout projet de rachat ou de fusion dont la Société pourrait faire l'objet, toute offre d'achat de sociétés tierces dont le paiement est en tout ou en partie en actions de la Société, tout projet de documents de référence, documents d'offres destinés à des investisseurs doit être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

2.5 Organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice, notre Conseil d'administration a décidé de la création d'un comité spécialisé et d'un groupe de travail ad hoc chargés de le conseiller dans leurs domaines de compétences respectifs :

Le Comité des Sélections et Rémunérations : ce Comité est notamment en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'administration pour ce qui est (i) de la rémunération du Président-Directeur général, du Directeur général délégué, (ii) de la mise en place de plans d'options de souscriptions, d'achat ou d'attributions d'actions au sein du Groupe, ou encore (iii) de l'affectation entre les membres du Conseil d'administration de jetons de présence, (iv) de la sélection des administrateurs indépendants.

Présidé par M. Tobias-Martinez, le Comité est actuellement composé de Messieurs Bensaïd, Espinos-Gomez et de Lord John Birt. Le Secrétaire du Comité est M. Izy Béhar, Directeur des Ressources Humaines d'Eutelsat S.A.

Ce Comité s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice et a notamment examiné la mise en place d'un Plan d'Attribution d'Actions Gratuites au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe et des personnels-clés du Groupe.

C'est ainsi que sur la base d'une recommandation du Comité, le Conseil d'administration du 10 mai 2007 a attribué des actions gratuites pour l'ensemble des salariés et personnels clés du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article L.225-197 du Code de commerce, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires sous condition de présence d'une durée de 2 ans au sein du Groupe (soit jusqu'au 10 mai 2009) et ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période supplémentaire de 2 années, soit à compter du 11 mai 2011.

Le Groupe de travail Stratégie et Investissement : mis en place au cours du mois d'avril 2007, et se réunissant sur une base ad hoc, ce groupe de travail est en charge de faire toute recommandation au Conseil d'administration sur les opérations de croissance externes envisagées ainsi que sur les projets d'investissements présentés dans le cadre du plan stratégique ou du budget annuel.

Les membres du groupe sont Jean Bensaïd et Carlos Espinos-Gomez. Ils sont assistés en tant que de besoin par les autres administrateurs.

Ce groupe de travail a ainsi formulé, auprès du Conseil d'administration, des recommandations relatives notamment à la remise d'une offre dans le cadre du processus de vente de l'opérateur mexicain SATMEX (processus suspendu par les vendeurs en juin 2007) mais aussi sur le plan stratégique ainsi que le budget annuel préparé par la Direction générale de la Société.

2.6 Information et réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société ou du Groupe l'exige.

Le Conseil d'administration s'est réuni 16 fois au cours de l'exercice, en raison notamment de l'importante charge de travail liée au processus d'examen des marques d'intérêts d'acquisition au cours des mois d'octobre et novembre 2006 et au cycle de préparation et d'examen du plan stratégique à 5 ans du Groupe.

Sauf cas d'urgence, les convocations des réunions du Conseil d'administration sont adressées aux membres du Conseil d'administration au moins 5 jours avant la réunion prévue du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur du Conseil d'administration, la documentation du Conseil est transmise à ses membres au plus tard 5 jours avant la tenue des réunions du Conseil. En cas de réunion d'urgence du Conseil d'administration, la documentation est envoyée dans des délais plus brefs.

2.7 Les principaux dossiers examinés par le Conseil d'administration

Le cycle des travaux réguliers du Conseil se concentre tout particulièrement sur le second semestre de l'exercice, en raison notamment de la préparation du Budget annuel et du plan stratégique à 5 ans et des dispositions légales relatives à l'établissement des comptes.

2.7.1 Le plan stratégique et le budget annuel

Au cours du second semestre de chaque exercice, le Conseil d'administration examine le projet de plan stratégique à 5 ans du Groupe. Ce plan stratégique vise à établir les objectifs stratégiques du Groupe et à définir les outils nécessaires à ces objectifs ainsi que les prévisions financières et d'activité du Groupe. Le plan stratégique pour la période de l'exercice 2007-2008 à l'exercice 2011-2012 a été approuvé le 25 juillet 2007.

De même le budget annuel consolidé du Groupe, qui fixe les objectifs budgétaires et financiers pour l'exercice à venir et qui est intégré dans le plan stratégique est examiné au cours du dernier trimestre de l'exercice en cours par le Conseil d'administration. Le budget annuel pour l'exercice 2007-2008 a été approuvé par le Conseil d'administration du 28 juin 2007.

2.7.2 L'examen des comptes semestriels et annuels consolidés

En sus des informations communiquées relatives au suivi de l'activité du Groupe Eutelsat, et en application des dispositions légales, le Conseil d'administration procède à l'arrêté des comptes semestriels et annuels. Les comptes semestriels sont arrêtés lors du 3^e trimestre d'activité (période de janvier à mars) de chaque exercice, tandis que les comptes annuels et les comptes consolidés d'un exercice sont arrêtés lors du 1^{er} trimestre de l'exercice suivant (période juillet/septembre).

Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

À noter qu'en application des dispositions de la Directive « Transparence », l'arrêté et la publication des comptes semestriels interviennent au cours du mois de février de chaque exercice.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.232.2 du Code de commerce, le Conseil d'administration arrête au plus tard au mois d'octobre et d'avril de chaque exercice les documents de gestion prévisionnelle concernant la Société.

2.7.3 Les décisions d'investissements

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il appartient au Conseil d'administration de se prononcer sur toute dépense d'investissement excédant des seuils prédéterminés (cf. ci-dessus paragraphe 2.5).

Ainsi, sur la base d'un dossier détaillé établi par la Direction générale du Groupe, les décisions d'investissements, notamment les investissements relatifs à la flotte de satellites ou aux opérations de croissance externe, font l'objet d'un examen approfondi par le groupe de travail ad hoc « Stratégie et Investissement », puis par le Conseil d'administration qui en examine l'opportunité en veillant à l'adéquation de ces investissements avec les objectifs stratégiques du Groupe. À noter que les projets d'investissements sont par ailleurs intégrés dans le budget annuel consolidé du Groupe examiné par le Conseil d'administration dans le cycle normal de ses travaux.

C'est ainsi que le Conseil d'administration a examiné au cours de l'exercice les conditions et modalités d'une offre de rachat avec les partenaires mexicains locaux, de 100 % du capital de l'opérateur mexicain SATMEX, au cours du mois de mai 2007 (processus suspendu par les vendeurs en juin 2007).

2.7.4 Le suivi de l'activité du Groupe

La Direction communique sur une base trimestrielle un rapport d'activité incluant les résultats et indicateurs financiers du Groupe (chiffre d'affaires par application, compte de résultat simplifié, situation de l'endettement, trésorerie et coûts, etc.) aux membres du Conseil d'administration afin de permettre au Conseil d'Administration d'être éclairé sur l'évolution de l'activité, notamment technique ou commerciale, et le suivi du budget.

2.8 Les autres dossiers suivis par le Conseil d'administration

En application des dispositions statutaires et de son règlement intérieur, le Conseil d'administration est informé des franchissements de seuils statutaires, ou encore des projets d'opérations concernant les sujets relevant de sa compétence tels que, par exemple, les projets d'offre de rachat ou d'échange d'actions de la part de sociétés tierces.

2.8.1 Les marques d'intérêts reçues au cours de l'exercice

En application de ces dispositions, le Conseil d'administration, ayant reçu des marques d'intérêts de rachat portant sur tout ou partie du capital de la Société au cours du mois de novembre 2006, a décidé de la mise en place d'un processus avec les conseils d'un cabinet juridique externe et d'une banque d'affaires.

Ce processus visait, d'une part, à s'assurer du sérieux des marques d'intérêts reçues par la Société et d'autre part, à garantir une égalité de traitement entre toutes les parties ayant exprimé une marque d'intérêt considérée comme sérieuse par le Conseil d'administration afin de leur donner accès à l'information concernant le Groupe. Ce processus a été rendu public le 25 novembre 2006.

Il convient de noter que ce processus a été abandonné le 10 décembre 2006. En effet, certains actionnaires approchés de façon indépendante du processus mis en place par le Conseil d'administration, ont convenu de céder leurs participations respectives dans la Société à ABERTIS TELECOM et à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les transactions conduites par ABERTIS TELECOM ont été closes le 23 janvier 2007, tandis que la transaction conduite par la Caisse des Dépôts et Consignations a été close le 14 février 2007.

2.8.2 Les déclarations de franchissements de seuils

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'administration est informé de tout franchissement de seuils notifié par des actionnaires publics.

Cette information est par ailleurs portée à la connaissance d'EUTELSAT IGO en application des dispositions de la Lettre-Accord intervenue en septembre 2005.

2.9 Conflits d'intérêts et conventions réglementées

Au 30 juin 2007, et à l'exception du contrat de travail liant M. Berretta à Eutelsat S.A., il n'existe pas de contrat de travail ou de contrat de service liant les autres administrateurs de la Société avec l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages de quelque nature que ce soit.

Nous vous informons enfin que le Conseil d'administration du 28 juin 2007 a autorisé la conclusion d'une convention d'intégration fiscale avec les sociétés Eutelsat S.A., SatBirds 2 S.A.S. et WhiteBirds France S.A.S. conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce portant sur les conventions réglementées.

Nous vous invitons à vous référer à la section 9 du rapport de gestion de la Société pour de plus amples informations.

ANNEXES

Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

2.10 Autres informations concernant les membres du Conseil d'administration

2.10.1 Les fonctions exercées au 30 juin 2007 dans d'autres sociétés de droit français

Au 30 juin 2007, les fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés de droit français sont listées ci-dessous :

Nom	Fonction	Autres fonctions ou mandats exercés dans des Sociétés françaises
G. BERRETTA	Président-directeur général	Président-directeur général d'Eutelsat S.A.
J. BENSÂÏD	Représentant permanent de CDC Infrastructures, administrateur	Président de MAP SUB Directeur général de CDC Holding Finance Administrateur d'Eutelsat S.A. Administrateur de CDC Holding Finance, CDC Infrastructures, EGIS, GALAXY Représentant permanent de CDC au Conseil de surveillance de Société d'Épargne Forestière « Forêts Durables SC », et de Tower Participations Représentant permanent de CDC au Conseil d'administration de Seche, TDF (TéléDiffusion de France) et SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France)
J. TOBIAS-MARTINEZ	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
C. SAGASTA	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
C. ESPINOS	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
A. LUMINARI	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
B. MABILLE	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
J-L. ARCHAMBAULT	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A. Président de Lysios S.A.S.
C. ROISSE	Censeur	Censeur auprès du Conseil d'administration d'Eutelsat S.A.

2.10.2 Attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites aux membres du Conseil d'administration ou aux mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 10 mai 2007 a décidé de la mise en place d'un Plan d'Attribution d'Actions Gratuites pour l'ensemble des salariés et cadres-clés du Groupe Eutelsat. À cette occasion et sur la base d'une recommandation du Comité des Sélections et Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer à Monsieur Giuliano Berretta, Président-directeur général et Monsieur Jean-Paul Brillaud, Directeur général délégué respectivement 30 000 et 10 000 actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197 du Code de commerce, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires sous condition de présence d'une durée de 2 ans au sein du Groupe (soit jusqu'au 10 mai 2009) et ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période supplémentaire de 2 années, soit à compter du 11 mai 2011.

Aucune autre condition n'a été fixée par le Conseil d'administration au bénéfice des Actions Gratuites attribuées.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007.

2.11 La simplification des règles de gouvernance d'Eutelsat S.A.

Dans le but de faciliter le rôle de pilotage financier et stratégique au regard d'Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle d'Eutelsat Communications, les règles de fonctionnement du Conseil d'administration ont été considérablement simplifiées. C'est ainsi que l'ensemble des limitations prévues ou des autorisations préalables aux pouvoirs de la Direction générale d'Eutelsat S.A. ont été supprimées.

Conjugué avec l'identité des mandats sociaux de M. Berretta et Brillaud au sein de la Société et d'Eutelsat S.A., cette suppression a permis de simplifier considérablement le processus de prise de décision au sein du Groupe.

Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

3 La Direction générale du groupe Eutelsat

Le Conseil d'administration du 22 décembre 2005 a décidé de nommer M. Jean-Paul Brillaud en qualité de Directeur général délégué, sur proposition de M. Berretta.

En sa qualité de Directeur général délégué, M. Brillaud dispose des mêmes pouvoirs de représentation et de direction que M. Berretta. Nous vous précisons que M. Brillaud exerce par ailleurs le mandat de Directeur général délégué d'Eutelsat S.A.

À noter que le Conseil d'administration du 22 décembre 2005 a décidé de nommer un Comité exécutif Groupe qui regroupe, autour de Messieurs Berretta et Brillaud, le Directeur financier d'Eutelsat S.A. (M. Claude Ehlinger) et le Directeur des affaires juridiques d'Eutelsat S.A. (M. Philippe Mc Allister).

M. Philippe Mc Allister exerce par ailleurs les fonctions de Secrétaire du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications et d'Eutelsat S.A.

et est Président des Sociétés Eutelsat Communications Finance S.A.S., SatBirds 2 S.A.S. et WhiteBirds France S.A.S..

Le Comité exécutif Groupe a pour objet de fournir au Directeur général l'assistance requise pour la poursuite des objectifs du Groupe.

Le Conseil considère que la quasi-identité (i) des administrateurs entre Eutelsat Communications et Eutelsat S.A. dans la mesure où tous les administrateurs de la Société sont aussi administrateurs d'Eutelsat S.A., (ii) des mandats et fonctions exercés par Messieurs Berretta et Brillaud, ainsi que le resserrement de la Direction générale du Groupe sont un gage de la cohérence des décisions des organes sociaux des filiales et de la bonne exécution des décisions prises par le Conseil d'administration d'Eutelsat Communications au sein du Groupe et tout particulièrement au sein d'Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe.

4 Le dispositif de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe sont notamment destinées à maîtriser, autant que faire se peut, les risques intrinsèques du Groupe, lesquels sont fonction de son activité ou de son environnement.

L'activité principale du Groupe consiste à exploiter et à commercialiser un système de satellites géostationnaires, localisé à plus de 36 000 km d'altitude pour des besoins de communication ou de télédiffusion. Au 30 juin 2007, la capacité est commercialisée sur 24 satellites, situés entre 15° Ouest et 70.5° Est.

Il convient de distinguer, d'une part, les procédures de contrôle interne relatives à la sécurité des activités opérationnelles du Groupe, à savoir les procédures relatives à la gestion des risques satellites (section 4.1) et des autres risques Groupe (section 4.2) et, d'autre part, les procédures de contrôle internes relatives au traitement, dans le respect des dispositions en vigueur, de l'information comptable et financière concernant l'activité de la Société et de ses filiales (section 4.3).

Nous vous rappelons que notre Société a pour rôle le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat. À ce titre, il convient de rappeler que les activités opérationnelles du Groupe, et tout particulièrement les activités satellites, sont conduites par Eutelsat S.A. Les procédures opérationnelles, décrites ci-dessous en section 4.1, sont les procédures mises en place chez Eutelsat S.A. et ses filiales.

4.1 Les procédures relatives à la gestion des risques satellites

4.1.1 Les procédures relatives à la sauvegarde et à l'intégrité de la flotte de satellites

Ces procédures ont pour objectif de permettre la continuité du service de communication proposé à nos clients et utilisateurs finaux.

La gestion et le contrôle du système de satellites sont placés sous la responsabilité du Département « Technique » en charge du contrôle des

satellites, et du Département « Exploitation », en charge du contrôle de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites.

Ces activités sont menées depuis les deux centres de contrôle d'Eutelsat S.A., lesdits centres de contrôle bénéficiant de centres de secours afin de pallier toute indisponibilité ou interruption d'exploitation de ces centres. Des exercices d'évacuation du centre de contrôle principal et de reprise par le centre de secours sont effectués régulièrement.

Ces centres de contrôle sont chargés de veiller, conformément aux recommandations et procédures techniques applicables aux différents satellites, à la sauvegarde des satellites et à la continuité de l'exploitation du signal pour les besoins des clients du Groupe.

Les procédures d'exploitation des centres de contrôle et, plus particulièrement, du centre de contrôle de la flotte sont des procédures écrites, correspondant aux différentes manœuvres et changements de configurations devant être effectués tant en situation nominale que lors d'un incident technique ou en situation de crise. Ces procédures sont revues et testées périodiquement et sont mises en œuvre notamment pour la formation continue des contrôleurs.

Tous les incidents, de quelque nature que ce soit, affectant l'un des satellites ou le signal transporté tel que, par exemple, une défaillance technique ou une interruption du signal, font l'objet d'un traitement interne aux Départements « Technique » et « Exploitation », dans le cadre des procédures d'« escalade », permettant de faire un appel immédiat aux compétences internes ou à l'expertise des fabricants de satellites, si besoin est. Chaque incident affectant l'un des satellites ou le système de contrôle est répertorié et fait l'objet d'un suivi sous la direction du Responsable Qualité, afin d'en identifier les causes et de proposer et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires.

Tout incident significatif susceptible d'affecter la qualité ou la continuité du service de télécommunications fait par ailleurs l'objet :

- d'une information des membres de la Direction générale du Groupe ;
- d'une revue interne à Eutelsat S.A. par ses Directions techniques ;
- Et enfin, le cas échéant, d'une revue par une commission d'experts indépendants en fonction de la nature des incidents rencontrés.

4.1.2 Suivi du projet sur la sécurité et sur la certification du système de contrôle des satellites

Mise en conformité avec la norme ISO 17799 « Code de pratique pour la gestion de la sécurité de l'information »

Au cours de l'exercice 2004-2005, un audit de sécurité avait été effectué sur les installations de contrôle des satellites en conformité avec la norme ISO 17799 (« Code of Practice for Information Technology Management »). L'audit avait pris en compte les changements importants dans l'architecture dus à l'expansion de la flotte, ainsi que les changements technologiques (protocoles de communications, systèmes d'exploitation, etc.). Le niveau de sécurité avait été qualifié de bon par le cabinet Cyber Networks qui a toutefois émis une série de recommandations pour éliminer des vulnérabilités identifiées au cours de l'audit.

En 2007, un audit conduit par le Bureau VERITAS CERTIFICATION FRANCE, similaire à celui mené en 2004-2005 a été entrepris. Les objectifs de cet audit consistent en particulier à :

- > vérifier la correcte mise en œuvre des recommandations émises lors du précédent audit ;
- > confirmer le bien-fondé de la non-prise en compte de certaines recommandations issues de l'audit (en effet, certaines recommandations sont tributaires de l'organisation de la sécurité du système d'information de la Société. Elles sont actuellement en cours d'analyse en collaboration avec le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information recruté en janvier 2007) ;
- > émettre, le cas échéant, des préconisations qui apparaîtraient lors du déroulement de la mission et en particulier les adaptations nécessaires pour être en conformité avec la norme ISO 27001 « Système de gestion de la sécurité de l'information ».

Les conclusions de l'audit sont attendues pour l'été 2007.

Certification norme ISO 9001

La certification des activités relatives au contrôle des satellites dans le cadre de la norme ISO 9001 obtenue en 2005 est valable jusqu'à fin juin 2008. La certification couvre : le contrôle et l'exploitation des satellites, les opérations de lancement et de mise en orbite de satellites, le système au sol de contrôle de satellites (définition, développement, approvisionnement, déploiement, exploitation et maintenance).

Un audit mené en 2006 à l'initiative d'Eutelsat S.A. a confirmé la correcte application de la norme ISO 9001.

4.1.3 Contributions respectives des départements d'Eutelsat S.A. impliqués directement ou indirectement dans la gestion des satellites

En complément des procédures ou revues techniques effectuées sous la responsabilité du Département « Technique » ou du Département « Exploitation » sont par ailleurs impliqués les Départements suivants :

Le Département Commercial : ce Département est en charge de la commercialisation de la capacité des différents satellites de la flotte et de la relation avec les clients.

À ce titre, le Département Commercial est notamment en charge de traiter l'ensemble des demandes des clients de la Société de quelque nature que ce soit (commerciale, technique) et de valider avec les Départements « Exploitation » et « Missions & Programmes » ces demandes ou les solutions techniques pouvant être proposées aux clients afin de satisfaire leurs besoins dans le respect des performances des satellites.

Le Département Finance : en liaison avec le Département « Technique », ce Département est plus particulièrement en charge de la gestion du risque lié à l'activité du Groupe, notamment par le biais de la mise en place de polices d'assurances en orbite ou de lancement, ou par la réalisation, au cas par cas, de tests de la valeur des satellites en cas de perte partielle définitive de la capacité d'un satellite ou d'une réduction permanente de sa durée attendue d'exploitation.

4.2 Les procédures relatives à la gestion des autres risques opérationnels du Groupe

4.2.1 Suivi du projet de mise en place du plan de continuité des activités de la Société

Début 2006, Eutelsat S.A. a lancé la mise en œuvre du plan de continuité de ses activités (PCA) pour réduire les risques stratégiques, économiques et financiers en cas d'indisponibilité prolongée du siège social situé rue Balard à Paris.

Placé sous la responsabilité de la Direction des systèmes d'information, ce projet vise à définir les conditions de continuité des activités commerciales, financières et administratives, juridiques, de communication institutionnelle, de gestion des systèmes d'information et des ressources humaines.

Les activités directement liées à la gestion de la flotte de satellites (en particulier celles des centres de contrôle des satellites et des communications) sont pour l'instant hors périmètre car déjà prises en compte dans des procédures de sécurité spécifiques (cf. section 4.1. du présent rapport).

Durant le premier semestre 2006, la première phase de ce projet a conduit à l'identification des activités critiques, au choix des scénarii de crise et à la sélection des solutions techniques et organisationnelles.

La phase suivante, initiée en juin 2006, consistait à définir les principes de fonctionnement et rédiger les procédures détaillées de plan de reprise des activités critiques (PRA), formaliser le plan d'urgence et le plan de gestion de crise pour mettre en place l'organisation requise, et implémenter les solutions informatiques retenues (infrastructures redondées entre le site de Balard et le téléport de Rambouillet).

En juin 2007, cette phase a été menée à bien pour les activités les plus critiques de la Société (i.e. les activités dont le fonctionnement est indispensable à la survie d'Eutelsat S.A. pendant la première semaine d'une crise majeure sur le site de Balard), à savoir : l'allocation et la vente de ressources satellitaires (processus transverse regroupant des activités de plusieurs départements dont l'ingénierie de gestion de capacité des répéteurs, la gestion des contrats, le support client), la gestion des partenaires et des projets commerciaux et la gestion de la trésorerie.

Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Les PRA nécessaires à la continuité des activités de la Société au-delà de la première semaine de crise restent à détailler lors de la prochaine année fiscale. En particulier, il est prévu que les PRA seront périodiquement testés lors d'exercices de simulation une fois tous les plans de reprise d'activité finalisés.

4.2.2 Procédures relatives à la sécurité des sites de Balard et de Rambouillet

Un rapport d'audit portant sur la sécurité des installations des sites de Balard et de Rambouillet a été établi en octobre 2005. Ce rapport n'a mis en évidence aucun risque majeur pouvant impacter significativement le niveau de sécurité escompté pour les sites de Balard et de Rambouillet.

Les procédures écrites en vigueur en matière de contrôle d'accès, gardiennage et vidéosurveillance ont été néanmoins renforcées suite à la remise du rapport afin de répondre aux quelques préconisations rapidement applicables destinées à parer encore plus efficacement à des risques déjà appréhendés. Au cours de l'exercice 2006-2007 a été entrepris le projet visant à instaurer un système de contrôle d'accès et de vidéosurveillance uniforme entre les deux sites. Ce système prévoit que chaque site puisse se substituer à l'autre (back-up permanent). Les études nécessaires ont été faites, les réalisations techniques sont escomptées pour la fin de l'été 2007.

La Direction générale porte une attention régulière à la maîtrise des risques liés à la sécurité des sites et des mesures adéquates sont prises dès que nécessaire.

4.2.3 Prise en compte des risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information

La volonté de prendre en compte les risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information de la Société a été marquée en janvier 2007 par la création du poste de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information. Cette fonction transverse s'applique aux différents systèmes d'information d'Eutelsat S.A. : exploitation des réseaux terrestres et informatiques de gestion nécessaires aux activités corporate, contrôle des satellites.

Les objectifs associés à cette fonction chez Eutelsat sont les suivants :

- > cartographier les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et évaluer leurs impacts sur le fonctionnement de la Société ;
- > mettre en place une politique et des standards adaptés aux besoins de sécurité de la Société ;
- > élaborer un plan d'action et animer un comité de sécurité transverse chargé de suivre sa mise en œuvre ;
- > évaluer les mesures de protection en place dans les domaines organisationnels et techniques ;
- > mettre en place puis assurer la fonction de correspondant informatique et libertés auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour limiter certaines formalités administratives et s'assurer de l'application de la loi informatique et libertés.

4.3 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

En sus des procédures de contrôle interne inhérentes à son activité principale, le Groupe a développé de façon significative les procédures de contrôle relatives au traitement de l'information comptable et financière et ce, tant au niveau de ses filiales opérationnelles qu'au niveau de ses filiales de gestion de participations.

Les principales informations comptables et financières concernent essentiellement les activités commerciales, les investissements, les coûts d'exploitation et les placements financiers. L'interaction des différents services permet une meilleure maîtrise de ces informations en vue de les contrôler.

Par ailleurs, un reporting mensuel est préparé sous la supervision du Directeur général délégué. Ce reporting prend en compte les informations relatives aux différentes activités du Groupe issues des différents départements opérationnels d'Eutelsat S.A. (Département Commercial, Département Multimédia, etc.) après rapprochements avec les pièces comptables et juridiques appropriées.

Nous vous informons que la Société ne disposant pas des personnels appropriés, elle a conclu avec Eutelsat S.A. une convention de prestation de services au titre de laquelle, Eutelsat S.A. effectue des tâches de support administratives (juridique, finance, etc.).

Dans ce cadre, l'ensemble des prestations de services accomplies par Eutelsat S.A. obéit aux procédures de contrôles et de mise en œuvre définies par Eutelsat S.A.

4.3.1 Le contrôle des actes des filiales de gestion de participations

Eutelsat S.A. ainsi que ses filiales et participations sont détenues par la Société via un certain nombre de filiales de gestion de participations.

Ces filiales de gestion de participations n'ont pas de rôle opérationnel. Certaines de ces filiales avaient pour rôle de porter les divers financements reçus dans le cadre de l'acquisition d'Eutelsat S.A. et de ses filiales par Eutelsat Communications, de l'Introduction en Bourse d'Eutelsat Communications et du refinancement intervenu en juin 2006.

Le contrôle des engagements et actes de ces filiales repose essentiellement sur les dispositions légales ou statutaires qui leur sont applicables.

Ces filiales ont la forme de sociétés par actions simplifiées de droit français. Le Président unique de ces filiales est M. Mc Allister, Directeur juridique d'Eutelsat S.A. Aucune limitation statutaire ne s'applique aux pouvoirs du Président unique, à l'exception des matières réservées de par la loi à l'associé unique, c'est-à-dire in fine la Direction générale d'Eutelsat Communications. Ainsi, toute décision ou projet de modification des Statuts, d'augmentation de capital, de fusion et/ou de transformation sont du ressort de la Direction générale d'Eutelsat Communications.

4.3.2 Procédure d'élaboration des comptes consolidés

Lors de chaque arrêté mensuel, les données financières de chacune des filiales font l'objet d'une revue par le responsable de la consolidation et du reporting afin de s'assurer notamment que les principes et méthodes comptables du Groupe en vigueur sont correctement appliqués.

En outre, chaque arrêté des comptes (annuel et semestriel) fait l'objet d'une réunion de revue et d'approbation par le Conseil d'administration en présence des Commissaires aux Comptes d'Eutelsat Communications.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission, les Commissaires aux Comptes d'Eutelsat Communications s'assurent à chaque arrêté, d'une part, de la pertinence des procédures et principes comptables mis en œuvre par la Société et, d'autre part, que les comptes arrêtés par le Conseil d'administration donnent une image fidèle et sincère de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe Eutelsat.

Dans un souci de responsabilisation du Management et de contrôle des données financières de l'ensemble des sociétés du Groupe, la Société a décidé de mettre en place un nouveau système de consolidation et de reporting. En effet, pour tenir compte de l'accroissement de l'activité du Groupe et du nombre de sociétés qui le compose, cette nouvelle application, mise en production à compter du 1^{er} juillet 2007, accompagnera les changements d'organisation intervenus ces dernières années grâce à la provenance unique des informations utilisées pour la consolidation légale et pour le reporting et à la conservation de ces dernières au sein d'une base commune. De plus, les processus de validation des données légales par les différents responsables hiérarchiques des sociétés composant le Groupe seront inscrits et conservés dans l'applicatif.

4.3.3 Gestion des responsabilités et autorisations au sein du Groupe

En 2005, des matrices d'autorisation et de responsabilité ont été validées et diffusées aux filiales opérationnelles ou de représentation et de promotion des activités d'Eutelsat S.A.

Ces matrices prévoient les types de responsabilités et d'autorisations requis à la création de la filiale, puis durant sa vie courante avec, le cas échéant, des distinctions selon des niveaux des seuils pour certaines attributions.

Ces matrices couvrent (l'une et l'autre) l'ensemble des aspects juridiques, contentieux, budgétaires, financiers et comptables ainsi que les engagements envers les fournisseurs, les clients et les salariés.

La Direction d'Eutelsat S.A. veille au bon respect de la part des dirigeants des filiales des dispositions prévues dans les matrices.

4.3.4 Gestion des délégations de pouvoirs

En principe, tous les contrats et documents matérialisant un engagement de la Société sont soumis à la signature du Président-directeur général ou du Directeur général délégué.

Cependant, dans des cas particuliers, des délégations de pouvoirs ou de signatures ont été consenties par le Président-directeur général à certaines personnes du Groupe pour des opérations spécifiques.

Ces délégations de pouvoirs ou de signatures sont établies par la Direction des affaires juridiques qui en assure le suivi.

Le Président-directeur général et le Directeur général délégué sont habilités à signer tous les engagements sans limite de montant ou de nature, sous réserve des dispositions prévues par la loi et des dispositions du règlement intérieur de la Société.

4.3.5 Procédure de gestion et suivi des contrats signés par la Société avec ses fournisseurs ou sources de financements

La préparation, la négociation et le suivi des contrats fournisseurs et des contrats de financement sont assurés par Eutelsat S.A. en application de la convention de prestation de services intervenue entre la Société et Eutelsat S.A.

C'est ainsi qu'avant d'être signés, les contrats fournisseurs font l'objet d'une revue de contrats, sous la forme d'une procédure de visas des directeurs concernés et d'une approbation formelle émanant du Président-directeur général de la Société ou du Directeur général délégué.

Par ailleurs, pour ce qui est des contrats de financements, ces derniers sont approuvés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

4.3.6 Procédure de gestion et suivi des contrats clients

Les contrats clients du Groupe sont conclus par Eutelsat S.A. ou ses filiales sur la base de contrats standards élaborés par la Direction juridique et la Direction commerciale d'Eutelsat S.A.

Toute modification de ces contrats standards fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des affaires juridiques d'Eutelsat S.A., avant d'être signés par les personnes habilitées.

Le Directeur commercial d'Eutelsat S.A. est habilité à signer seul les contrats de vente inférieurs à 150 000 euros par an. Lorsque les contrats de vente sont compris entre 150 000 et 250 000 euros par an, la signature du Directeur des affaires juridiques est également requise. Au-delà de 250 000 euros par an, seul le Président-directeur général (ou le Directeur général délégué) est habilité à signer.

Le Directeur du Département Multimédia est habilité à signer seul des contrats de vente de services Multimédia inférieurs à 1 000 000 d'euros. Au-delà, ces contrats doivent être signés par le Président-directeur général (ou le Directeur général délégué).

Les processus préalables à la signature des contrats d'attribution de capacité sont des processus complexes qui débouchent sur la facturation des clients.

Durant chaque exercice, le cycle des ventes, considéré comme étant un des processus clés par la Direction générale du Groupe, fait l'objet d'un audit approfondi. Les objectifs de ces audits annuels récurrents, effectués en interne, visent à évaluer la pertinence des procédures internes mises en place. À l'appui des conclusions de ces audits, les modifications adéquates sont apportées aux procédures internes afin de renforcer la fiabilité des processus qui contribuent à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les contrats d'attribution de capacité donnent lieu à des reportings mensuels et trimestriels établis conjointement par les Départements Commercial et Financier.

Rapport du Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications
établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

4.3.7 Procédures d'achats

Les procédures mises en place visent à garantir que tout engagement de commande de biens ou de prestations de services soit précédé d'une demande d'achat valablement autorisée.

La procédure d'autorisation préalable à tout achat se décline ainsi :

- > validation par la Direction générale d'une enveloppe budgétaire par projet/activité, dans le cadre du budget annuel approuvé par son Conseil d'administration ;
- > suivi d'une validation par la Direction du Département duquel émane la demande d'achat.

Les factures reçues sont rapprochées des réceptions des prestations de services et/ou des livraisons de biens ayant fait préalablement l'objet d'un contrat ou d'une commande.

Le paiement des factures est conditionné aux accords donnés par les différents services impliqués dans le processus d'achat et ce, dans le respect des principes de contrôle interne relatifs aux règles de séparation des fonctions.

Tout paiement est fondé sur le principe de la double signature. Au-delà de certains montants prédéterminés, la signature du Président-directeur général ou du Directeur général délégué est également requise.

À noter que, pour ce qui est des contrats d'approvisionnement des satellites ou lanceurs, ces programmes sont préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre de son examen de l'activité et des décisions d'investissements du Groupe. Les contrats correspondant à ces programmes font l'objet d'une procédure spécifique (technique, juridique et financière) avant leur signature par le Président-directeur général ou le Directeur général délégué d'Eutelsat S.A.

4.3.8 Gestion des principaux risques financiers du Groupe

Le Groupe a mis en place, au niveau de sa filiale opérationnelle Eutelsat S.A., une gestion centralisée de trésorerie. Dans le cadre des conventions de prestations de services intervenues entre Eutelsat S.A. et les différentes entités du Groupe (y compris la Société), le Département Trésorerie d'Eutelsat S.A. gère pour le compte de toutes les entités du Groupe le risque de change et le risque de taux.

Pour faire face à ces risques, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations des revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

Risque de change

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar US. Par conséquent, il conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar, pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers, tels que des contrats d'options de change et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang. Par ailleurs, certains contrats fournisseurs (satellites ou services de lancement) sont libellés en US dollar. Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a eu uniquement recours à des achats d'options de change (Call euro / Put dollar US).

Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable. Afin de couvrir sa dette, le Groupe a complété au cours de l'exercice ses instruments de couverture de taux tant pour la Société que pour Eutelsat S.A.

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225- 177 et L. 225-197 du Code de commerce portant sur les plans d'options de souscription d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions

>> A.4 Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-197 du Code de commerce portant sur les plans d'options de souscription d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations intervenues au cours de l'exercice en vertu des dispositions des articles L. 225-177 relatif aux options de souscription d'actions et L. 225-197 du Code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions.

À titre liminaire, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu de mise en place de plans de souscription d'actions au sein de la Société au cours de l'exercice. Nous vous rappelons cependant que des plans de souscription d'actions sont actuellement en vigueur au sein de notre filiale Eutelsat S.A., détenue indirectement à plus de 95 %.

1 Rapport portant sur le programme d'attribution gratuite d'actions (L.225-197)

Nous vous rappelons que notre Assemblée générale extraordinaire en date du 6 octobre 2005 avait délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs afin d'attribuer, en une ou plusieurs fois et dans une limite maximum de 6 millions d'actions d'une valeur nominale de 1 euro, des actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197 aux salariés de la Société ou des sociétés contrôlées par la Société.

En application de la délégation de pouvoir consentie par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration en date du 10 mai 2007 a décidé d'attribuer 181 825 actions gratuites à l'ensemble du personnel du Groupe Eutelsat, d'un montant nominal de 1 euro chacune ; la valeur de chaque action à la date d'attribution étant fixée à 18,30 euros, valeur du cours de bourse des actions de la Société à la date du Conseil d'administration selon les critères indiqués ci-dessous.

L'objectif de cette décision du Conseil d'administration était d'associer le personnel du Groupe au développement de l'entreprise.

Les bénéficiaires de cette attribution gratuite d'actions sont tous les salariés et les mandataires sociaux titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée effectivement rémunérés à ce titre par leur employeur au moment de la décision d'attribution et ayant une ancienneté de trois mois au sein du Groupe Eutelsat Communications.

La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à 2 ans à compter du 11 mai 2007 et implique une condition de présence. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date définitive d'acquisition.

Par conséquent, 469 salariés du Groupe Eutelsat remplissant les conditions d'éligibilité ont reçu un courrier, leur notifiant l'attribution d'un montant minimum de 155 actions gratuites de la Société qui leur seront définitivement acquises le 11 mai 2009, pour un montant total de 3 327 398 euros (valeur du cours de l'action au jour de l'attribution, à savoir 18,30 euros).

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225- 177 et L. 225-197 du Code de commerce portant sur les plans d'options de souscription d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux attributions gratuites d'actions au bénéfice des mandataires sociaux du Groupe :

Nom	Prénom	Nombre d'actions
BERRETTA	Giuliano	30 000
BRILLAUD	Jean-Paul	10 000

Vous trouverez également ci-après les informations relatives aux dix plus grandes attributions gratuites d'actions au bénéfice des managers du Groupe :

Nom	Prénom	Nombre d'actions
MC ALLISTER	Philippe	5 700
DUTRONC	Jacques	3 000
MILLIES-LACROIX	Olivier	3 000
PATACCHINI	Arduino	3 000
BEHAR	Izy	2 850
O' CONNOR	Vanessa	2 850
SAMUEL	Ronald	2 850
SAUNDERS	Malcolm Barry	2 600
ARCIDIACONO	Antonio	2 000
BARDELLI	Riccardo	2 000
BLANC	Yves	2 000
CATALDO	Francesco	2 000
GEE	Martin	2 000
GONZALEZ NUNEZ	Ignacio	2 000

2 Rapport portant sur les options de souscription d'actions (L.225-177)

Nous vous rappelons que notre filiale Eutelsat S.A. avait mis en place au cours des exercices antérieurs des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Eutelsat S.A.

Pour de plus amples détails concernant l'évolution de ces plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, nous vous remercions de vous référer à la Note 13 – Capitaux propres des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Notre filiale Eutelsat S.A. n'a mis en place aucun nouveau plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice. Cependant, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, un total de 3 718 004 options de souscription d'actions de notre filiale Eutelsat S.A. a été exercé.

Nous vous rappelons tout d'abord que le Conseil d'administration de la Société Eutelsat Communications, holding de contrôle d'Eutelsat S.A., a décidé lors de sa réunion du 28 juin 2006, de proposer aux actionnaires de la Société une offre de liquidité des actions Eutelsat S.A. en numéraire, sur une base semestrielle ; la méthode d'évaluation du prix unitaire des actions Eutelsat S.A. étant calculée selon une formule similaire à celle retenue lors de l'Offre de Liquidité de décembre 2005.

Deux offres de liquidité ont donc été proposées aux actionnaires, respectivement en novembre 2006 et mars 2007.

> L'Offre de Liquidité (novembre 2006)

Nous vous informons, que la Société Eutelsat Communications, via sa filiale SatBirds 2 S.A.S., a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options consenties au titre des plans Partners, et Managers 1 et 2 et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004 de

racheter leurs actions en novembre 2006 au prix unitaire de 4,68 euros par action Eutelsat S.A. (4,43 euros à coupon détaché).

L'Offre de Liquidité a été close le 24 novembre 2006. Il convient de souligner que cette offre de rachat a exclu expressément de son périmètre les actions levées au titre du Plan Managers 2 par certains bénéficiaires ayant consenti au profit d'Eutelsat Communications et de ses filiales, une promesse de cession de leurs actions le 15 juillet 2005.

Au cours de l'Offre de Liquidité, 798 871 titres ont été cédés par les bénéficiaires à la filiale d'Eutelsat Communications, SatBirds 2 S.A.S.

> L'Offre de Liquidité (mars 2007)

Nous vous informons, que la Société Eutelsat Communications, via sa filiale SatBirds 2 S.A.S., a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options consenties au titre des plans Partners, et Managers 1 et 2 et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004 de racheter leurs actions en mars 2007 au prix unitaire de 5,08 euros par action Eutelsat S.A.

Au cours de l'Offre de Liquidité, 838 156 titres ont été cédés par les bénéficiaires à la filiale d'Eutelsat Communications, SatBirds 2 S.A.S.

Par ailleurs, en application des dispositions des promesses de cession consenties par certains des cadres et mandataires sociaux d'Eutelsat S.A. bénéficiaires d'actions émises en raison de l'exercice des options « Manager 2 », SatBirds 2 S.A.S. a procédé au rachat au prix unitaire de 2,70 euros desdites actions en février 2007. Au titre de cette opération, SatBirds 2 S.A.S. a procédé au rachat d'un total de 2 794 516 actions.

ANNEXES

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225- 177 et L. 225-197 du Code de commerce portant sur les plans d'options de souscription d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions

2.1 Tableau de synthèse

Le tableau ci-dessous indique le nombre total d'actions cédées par les mandataires sociaux, et par chacun des 10 salariés et anciens salariés ayant cédé le plus de titres au cours de l'exercice au titre des opérations de liquidité et de l'opération de cession.

Nom prénom	Nombre total d'actions cédées	Prix de cession (en euros)
BERRETTA ⁽¹⁾ Giuliano ⁽²⁾	1 283 846	2,70
STEINER Volker	460 167	5,08
BRILLAUD ⁽¹⁾ Jean-Paul ⁽²⁾	438 087	2,70
BRILLAUD ⁽¹⁾ Jean-Paul	17 524	5,08
DUTRONC Jacques	174 951	2,70
DUTRONC Jacques	11 575	5,08
MILLIES LACROIX Olivier	107 661	2,70
PATACCHINI Arduino	100 933	2,70
SAMUEL Ronald	94 204	2,70
ROISSE Christian	74 017	4,68
ROISSE Christian	13 459	5,08
CATALDO Francesco	80 747	2,70
BEHAR Izy	74 017	2,70
BEHAR Izy	238	5,08

(1) Messieurs Berretta et Brillaud sont respectivement Président-directeur général et Directeur général délégué.

(2) Y compris les parties liées à Messieurs Berretta et Brillaud.

3 Les levées d'options de souscription d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux levées d'options de souscription d'actions au titre des différents plans d'options en vigueur intervenues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007.

3.1 Options exercées par des mandataires sociaux

Nom prénom	Fonction	Nombre total d'options exercées	Prix d'exercice (en euros)	Plan
BERRETTA Giuliano	Président-directeur général	1 283 846	1,33	Managers 2
BRILLAUD Jean-Paul	Directeur général délégué	438 087	1,33	Managers 2

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225- 177 et L. 225-197 du Code de commerce portant sur les plans d'options de souscription d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions

3.2 Les 10 plus grandes levées d'options exercées par des salariés, anciens salariés non-mandataires sociaux

Liste des dix salariés et anciens salariés non mandataires sociaux bénéficiaires du plus grand nombre de souscription d'actions exercées	Nombre total d'options exercées	Prix d'exercice (en euros)	Plan
Nom Prénom			
DUTRONC Jacques	174 951	1,33	Managers 2
MILLIES LACROIX Olivier	107 661	1,33	Managers 2
SAMUEL Ronald	94 204	1,33	Managers 2
SAMUEL Ronald	9 480	1,00	Partners
PATACCHINI Arduino	100 933	1,33	Managers 2
KORUR Ali	71 327	1,33	Managers 2
KORUR Ali	22 273	1,26	Managers 3
ROISSE Christian	87 476	1,33	Managers 2
CATALDO Francesco	80 747	1,33	Managers 2
BEHAR Izy	74 017	1,33	Managers 2
ARCIDIACONO Antonio	67 288	1,33	Managers 2
BARDELLI Riccardo	67 288	1,33	Managers 2

06
07

Eutelsat Communications
70 Rue Balard
75502 Paris cedex 15 - France

T. 01 53 98 47 47
F. 01 53 98 37 00
www.eutesat.com